REPUBLIQUE DU BENIN

ACTES DU PREMIER ATELIER DE PREPARATION DE LA CONTRIBUTION DU BENIN AUX SESSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DES NATIONS UNIES SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

les 15, 16,17 mai 2013
au palais des congrès
de Cotonou

UNFPA

REPUBLIQUE DU BENIN
PRIMATURE

PNUD

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité - Justice - Travail

ACTES DU PREMIER ATELIER DE PREPARATION DE LA CONTRIBUTION DU BENIN AUX SESSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DES NATIONS UNIES SUR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les 15, 16, 17 mai 2013
Palais des Congrès de Cotonou

SOMMAIRE

AVANT - PROPOS 3

ALLOCUTIONS 5

- ALLOCUTION DU REPRÉSENTANT RÉSIDENT DU PNUD 6
- ALLOCUTION D'OUVERTURE DU REPRÉSENTANT DU PREMIER MINISTRE 9

RAPPORT GÉNÉRAL 13

RAPPORTS D'ATELIERS 32

ANNEXES 45

AVANT - PROPOS

Le Bénin a été retenu comme membre du Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable. Il y est représenté par M. Antonin S. DOSSOU, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, nommé par décision du Conseil des Ministres, en sa session du 6 mars 2013.

Un atelier a été organisé du 15 au 17 mai 2013, au Palais des Congrès de Cotonou, dans la perspective d'assurer une contribution de qualité du Bénin aux sessions du groupe de travail ouvert. Cet atelier a permis d'organiser la réflexion autour de certains thèmes inscrits à l'agenda de discussion du groupe de travail ouvert, à savoir :

- *Sécurité alimentaire et nutrition ; agriculture durable ; sécheresse, et désertification ; dégradation des sols.*
- *Eau et assainissement.*
- *Emploi et travail décent pour tous, protection sociale, jeunesse, éducation et culture.*
- *Santé et dynamique de population.*

Les présents actes regroupent les principaux documents réalisés dans la cadre de cet atelier, notamment les allocutions d'ouverture, le rapport de l'atelier ainsi que les notes thématiques techniques soumises par les consultants nationaux. Ils permettent de se rendre compte de la richesse de la réflexion prospective nationale et sous-régionale dans les domaines de formulation des objectifs de développement durable. Ont pris part à cet atelier, divers experts nationaux et internationaux, des spécialistes des questions de développement durable, des personnes ressources de la société civile et de l'Administration publique, des universitaires et des scientifiques, des élus locaux et des représentants du système des Nations Unies ainsi que des partenaires bilatéraux.

Ce document, tout comme les suivants, a l'ambition de servir d'input à la formulation de propositions du Bénin aux travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable.

ALLOCUTIONS

ALLOCUTION DE

MADAME NARDOS BEKELE-THOMAS

COORDONNATEUR RESIDENT DU SYSTEME DES NATIONS UNIES, ET REPRESENTANT RESIDENT DU PNUD

Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Premier Ministre,

Mesdames et messieurs les Directeurs centraux des Ministères,

Excellence mesdames et messieurs les Ambassadeurs et Chefs de mission diplomatiques accrédités au Bénin,

Chers collègues du Système des Nations Unies au Bénin,

Chers invités, Mesdames et Messieurs,

Tout protocole observé,

Avant tout propos, je voudrais exprimer la gratitude du Système des Nations Unies à l'endroit du Gouvernement et particulièrement au Directeur Cabinet du Premier Ministre pour nous avoir associé au présent exercice qui entre dans le cadre des réflexions engagées au niveau mondial sur l'Agenda de développement Post-2015.

Comme chacun sait, depuis plus d'une dizaine d'années, les objectifs du Millénaire pour le développement ont servi de cadre commun pour l'action et la coopération pour le développement. Leur mise en œuvre a permis d'atteindre, à l'échelle mondiale, les résultats concrets dans maints domaines. Cependant, à mille jours du terme de ces Objectifs, plusieurs cibles sont encore loin d'être atteintes et des goulots d'étranglement empêchent les avancées dans bien des domaines. En outre, le monde doit face à des nouveaux défis qui menacent de réduire à néant les efforts de plusieurs dizaines d'années. Dès lors, il a été demandé aux Etats membres, non seulement de réunir les ressources nécessaires pour accélérer les progrès avant l'échéance de 2015, mais aussi de s'engager dans la préparation du prochain agenda après 2015.

Pour soutenir cet effort, le Secrétaire Général de l'ONU a pris plusieurs initiatives, en instituant le Groupe de travail des Nations Unies sur l'Agenda de développement pour l'après-2015 et le Groupe de travail sur les Objectifs de développement durable. A cet égard, je dois mentionner que le Bénin a été honoré à travers deux de ses dignes fils : le Professeur Géro AMOUSSOUGA et le Directeur de Cabinet du Premier Ministre Monsieur Antonin S. DOSSOU. Le premier est l'une des rares personnalités africaines à avoir été désignées pour être membre du Panel des personnalités de haut niveau chargé de superviser les consultations nationales ; le second représente le Bénin dans le groupe de travail des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable. En outre, le Bénin est parmi les pays choisis pour faire des consultations nationales.

Monsieur le Directeur de Cabinet du Premier Ministre,

Mesdames et Messieurs,

L'un des principaux résultats de la Conférence de Rio + 20 a été l'accord des Etats membres sur l'élaboration d'un ensemble d'objectifs pour le développement durable, qui s'avèrent un outil utile de base pour les réflexions pour la poursuite de l'action ciblée et cohérente en matière de développement durable. Le résultat de Rio +20 prévoit que le processus d'élaboration des Objectifs de développement durable devrait être coordonné et cohérent avec le processus concernant de consultations nationales sur l'Agenda de développement post-2015.

A en juger par les thèmes retenus pour être approfondis au cours de cet atelier, il me semble que nous sommes sur le bon chemin et que les deux processus vont se compléter. En l'occurrence, le processus de consultations nationales va beaucoup bénéficier des fruits des réflexions qui vont se faire ici durant les trois jours de travaux. Et je ne peux que m'en réjouir pour le bonheur des populations béninoises.

Pour finir, je tiens à saluer la grandeur d'esprit qui caractérise Monsieur Antonin S. DOSSOU dans le cadre de ce processus de préparation de la contribution du Bénin au Groupe du travail des Nations Unies dont il est membre. Car l'initiative du présent atelier permettra d'enrichir la qualité et de rendre consistante la contribution du Bénin aux travaux, toute chose qui va continuer de rehausser la belle image dont jouit le Bénin au niveau international et particulièrement dans les instances de l'Organisation des Nations Unies.

Sur ce, je voudrais vous inviter à des échanges fructueux afin de rendre substantielle la contribution du Bénin aux débats.

Je vous remercie

ALLOCUTION DE

M. Antonin S. DOSSOU

DIRECTEUR DE CABINET DU PREMIER MINISTRE

- ***Madame le Coordonnateur résident des activités opérationnelles des Nations Unies au Bénin, Représentant Résident du PNUD ;***
- ***Madame le Représentant Résident de l'UNFPA ;***
- ***Messieurs les consultants nationaux ;***
- ***Mesdames et Messieurs les participants ;***
- ***Mesdames et Messieurs.***

Je voudrais saluer votre présence et vous remercier pour votre participation à cet atelier de préparation de la contribution du Bénin aux sessions du Groupe de travail des Nations Unies sur les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Vous le savez, malgré l'importance de ses ressources naturelles et l'ampleur de son potentiel, l'Afrique reste encore marginalisée dans le monde, participant pour moins de 2% au commerce international. Cette situation est imputable, entre autres raisons, à un déficit de réflexion autonome sur les principales questions qui engagent le Continent.

Le processus de mise en œuvre des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable 2012 (Rio+20) nous en offre l'opportunité. En effet, à la suite de cette Conférence, il a été mis en place un Groupe de Travail Ouvert de 30 personnes, chargé de proposer des Objectifs de Développement Durable (ODD) ambitieux, clairs, concis et facilement applicables pour l'après 2015. Le Bénin est membre de ce Groupe et j'ai le privilège de l'y représenter.

Nous avons ainsi l'opportunité de participer à la réflexion mondiale sur la question et de faire part des spécificités propres de l'Afrique, des propositions tenant compte de nos contraintes, de nos impératifs et de nos rêves.

Mesdames et Messieurs,

Dans ce contexte, il est urgent d'aller au-delà des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les OMD ont constitué, au début du Millénaire, une réponse aux défis du développement et aux demandes de la société civile, qui étaient la réduction de la pauvreté et de la faim, la promotion de l'éducation, l'amélioration de la santé maternelle, la réduction des inégalités de sexes et la lutte contre la mortalité infantile, le HIV/SIDA et les autres maladies.

Au moment du bilan, il apparaît que de nombreux progrès restent à faire et que de nouveaux défis s'annoncent, notamment pour l'après 2015. A titre d'illustration :

- *le changement climatique et la détérioration des ressources naturelles mettent en péril les actions économiques et les sources de revenus locales dans beaucoup de pays en développement ;*
- *le creusement des inégalités sociales sape les effets bénéfiques de la croissance économique et limite les possibilités qui s'offrent aux catégories défavorisées ;*
- *le déplacement des poches de pauvreté des pays à faible revenu vers les pays à revenu intermédiaire, et des zones rurales vers les zones urbaines, exacerbe la concurrence à l'accès aux ressources indispensables à la survie que sont : les terres, l'eau et la nourriture, ainsi que les revendications en faveur d'une plus grande équité.*

Ces nouveaux défis ont certes des implications pour la communauté de développement mais également pour les pays africains et les pays les moins avancés.

Mesdames et Messieurs !

Les nouveaux objectifs devront prendre en compte les mutations importantes de notre planète depuis les années 2000 à savoir :

- *l'urbanisation croissante,*
- *l'urgence écologique,*
- *les déséquilibres économiques,*
- *les attentes des populations en termes de gouvernance et de démocratie.*

La lutte contre les inégalités doit se retrouver au cœur de cette approche. Les nouveaux Objectifs doivent être ceux des Etats, mais surtout des citoyens. Les collectivités territoriales pourront contribuer à impliquer les citoyens.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration des ODD, les principes suivants doivent être rappelés :

- *la prise en compte des inégalités territoriales et de leur diversité (urbains, ruraux, articulation entre les espaces) ;*
- *l'universalité des futurs objectifs ;*

- *la construction des objectifs « à partir du bas », avec les populations concernées et en prenant en compte le niveau local, lieu de mise en œuvre des objectifs en question ; cela induit la reconnaissance du rôle essentiel joué par les collectivités territoriales dans la réalisation des OMD et leur nécessaire reconnaissance par les autres échelons de gouvernance.*

Partant du principe de la construction des objectifs « à partir du bas », il est normal que la préparation d'une contribution de qualité du Bénin, tenant compte des spécificités du Bénin et de l'Afrique de l'Ouest, à la formulation des objectifs de développement durable, passe par la création de tels cadres de discussions et d'échanges avec d'une part des spécialistes de haut rang que vous êtes et d'autre part des représentants des différentes parties prenantes de la société béninoise pour permettre de mieux aborder les questions inscrites au programme de travail du Groupe de Travail Ouvert des Nations Unies sur lesdits objectifs.

Mesdames et Messieurs !

L'atelier de trois jours auquel vous êtes conviés voudrait être l'un de ces cadres de réflexions fertiles qui permettra d'approfondir l'examen des thématiques soumis à votre appréciation en vue de la formulation des contributions et des aspirations profondes visant à l'élaboration d'ODD de dimension planétaire.

Je suis convaincu que de nos travaux sortiront des propositions pertinentes d'amélioration et d'enrichissement des notes techniques de base soumises par les éminents Experts.

Je voudrais terminer mon propos en exprimant ma profonde gratitude aux Représentants Résidents du PNUD et de l'UNFPA et à toute leur équipe pour l'appui spontané et pour leur assistance constante. Je voudrais saluer le travail sous pression des consultants et leur dire qu'ils confirment ainsi que nous avons de vraies compétences au Bénin.

Je déclare ouvert, ce mercredi 15 mai 2013, l'atelier de préparation de la contribution du Bénin aux sessions du Groupe de travail des Nations Unies sur les objectifs de développement durable.

Je vous remercie.

RAPPORT GÉNÉRAL

Le premier atelier de préparation de la contribution du Bénin aux sessions du Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur les objectifs de développement durable s'est tenu au Palais des Congrès de Cotonou du 15 au 17 mai 2013, sous la présidence de Monsieur Antonin S. DOSSOU, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, Représentant du Bénin au sein dudit Groupe de travail ouvert. Cet atelier a réuni une quarantaine de participants, notamment des représentants de l'Administration publique, des organisations non gouvernementales, des partenaires au développement ainsi que des chercheurs et des universitaires. La liste des participants est jointe en annexe.

Le présent rapport rend compte du déroulement de l'atelier, à savoir la cérémonie d'ouverture, la synthèse des communications et des discussions ainsi que la cérémonie de clôture.

I - Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions, celle du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Bénin, Représentant Résident du PNUD, Madame Nardos BEKELE-THOMAS, et celle du Directeur de Cabinet du Premier Ministre, Représentant du Bénin au sein du Groupe de travail des Nations Unies sur les objectifs de développement durable (ODD), Monsieur Antonin S. DOSSOU.

Dans son intervention, Madame BEKELE-THOMAS a exprimé la gratitude du Système des Nations Unies à l'endroit du Gouvernement pour avoir été associé à l'organisation de l'atelier qui s'inscrit dans le cadre des réflexions engagées au niveau mondial sur l'agenda de développement après 2015. Elle a souligné que bien que la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ait permis d'atteindre, à l'échelle mondiale, des résultats concrets dans maints domaines, à mille jours du terme de ces OMD, plusieurs cibles sont encore loin d'être atteintes du fait de goulots d'étranglements divers. Ainsi, de nombreux défis restent à relever pour éviter de réduire à néant les efforts de plusieurs dizaines d'années pour la progression vers les OMD. Dans le cadre des engagements pris pour la préparation du prochain cadre de développement après 2015, elle a mentionné que le Bénin est honoré à travers deux de ses dignes fils, le Professeur Fulbert AMOUSSOUGA-GERO, membre du Panel des personnalités de haut niveau mis en place par le Secrétaire Général des Nations Unies pour réfléchir au cadre de développement après 2015 et le Directeur de Cabinet du Premier Ministre, Monsieur Antonin S. DOSSOU, membre du Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur les objectifs de développement durable.

Poursuivant son propos, Madame BEKELE-THOMAS a rappelé que le Sommet de Rio+20 a prévu que le processus d'élaboration des ODD soit intégré de façon cohérente au cadre de développement après 2015. Selon elle, les thèmes du présent atelier permettent d'assurer cette complémentarité. Elle a noté pour finir que l'initiative de l'atelier permettra d'enrichir la qualité de la contribution du Bénin aux sessions du Groupe de travail ouvert, ce qui rehausse le rayonnement international du Bénin.

Dans son discours d'ouverture officielle de l'atelier, Monsieur Antonin S. DOSSOU a fait remarquer que malgré l'importance de ses ressources naturelles et l'ampleur de son potentiel, l'Afrique reste encore marginalisée dans le monde, participant pour moins de 2% au commerce international. Selon lui, cette situation est imputable notamment à un déficit de réflexion autonome sur les principales questions de développement qui engagent le Continent. A cet égard, la création du Groupe de travail ouvert de 30 membres, chargé de proposer des Objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable 2012 (Rio+20), offre l'opportunité de participer à la réflexion mondiale sur la question et de faire part des spécificités propres de l'Afrique, des propositions tenant compte de ses contraintes, de ses impératifs, de ses réalités et des rêves de ses filles et fils.

M. DOSSOU a ajouté qu'il est important d'aller au-delà des OMD malgré les progrès enregistrés dans leur mise en œuvre car au moment du bilan, il apparaît que de nombreux progrès restent à faire, en même temps de nouveaux défis s'annoncent, notamment pour l'après 2015. Ces nouveaux défis ont certes des implications pour la communauté internationale mais également pour les pays africains et les pays les moins avancées. Aussi, le processus d'élaboration des objectifs de développement durable doit-il prendre en compte les mutations importantes de notre planète depuis les années 2000, à savoir l'urbanisation croissante, l'urgence écologique, les déséquilibres économiques ainsi que les attentes des populations en termes de gouvernance et de démocratie. L'éradication de la pauvreté et la lutte contre les inégalités doivent se retrouver au cœur de cette nouvelle approche.

Poursuivant son propos, M. DOSSOU a souligné que les ODD doivent être ceux des Etats, mais surtout des citoyens. A cet égard, le présent atelier se veut un cadre de réflexion fertile qui doit permettre aux participants d'approfondir l'examen des thématiques retenues par le Groupe de travail ouvert pour ses sessions de mai et de juin 2013. Le Directeur de Cabinet du Premier Ministre a indiqué être convaincu que de l'atelier sortiront des propositions pertinentes d'amélioration et d'enrichissement des notes techniques de base préparées par les consultants recrutés à cet effet. Il a

salué à ce titre l'engagement et l'efficacité desdits consultants qui ont travaillé sous une forte pression, confirmant ainsi que le Bénin regorge de vraies compétences.

Terminant son propos, M. DOSSOU a exprimé sa profonde gratitude aux Représentants Résidents du PNUD et de l'UNFPA et à toute leur équipe pour l'appui spontané à l'organisation de l'atelier et pour leur assistance constante. Il a déclaré ouvert l'atelier de préparation de la contribution du Bénin aux sessions du Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur les objectifs de développement durable.

II - Synthèse du déroulement de l'atelier

Les travaux de l'atelier ont commencé par la mise en place du présidium constitué comme suit :

- Président : Antonin S. DOSSOU ;
- Modérateur : Mathias POFAGI ;
- Rapporteur : Eric VIKEY.

Le Président de séance a expliqué que le programme de travail de l'atelier prévoyait deux grandes phases, à savoir des présentations en séance plénière, suivies de débats, et des travaux en groupe permettant d'approfondir les thématiques abordées.

1. Synthèse des communications et des débats

Cinq communications, suivies de débats, ont meublé la séance plénière : une communication introductive sur les objectifs de développement durable et quatre communications portant chacune sur les thématiques inscrites aux sessions de mai et de juin 2013 du Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur les objectifs de développement durable.

a. Communication n°1 : Des OMD aux ODD

La communication, présentée par Monsieur Antonin S. DOSSOU, a rappelé la vision commune découlant du Sommet de RIO+20, les leçons de la mise en œuvre des OMD et les grandes lignes pour la formulation des ODD.

M. DOSSOU a indiqué qu'à l'issue du Sommet de Rio+20, tenu à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012 et regroupant 188 pays, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont renouvelé leur engagement total en faveur du développement durable et de la promotion d'un avenir durable, sur les plans économique, social et environnemental, pour la planète tant pour les générations actuelles que futures. Ils ont réaffirmé la nécessité d'aider les pays en développement

à éliminer la pauvreté et à favoriser l'autonomisation des pauvres et des personnes en situation vulnérable, notamment en éliminant les obstacles auxquels ils sont confrontés et en renforçant les capacités de production, en développant l'agriculture durable et en favorisant le plein emploi productif et un travail décent pour tous, ainsi qu'en favorisant des politiques sociales efficaces, le but étant d'atteindre les objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Les Chefs d'Etat et de gouvernement ont souligné l'importance d'un cadre institutionnel renforcé pour le développement durable qui permette de relever de manière cohérente et efficace les défis présents et futurs et de combler rationnellement les lacunes dans la mise en œuvre du programme de développement durable. Ils ont précisé notamment que les objectifs de développement durable doivent être concrets, concis et faciles à comprendre, en nombre limité, ambitieux, d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu de leurs réalités, de leurs ressources et de leurs niveaux de développement respectifs ainsi que des politiques et des priorités nationales. M. DOSSOU a précisé que le Groupe de travail ouvert sur les ODD a été mis en place à cet effet.

Evoquant les leçons à tirer de la mise en œuvre des OMD pour la formulation des ODD, M. DOSSOU a fait ressortir les forces et les faiblesses des OMD à trois niveaux, à savoir la conception, le format et la mise en œuvre. Il a notamment indiqué que le cadre des OMD a permis d'identifier les priorités en termes de développement humain, de faire prendre en compte la spécificité des pays africains, des pays les moins avancés, des pays enclavés et des pays insulaires en renforçant les engagements internationaux à leur endroit, de procéder à la définition claire des objectifs, des cibles et des indicateurs dans la perspective d'un meilleur suivi des politiques.

Les principales faiblesses des OMD sont relatives notamment au déficit de consultation lors de la conception desdits objectifs, à la simplification des facteurs de développement, à la non-prise en compte de la dynamique de population et à la prise en compte insuffisante des progrès considérables accomplis par les pays ayant de faibles niveaux initiaux de développement humain (surtout en Afrique).

M. DOSSOU a terminé sa présentation en donnant quelques caractéristiques attendues des ODD, sur la base des conclusions de RIO+20 et des enseignements découlant de la mise en œuvre des OMD. Il a indiqué notamment que la formulation des ODD doit intégrer l'horizon 2050 en vue d'intégrer les transformations de long-terme permettant d'aller vers le développement durable. En outre, les ODD se doivent de refléter les domaines prioritaires de développement durable, limités en nombre, de faire ressortir les interrelations entre

les objectifs, d'être concrets, concis et aisés à communiquer, d'être ambitieux mais pragmatiques et opérationnels, d'être accompagnés de cibles et d'indicateurs qui distinguent les différentes capacités nationales et les niveaux de développement.

Lors des débats qui ont suivi la présentation, les participants ont soulevé plusieurs préoccupations portant essentiellement sur :

- la mise en exergue des pays qui ont réussi à atteindre les OMD au niveau mondial (« success story ») ;
- la nécessité de mettre un accent particulier sur la formulation et le suivi des politiques de développement au Bénin ;
- la difficulté à relever le défi fondamental relatif au changement des comportements, condition essentielle pour le progrès et le développement ;
- la nécessité de la prise en compte de la qualité de la gouvernance, surtout en Afrique, comme un pilier important du développement ;
- la priorité à accorder aux dimensions : anticipation, prospective et pragmatisme ;
- la qualité du leadership national comme clé du succès ;
- la difficulté de concilier les spécificités nationales et la dimension planétaire des ODD ;
- l'horizon des ODD.

En réponse, M. DOSSOU a indiqué que les réflexions actuelles doivent être conduites pour les générations futures et non pour nous-mêmes car « l'avenir que nous voulons » comporte une part de rêve. Nous devons donc rêver pour ne pas laisser les autres nous imposer leurs rêves. Il a ensuite souligné que le développement exige de privilégier l'intérêt collectif et non les intérêts individuels. Par ailleurs, il a précisé que les ODD doivent s'adresser à tous les pays du monde et non spécifiquement aux pays en développement. Les discussions en cours au sein du Groupe de travail ouvert préconisent de définir les objectifs à atteindre au niveau global et de laisser chaque pays arrêter les cibles et les indicateurs selon les réalités et les priorités nationales.

Poursuivant son propos, il a évoqué les exemples du Cap-Vert, du Rwanda et du Brésil comme des pays ayant réussi dans la mise en œuvre des OMD, du fait notamment de la qualité de la gouvernance et du leadership. A ce titre, la qualité de la gouvernance doit être perçue comme un moyen et non comme un objectif de développement durable. En effet, la gouvernance entendue comme *« la capacité des gouvernants à bien identifier les problèmes, la capacité à élaborer les bonnes politiques pour les prendre en charge et la capacité à mettre en œuvre efficacement ces politiques »,* est une condition préalable au développement.

b. Communication n°2 : Sécurité alimentaire et nutrition, agriculture durable, sécheresse et désertification et dégradation des sols

La communication, préparée par les consultants Valens MULINDABIGWI et Pascal TCHIWANOU, a été présentée par M. MULINDABIGWI. Elle a été structurée autour de quatre points essentiels à savoir : (i) la méthodologie ; (ii) l'état des lieux ; (iii) les principaux défis et enjeux ; (iv) les priorités et propositions d'objectifs.

M. MULINDABIGWI a précisé que la note technique servant de base à la communication a été préparée à partir d'une recherche documentaire, d'entretiens individuels et de groupes ainsi que du traitement, de l'analyse et de l'interprétation des données recueillies. Sur le plan conceptuel, M. MULINDABIGWI a démontré que les préoccupations relatives à l'agriculture durable, à la sécheresse, à la désertification et à la dégradation des sols concourent toutes en définitive à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'état des lieux réalisé sur cette thématique fait ressortir notamment que :

- 28% des populations d'Afrique de l'Ouest et 33% des populations béninoises en 2010 étaient en situation d'insécurité alimentaire due en particulier à la dépendance vis-à-vis des importations pour couvrir les besoins de la population (surtout le riz) et aux difficultés d'accès aux aliments à cause de la flambée des prix ;
- l'agriculture durable est quasi inexistante en Afrique de l'Ouest et au Bénin en raison des méthodes culturales induisant une extension des superficies agricoles au détriment de la biodiversité et de la fertilité des sols, la réduction de la durée des jachères, le surpâturage, la diminution des rendements agricoles, la dégradation de la fertilité des sols et la détérioration de la biodiversité, l'érosion des terres à la suite de la dégradation végétale, l'application abusive d'engrais et de pesticides ;
- la sécheresse est un facteur climatique menaçant la sécurité alimentaire au Bénin et en Afrique de l'Ouest à travers la variabilité saisonnière des précipitations caractérisées entre autres par les sécheresses qui deviennent de plus en plus fréquentes, les grandes pertes agricoles et animales prononcées vers le Nord du Bénin mais aussi dans les pays du Sahel puis l'accentuation tendancielle de la fréquence et de l'intensité des sécheresses ;
- l'état de la désertification est une situation environnementale incompatible avec l'agriculture durable et partant avec la sécurité alimentaire ;
- la dégradation des sols est un phénomène anthropologique dynamique défavorable à la réalisation de la sécurité alimentaire.

Selon M. MULINDABIGWI, les principaux défis à relever au regard de cet état des lieux sont entre autres : (i) la pression démographique, (ii) le changement climatique, (iii) l'insécurité foncière, (iv) les difficultés d'accès aux intrants et aux technologies performantes, (v) l'exode rural, (vi) la hausse des prix des denrées alimentaires, (vii) les subventions agricoles des pays développés, (viii) les difficultés de transformation et de stockage, (ix) l'insuffisance des infrastructures routières, (x) les prix peu rémunérateurs aux producteurs.

Sur cette base, les propositions à prendre en compte pour la formulation des ODD concernent : (i) la promotion des investissements pour la transformation et le stockage des produits agricoles, les infrastructures routières, l'exploitation des bas-fonds et la petite/grande irrigation ; (ii) la politique de promotion de la production intérieure vis-à-vis de la concurrence des produits importés ; (iii) la promotion des échanges entre les différentes régions d'un même pays et entre les pays ; (iv) la réhabilitation des écosystèmes (lacs, cours d'eau, terres) dégradés ; (v) le couplage de l'agriculture à l'élevage ; (vi) la promotion de l'application des engrais minéraux combinés au fumier ; (vii) la mise en application de la déclaration de Maputo (10% du budget national pour l'agriculture, 6% de croissance annuelle en agriculture) ; (viii) l'investissement dans les dispositifs de lutte contre l'érosion et (ix) la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse.

La présentation a suscité beaucoup d'interventions de la part des participants. Ils ont notamment apporté des contributions importantes et évoqué plusieurs préoccupations relatives à :

- la problématique de la sécurité foncière ;
- la nécessité du renforcement des capacités des structures de recherche ;
- la problématique des comportements humains comme frein à l'agriculture durable ;
- la nécessaire prise en compte au Bénin du développement de l'agriculture urbaine à l'instar du Burkina Faso ;
- la priorisation dans les objectifs en matière de développement agricole ;
- la prise en compte dans l'analyse de l'insécurité nutritionnelle ;
- la problématique de la mécanisation agricole et de la gestion des équipements agricoles ;
- le rôle des services déconcentrés de vulgarisation agricole ;
- les déterminants de la sécurité alimentaire, notamment tels que définis par la FAO ;
- la valorisation de l'expertise nationale en ce qui concerne la préservation de l'écosystème ;

- les facteurs explicatifs de la désertification à part la pression démographique ;
- la prise en compte du lien entre l'éducation et la sécurité alimentaire ;
- la place de l'agro-industrie dans l'agriculture durable pour les ODD ;
- la hiérarchisation des défis pour mieux proposer des objectifs prioritaires.

Le Communicateur a remercié les participants pour leurs contributions et a apporté des clarifications aux préoccupations évoquées.

c. Communication n°3 : Eau et assainissement

La communication a été présentée par M. Malomon Jean YADOULETON en trois points, notamment : (i) le contexte général, (ii) le diagnostic en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement de base et (iii) les perspectives pour les ODD.

Le contexte général est marqué par des pressions sur l'eau du fait de la pression démographique, de l'évolution des besoins et des habitudes de vie ainsi que des variabilités climatiques. L'eau connaît une inégale répartition et est un bien à la fois public, social et économique. Elle fait l'objet de toutes les attentions. L'Afrique de l'Ouest dispose encore de ressources en eau globalement peu exploitées pour répondre aux besoins en irrigation, en production d'électricité, en navigation et en alimentation des populations.

M. YADOULETON a souligné cependant que des problèmes subsistent, relatifs particulièrement aux difficultés techniques et financières, aux difficultés d'accès aux réserves souterraines, dont l'exploitation est aujourd'hui contraignante et infime, et à la variabilité climatique qui peut entraîner des baisses significatives du régime des grands fleuves. La situation reste peu satisfaisante en matière d'assainissement, sous-secteur complexe pour lequel la définition d'indicateurs clairs et concis fait encore défaut. L'assainissement se limite aujourd'hui aux ouvrages d'évacuation des eaux usées domestiques dans son acception la plus large. L'Organisation Mondiale de la Santé estime que 4000 enfants de moins de 5 ans meurent chaque jour d'une diarrhée qui résulte d'un assainissement non satisfaisant, d'une eau polluée ou d'une hygiène insuffisante. Plus de 80% des eaux usées domestiques et industrielles sont rejetées dans le milieu extérieur. En Afrique de l'Ouest, les progrès sont limités en matière d'assainissement (la couverture a seulement augmenté de 35% en 1990 à 40% en 2010).

Considérant que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est inaliénable, M. YADOULETON estime que les actions dans le sens d'un développement durable doivent viser : (i) la réalisation progressive de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à un coût abordable pour tous ;

(ii) l'amélioration de manière significative de la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux ; (iii) la protection et le contrôle durable des écosystèmes et la garantie d'une eau potable en quantité et en qualité ; (iv) la réponse aux catastrophes liées à l'eau, telles que les inondations et les sécheresses ; (v) la réduction de manière significative de la pollution de l'eau, en augmentant sa qualité et en améliorant de manière significative le traitement des eaux résiduaires ; (vi) l'amélioration de la gestion de l'eau et la réduction des pertes d'eau.

En conséquence, le Communicateur a suggéré de : (i) veiller à la réalisation de la sécurité de l'eau pour tous à travers l'accès équitable et universel de façon durable à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement ; (ii) développer l'utilisation de l'eau de surface de façon intégrée et respectueuse des écosystèmes pour satisfaire les besoins et (iii) développer les mécanismes de traitement des eaux usées avant leur rejet dans la nature et promouvoir leur réutilisation.

A l'issue de cette présentation, les contributions ci-après ont été faites par les participants :

- la prise en compte des préoccupations liées à l'eau et à l'assainissement en milieu rural ;
- la mention des conflits autour de l'eau ;
- l'existence de risques potentiels sur la disponibilité de l'eau ;
- la problématique relative à la gestion des déchets, ainsi que la prise en compte de la gestion des vidanges et des déchets médicaux ;
- les risques de pollution des eaux souterraines ;
- la promotion de la politique de mobilisation des eaux de surface ;
- l'adaptation de l'agriculture au nouveau contexte de perturbations climatiques qui affectent les eaux de pluie ;
- la problématique d'évacuation des eaux ;
- la prise en compte de la mobilisation des ressources en eau pour l'agriculture ;
- la mention de la répartition inégale des ressources en eau ;
- l'existence de conflits qui rendent des barrages non opérationnels ;
- la problématique de la maîtrise de l'eau pour la satisfaction de la population en eau potable.

Faisant la synthèse des différentes contributions, le Président de séance, M. DOSSOU, a souligné que l'eau est essentielle car elle est à la fois source de vie (eau potable et assainissement), source de revenus (eau pour l'agriculture, pour l'énergie et pour diverses activités économiques) et source potentielle de conflits (géopolitique de la maîtrise des ressources en eau, par exemple autour du Nil ou au Moyen-Orient).

d. Communication n°4 : Emploi et travail décent pour tous, protection sociale, jeunesse, éducation et culture

La communication a été présentée par M. Nestor AHO avec un plan original, en six points, en relation avec le développement durable : (i) la problématique de l'emploi et du travail décent pour tous ; (ii) la protection sociale des acteurs du développement durable ; (iii) la place de la jeunesse dans les politiques de développement durable ; (iv) l'éducation pour le développement durable ; (v) la culture au service du développement durable ; (vi) les propositions d'objectifs de développement durable.

M. AHO a précisé que le travail est un facteur du bien-être économique. Le travail décent induit la création d'emplois, la garantie des droits au travail, l'étendue de la protection sociale et la promotion du dialogue social. Au Bénin, le principal secteur pourvoyeur d'emplois est le secteur informel (77% des emplois en 2002). Dans les départements du Borgou, de la Donga et des Collines, le travail des enfants représente plus de 50% en 2008.

Il a souligné que la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP) 2011-2015 prévoit le renforcement de la protection sociale et de la solidarité nationale. Au Bénin, il existe des réseaux de protection sociale traditionnels et informels en appui au cadre formel de sécurité sociale. Le système de protection sociale dans le pays connaît des problèmes de mise en œuvre dus notamment à la primauté donnée par le passé aux objectifs économiques dans les priorités des politiques publiques. Dans la zone CEDEAO, il existe des mécanismes de protection des travailleurs migrants.

Par ailleurs, on note un fort chômage des jeunes au Bénin. En 2002, 33,0% des jeunes avaient un emploi rémunéré contre 72.5% des adultes. Dans tout l'espace ouest africain, il existe un Programme national pour l'entreprenariat et l'emploi des jeunes et un Fonds national de promotion de l'entreprise et de l'emploi des jeunes (FNPEEJ). Dans le domaine du développement durable, il existe des initiatives pour la création d'ONG par les jeunes. Il existe également des initiatives de l'UEMOA et de la CEDEAO en faveur des jeunes de la sous-région, notamment des Politiques intégrées d'emploi des jeunes et de gestion sociale de leur situation.

Poursuivant son intervention, M. AHO a indiqué que l'éducation est le secteur social de grande priorité dans les pays d'Afrique de l'Ouest. On note un fort accroissement des effectifs dans l'enseignement primaire et le premier cycle secondaire (plus de 60% entre 1992 et 2010). De leur côté, les établissements privés contribuent pour plus de 50% aux efforts de scolarisation. En outre, l'alphabétisation des adultes connaît plus de succès en milieu urbain qu'en milieu rural et davantage chez les

hommes que chez les femmes. Des programmes de formation à l'environnement sont initiés dans divers établissements de l'Université d'Abomey-Calavi et dans d'autres universités du Bénin et de la sous-région. Des projets de sensibilisation environnementale sont encouragés avec l'appui du privé et des ONG dans les établissements primaires et secondaires. Ainsi, l'Education pour le Développement Durable (EDD) doit mobiliser toutes les composantes de l'éducation, y compris la sensibilisation du public et la formation, en vue de l'avènement de sociétés plus durables.

Au titre de la culture au service du développement durable, M. AHO a indiqué que traditionnellement, le développement durable prend en compte les dimensions économique, sociale et environnementale. La quatrième dimension relève de la culture. Pour les professionnels de la culture, les pays ne font pas suffisamment d'efforts pour exploiter les atouts de la diversité culturelle. Beaucoup reste à faire dans ce domaine à partir des acteurs eux-mêmes. Il est donc important d'accompagner les professionnels de la culture sur la voie du développement durable à laquelle ils peuvent apporter beaucoup.

Terminant son intervention, M. AHO a fait des propositions dans le cadre de la formulation des objectifs de développement durable, notamment : (i) renforcer les capacités des organisations professionnelles et syndicales pour la mise en œuvre harmonieuse des principes du travail décent ; (ii) œuvrer à l'application et à la diffusion de l'initiative pour un socle de protection sociale des Nations Unies ; (iii) renforcer les capacités des acteurs pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques intégrées d'emploi des jeunes et de gestion sociale de leur situation ; (iv) renforcer les capacités des enseignants et responsables du système éducatif en matière le développement durable ; (v) accompagner les professionnels de la culture sur la voie du développement durable.

M. DOSSOU a souligné que la présentation a eu le mérite de faire ressortir la manière dont les thèmes abordés pourraient contribuer au développement durable.

Les différentes préoccupations et contributions des participants ont relevé :

- la différence entre la protection sociale et la solidarité nationale ;
- la prise en compte du genre et du tourisme (Ganvié, Porte du non-retour) ;
- la formation et l'éducation comme base commune des thèmes traités ;
- l'inadéquation du système éducatif pour la formation des jeunes et la qualité de la formation qui y est dispensée ;
- le développement de l'industrie sportive ;
- le besoin en infrastructures de formation dans le domaine de la culture ;
- la mise en exergue des secteurs

disposant des potentialités en matière d'emplois décents ;

- la place des langues locales dans le processus de développement du Bénin ;
- la revue de la notion du syndicalisme ;
- la conceptualisation de la notion de culture ;
- le recentrage du système d'éducation sur le civisme, l'instruction civique, les valeurs éthiques, le patriotisme ;
- la multiplicité des activités de solidarité ;
- l'adéquation entre les produits du système éducatif et les opportunités créées dans les secteurs économiques ;
- la valorisation des sites touristiques ;
- l'absence de circuits nationaux de tourisme et la faible valorisation du tourisme local ;
- la prise en charge du suivi de l'évolution du bien-être des jeunes ;
- la promotion et la responsabilisation des jeunes par les aînés ;
- le renforcement des capacités des universités ;
- la promotion de l'auto-emploi et l'entre-prenariat ;
- le financement de l'emploi (la solidarité nationale pour l'emploi) ;
- le lien entre la croissance et l'emploi ;
- la forte pression démographique sur la demande d'emploi ;
- la culture comme folklore pour apporter les devises et la culture comme fondement pour le développement (prise en compte des risques y liés) ;
- la prise en compte par rapport aux jeunes, des préoccupations liées à la sécurité et à la protection des jeunes contre les déviances ;
- la prise en compte du sous-emploi très important au Bénin ;
- l'acceptation de notre culture.

A la suite de cette communication, M. DOSSOU a invité les participants à faire la différence entre l'éducation et l'instruction. Il a souligné que les populations elles-mêmes ont des comportements qui sont des freins au développement. Par exemple, la culture de la méfiance, véhiculée même par les chants populaires et les pièces de théâtre, est un frein au développement. La priorité est à donner à la valorisation des valeurs positives de notre culture. Par ailleurs, la défaillance dans la coordination du système éducatif entraîne l'inadéquation des profils avec les secteurs économiques car il y a des opportunités qu'on ne s'organise pas à saisir. Enfin, M. DOSSOU a précisé que l'emploi est d'abord un problème économique (cf. carré magique de KALDOR) et qu'il faut au préalable un tissu productif dynamique et étoffé ; d'où la nécessité d'une politique industrielle en relation avec le système éducatif, la culture, les politiques

de développement, le secteur privé, la recherche, etc.

Le Communicateur a remercié les participants pour leurs contributions et indiqué la nécessité de faire confiance aux jeunes. Les femmes ont un rôle transversal et sont à tous les niveaux du processus a-t-il ajouté. Selon lui, l'adoption récente à l'Université du système LMD permettra d'améliorer les compétences des apprenants et de leur permettre de sortir du système éducatif avec un savoir-faire. M. AHO a indiqué par ailleurs qu'il est impératif d'introduire les langues nationales dans l'enseignement pour asseoir réellement les bases du développement.

e. Communication n°5 : Santé et dynamique de population

La communication, préparée par MM. Gilbert ZINSALO et Marcel SAGBOHAN, a été présentée par M. ZINSALO sur la base des points ci-après : (i) les problèmes majeurs ; (ii) les défis à relever et les enjeux ; (iii) la vision et les objectifs.

Les problèmes majeurs en Afrique de l'Ouest et au Bénin concernent notamment la croissance démographique galopante, la forte demande sociale qui en découle surtout dans le domaine de la santé et de l'éducation ainsi que la forte pression démographique sur l'offre de services de santé, la croissance économique erratique, l'inadéquation entre l'urbanisation accélérée et les modalités de gestion des villes de même que la pression démographique sur l'environnement.

A cet égard, les principaux défis à relever dans la sous-région sont relatifs à la maîtrise de la croissance démographique afin d'assurer une adéquation avec la croissance économique ; l'amélioration de la compétitivité globale et sectorielle de l'économie ; l'assurance d'un équilibre entre l'offre et la demande des services de santé de la population ; le respect de la Déclaration de Maputo dans le domaine de la santé ; le renforcement du capital humain en santé et en éducation ; la maîtrise de l'exode rural et l'environnement durable. Il est nécessaire de procéder à une mutualisation des efforts des gouvernements en Afrique de l'Ouest pour constituer une plateforme pour l'équilibre entre la croissance économique et démographique et pour faire le plaidoyer au niveau des pays développés en vue du financement du secteur de la santé en mettant l'accent sur la santé maternelle ainsi que sur la santé des adolescents et des jeunes.

Selon M. ZINSALO, pour l'Afrique de l'Ouest, la vision 2020 définie par la CEDEAO peut servir de socle à la formulation des objectifs de développement durable en matière de santé et de dynamique de population. Cette vision stipule la « création d'une région sans frontières, où les populations vivent, dans la paix, la cohésion et la prospérité grâce à une bonne gouvernance, et où elles ont la

possibilité d'accéder aux énormes ressources qui s'y trouvent et d'en tirer profit grâce à la création d'opportunités de développement durable et de préservation de l'environnement ». Il s'agira alors de mutualiser les efforts des différents gouvernements pour assurer aux populations de chacun des 15 pays de la CEDEAO une accessibilité à des soins de qualité, en mettant l'accent sur l'équilibre entre la croissance démographique et la croissance économique de la région.

Pour le Bénin, M. ZINSALO estime que les objectifs à atteindre concernent la promotion des pôles régionaux de développement ; la modernisation de l'appareil productif national ; la question agraire et l'urbanisation ; la garantie des bases d'une santé pour tous, d'une qualité de vie améliorée qui répond aux exigences de la dynamique démographique (par le développement des infrastructures, le renforcement du capital humain, l'autonomisation du financement et l'optimalisation de l'organisation du système sanitaire) ; la réduction de la pauvreté par un meilleur équilibre entre la croissance démographique et la croissance économique.

Introduisant les débats, le Président de séance, M. DOSSOU, a indiqué qu'il existe une relation très étroite entre éducation, santé, dynamique de population et croissance économique. Il est nécessaire de trouver le lien qui permet d'intégrer toutes ces dimensions. Il a précisé qu'il est de la responsabilité première des autorités publiques de définir les priorités de développement du pays et de la sous-région l'accompagnement appropriés des partenaires au développement.

Au terme de la présentation, les principales contributions et préoccupations abordées par les participants ont porté sur :

- une meilleure prise en compte des effets des migrations sur le développement durable et l'élaboration en conséquence d'une politique de migration ;
- l'amélioration de l'état des lieux dans le domaine de la santé par l'utilisation de ratios ;
- le rôle à faire jouer aux populations et aux collectivités locales dans la dynamique démographique ;
- l'importance de la planification familiale pour assurer la maîtrise effective de la croissance démographique ;
- les enjeux de la mutualisation des forces au niveau communautaire ;
- l'importance de la médecine traditionnelle pour améliorer l'offre ainsi que la qualité des services de santé et limiter l'usage des médicaments frelatés ;
- l'assurance de l'adhésion des populations au relèvement des différents défis en matière de santé de reproduction ;
- la prise en compte dans l'analyse des différentes composantes du système de santé à savoir : les centres de santé,

les médicaments, les ressources humaines ;

- une meilleure gestion du personnel des centres de santé (l'indisponibilité des spécialistes au sein des centres de santé) ;
- le lien entre la culture et la santé de reproduction ;
- la nécessité de l'autonomisation des femmes.

M. DOSSOU a rappelé l'expérience du Rwanda en matière d'organisation, de discipline et de leadership au niveau du système de santé. Il a rappelé la double liaison à établir entre la promotion de la croissance économique et la maîtrise du croît démographique car la dynamique démographique peut constituer également un atout pour le développement durable si elle est bien maîtrisée. Cette maîtrise de la croissance démographique passe par la nécessaire promotion de l'autonomisation des femmes. Il a fait remarquer enfin que toutes les politiques de développement convergent vers le bien-être des populations et qu'à cet égard le thème de la santé et de la dynamique de population doit être considéré comme la résultante de tous les autres thèmes évoqués lors de l'atelier.

A l'issue des présentations en plénière, les participants ont été répartis en quatre groupes pour approfondir les réflexions et améliorer les notes techniques.

2. Travaux en groupes

Les groupes ont été constitués sur la base des thématiques abordées au cours de l'atelier, à savoir : (i) Sécurité alimentaire et nutrition, agriculture durable, sécheresse et désertification et dégradation des sols ; (ii) Eau et assainissement ; (iii) Emploi et travail décent pour tous, protection sociale, jeunesse, éducation et culture ; (iv) Santé et dynamique de population.

Les conclusions de ces discussions dans les groupes sont détaillées en annexe. Elles peuvent être résumées comme ci-après.

a. Résultats des travaux du groupe n°1

Les membres du groupe n°1 ont insisté sur les trois défis à relever en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, à savoir : (i) la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels de la population ; (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole et rural ; (iii) l'amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural par la création des conditions requises dans les différentes zones agro-écologiques du Bénin.

Ils ont par ailleurs formulé une proposition de vision à atteindre : ***« A l'horizon 2050, la sécurité alimentaire et nutritionnelle est assurée pour tous à travers une agriculture compétitive, un capital social efficace, une gestion durable du patrimoine foncier et des écosystèmes ».***

Les recommandations qui en découlent concernent : (i) le renforcement de la place de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les ODD, (ii) le renforcement du rôle et des interventions des agences de coordination nationale et régionale en matière de suivi-évaluation, (iii) la promotion de l'investissement dans l'agriculture et dans l'agro-industrie.

En conclusion des travaux de ce groupe, il ressort que la sécurité alimentaire et nutritionnelle doit être mise au centre des ODD.

b. Résultats des travaux du groupe n°2

Les membres du groupe n°2 ont examiné les points relatifs à la gestion de la ressource eau et à l'assainissement. Sur la base de l'état des lieux et des difficultés relevées dans le secteur, ils ont formulé les principales recommandations ci-après.

Dans le domaine de la gestion de l'eau

- Mettre en place une politique et stratégie du développement de l'eau qui permettent d'ici 2050, de prévoir un point d'eau pour 50 habitants en milieu rural et un branchement pour 06 habitants en milieu urbain.
- Externaliser le système de distribution d'eau tant en milieu urbain qu'en milieu rural.
- Recourir aux eaux de surface en réalisant des barrages multifonctionnels (production d'énergie électrique, irrigation, environnement, élevage, pêche, eau de boisson) respectueux de l'environnement.
- Réaliser des ouvrages de retenues d'eaux pluviales.
- Envisager à long terme des solutions durables de transformation et d'utilisation de l'eau de mer.

Dans le domaine de l'assainissement

- Accroître la réalisation des ouvrages d'assainissement de base (latrines familiales et latrines publiques).
- Sensibiliser largement la population pour les mesures d'hygiène et de respect de l'environnement.
- Rendre opérationnels les services de gestion des eaux usées.
- Valoriser les déchets solides à des fins énergétiques, agricoles et industrielles par recyclage.
- Interdire l'usage et l'importation des sachets plastiques.
- Améliorer le système de gestion des déchets biomédicaux à travers des infrastructures et des équipements appropriés pour une gestion écologique.
- Renforcer les technologies alternatives de gestion des eaux pluviales (réalisation des caniveaux, des retenues d'eau, etc.).

En conclusion aux travaux du groupe, M. DOSSOU a rappelé qu'il faut considérer l'eau comme source de vie, comme source de revenus mais aussi comme source de conflits (conflits au Moyen-Orient, problèmes autour du Nil). Il a évoqué l'importance des comportements humains pour la préservation des ressources en eau. Il a mentionné enfin la priorité à donner à l'anticipation et à la prospective pour éviter de jouer en permanence aux sapeurs-pompiers en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement.

c. Résultats des travaux du groupe n°3

Les membres du groupe n°3 ont noté que les différents aspects de la thématique (emploi, travail décent pour tous, jeunesse, éducation, culture) sont indissociables car l'homme est au cœur du développement durable. Ils ont fait ressortir par exemple les influences réciproques entre la culture et l'éducation, l'impact de l'éducation sur la jeunesse et l'emploi. Ils se sont risqués à formuler quelques propositions d'ODD en relation avec la thématique :

- assurer l'accès à l'emploi et au travail décents respectueux de l'environnement à 95% de la population active d'ici à 2030 ;
- assurer l'accès à un système de protection sociale équilibré à toute la population d'ici à 2030 ;
- assurer l'accès à une éducation pertinente (structurée et articulée) pour le développement durable, à tous les enfants de 5 à 18 ans d'ici 2030 ;
- assurer l'intégration de la culture dans les politiques de développement.

En conclusion des travaux du groupe, M. DOSSOU a suggéré d'établir un diagramme intégré permettant de faire ressortir clairement les relations entre les différents aspects de la thématique. Il a souligné le fait que la jeunesse c'est d'ores et déjà le présent et non l'avenir ; l'exclure aujourd'hui des préoccupations et des politiques, c'est exclure 2/3 de la population du développement durable. Il a rappelé l'importance de la culture pour le développement durable, tant comme fondement des sociétés que source de création de richesses. La culture est en effet fondamentale pour le développement social, environnemental et économique.

d. Résultats des travaux du groupe n°4

Les membres du groupe n°4 ont actualisé l'état des lieux du secteur et retenu que les défis à relever sont relatifs à l'équité et à l'accès universel aux services de santé ; à la mutualisation des efforts dans la sous-région ; au renforcement des systèmes de santé pour une couverture universelle ; à la pression démographique et aux enjeux environnementaux.

Ils ont fait des propositions à prendre

en compte dans la formulation des ODD, notamment :

- assurer une meilleure collecte et utilisation des données démographiques pour les programmations sectorielles et leur mise en œuvre ;
- assurer l'accès universel aux soins et services de santé maternelle y compris la santé sexuelle des adolescents et des jeunes ;
- créer une alliance nationale et régionale pour la réduction de la mortalité maternelle et la santé des adolescents et jeunes ;
- renforcer la collaboration entre les secteurs public et privé y compris la collaboration entre la médecine moderne et la médecine traditionnelle ;
- assurer la protection sociale pour tous (sécurité et assurance sociale : enfants, jeunes, femmes, personnes de troisième âge, des secteurs formel et informel) ;
- renforcer les pôles d'excellence pour les ressources humaines (écoles de formation, professionnels de santé qualifiés, technologies en santé).

Concluant les travaux du groupe, le Président de séance, M. DOSSOU, a rappelé que l'homme est au cœur du développement durable. Il a noté l'accent mis sur la mortalité maternelle en termes d'objectifs à atteindre. Il a souligné l'importance de la prise en compte de la spécificité africaine en matière de santé qu'est la médecine traditionnelle. Il a confirmé que la recherche de l'équilibre entre la croissance économique et la croissance démographique est indispensable. Il convient à cet égard de mettre un accent particulier sur l'éducation de la femme et de la fille car il est démontré que plus le ménage est instruit, plus le nombre d'enfants du ménage est adapté à ses ressources.

III - Clôture de l'atelier

Dans son mot de fin, M. Antonin S. DOSSOU a remercié sincèrement tous les participants pour leur implication et leurs contributions constructives au succès des travaux. Il a accordé une mention spéciale aux Représentants résident de l'UNFPA et de la FAO qui ont participé efficacement aux travaux sur toute la durée de l'atelier. Il a souhaité que le processus de réflexion sur les autres thématiques du Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur le développement durable se poursuive dans la même dynamique.

RAPPORTS D'ATELIERS

Premier atelier de préparation de la contribution du Bénin aux sessions du groupe de travail des Nations Unies sur les Objectifs de Développement Durable.

Atelier N° 1

PRIORITES ET PROPOSITIONS D'OBJECTIF : SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITION AGRICULTURE DURABLE ; SECHERESSE ET DESERTIFICATION ET DEGRADATION DES SOLS

	Hiérarchisation			
	P			Moyenne
Promouvoir des investissements publics et privés pour :	1			
- L'agro-industrie (Transformation et stockage), et le marketing				
- La mécanisation de l'agriculture et Infrastructures routières				
- L'aménagement hydro-agricoles à buts multiples (agriculture, élevage, pêche, ..)				
- Les cultures maraîchères en zones rurales et urbaines en vue d'améliorer la qualité nutritionnelle des aliments				
- La petite/grande irrigation				
Rendre compétitif la production nationale vis-à-vis du marché mondiale et encourager la consommation de la production locale.				
Renforcer le capital humain de la recherche agricole et scientifique ainsi que les infrastructures et équipements de recherche				
Promouvoir et capitaliser la contribution des femmes et des jeunes au développement de l'Agriculture, à la sécurité Alimentaire et Nutritionnelle				
Promouvoir les échanges entre les différentes régions d'un même pays et entre les pays-même,				
Renforcer les opérations de plantations d'arbres à but multiple				
Réhabiliter les écosystèmes (lacs, cours d'eau, terres) dégradés; préserver les espaces protégés et gérer au mieux les espaces en cours d'exploitation,				
Coupler l'agriculture à l'élevage dans les zones rurales et développer l'agriculture urbaine				
Promouvoir l'application des engrais minéraux combinés aux engrais organiques				
Poursuivre la mise en application de la déclaration de Maputo (10% du budget national pour l'agriculture, 6% de croissance annuelle en agriculture)				
Mettre en œuvre une politique agricole à long terme dans le contexte de gestion axée sur les résultats				
Investir dans les dispositifs de lutte contre l'érosion et les incendies de plantations				
Lutter contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse				
Responsabiliser les collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques alimentaires et nutritionnelles et impliquer les communautés à la base				
Intégrer les questions de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques de sécurité alimentaire/nutritionnelle et de lutte contre la pauvreté en milieu rural				
Promouvoir les partenariats entre les communes, les universités et centres de recherches afin que les objectifs de la recherche soient adaptés aux réalités locales				
Réduire la dépendance des populations vis-à-vis du bois-énergie en vue de sauvegarder les ressources ligneuses				

	Cotation : 1 à 5 (1 très prioritaire)			
				Moyenne
Promouvoir des investissements publics et privés pour :				
- L'agro-industrie (Transformation et stockage), et le marketing				
- La mécanisation de l'agriculture et Infrastructures routières				
- L'aménagement hydro-agricoles à buts multiples (agriculture, élevage, pêche, ..)				
- Les cultures maraîchères en zones rurales et urbaines en vue d'améliorer la qualité nutritionnelle des aliments				
- La petite/grande irrigation				
Rendre compétitif la production nationale vis-à-vis du marché mondiale et encourager la consommation de la production locale.				
Renforcer le capital humain de la recherche agricole et scientifique ainsi que les infrastructures et équipements de recherche				
Promouvoir et capitaliser la contribution des femmes et des jeunes au développement de l'Agriculture, à la sécurité Alimentaire et Nutritionnelle				
Promouvoir les échanges entre les différentes régions d'un même pays et entre les pays-même,				
Renforcer les opérations de plantations d'arbres à but multiple				
Réhabiliter les écosystèmes (lacs, cours d'eau, terres) dégradés; préserver les espaces protégés et gérer au mieux les espaces en cours d'exploitation,				
Coupler l'agriculture à l'élevage dans les zones rurales et développer l'agriculture urbaine				
Promouvoir l'application des engrais minéraux combinés aux engrais organiques				
Poursuivre la mise en application de la déclaration de Maputo (10% du budget national pour l'agriculture, 6% de croissance annuelle en agriculture)				
Mettre en œuvre une politique agricole à long terme dans le contexte de gestion axée sur les résultats				
Investir dans les dispositifs de lutte contre l'érosion et les incendies de plantations				
Lutter contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse				
Responsabiliser les collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques alimentaires et nutritionnelles et impliquer les communautés à la base				
Intégrer les questions de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques de sécurité alimentaire/nutritionnelle et de lutte contre la pauvreté en milieu rural				
Promouvoir les partenariats entre les communes, les universités et centres de recherches afin que les objectifs de la recherche soient adaptés aux réalités locales				
Réduire la dépendance des populations vis-à-vis du bois-énergie en vue de sauvegarder les ressources ligneuses				

Atelier N° 2

Gestion de la ressource eau

Etat des lieux Diagnostic	Difficultés	Recommandations
Les ressources en eau existent. L'eau est vitale et même marchande. Cependant, le taux de desserte en 2012 est de 63,6% à raison de 250 habitants par point d'eau en zone rurale et de 64% pour 12 personnes par branchement en milieu urbain. En plus le prix d'offre de l'eau est élevé et on observe une insuffisance de ressources humaines pour la réalisation des forages ;	Lenteur et lourdeur administratives Faible accès en zone rurale et non prise en charge de la maintenance des ouvrages installés Retard de mise en place de la contrepartie de l'Etat Retard dans les services de distribution	A court et moyen terme : - mettre en place une politique et stratégie du développement de l'eau qui permettent d'ici 2050, de prévoir un point d'eau pour 50 habitants en milieu rural et un branchement pour 06 habitants en milieu urbain - sur la base de la norme actuelle et en tenant compte d'une croissance de la demande d'environ 3% l'an, le nombre de points d'eau entre 2015 et 2025 avoisinerait 7000 pour un investissement de 56 Milliards environ en franc 2013, avec l'hypothèse que les obstacles administratifs sont levés ; - simplifier les procédures administratives appliquer effectivement les textes fixant les délais du processus de passation des marchés élaborer et mettre en œuvre un plan de formation des jeunes et de renforcement des capacités. Externaliser le système de distribution d'eau tant en milieu urbain qu'en milieu rural

La gestion intégrée des ressources en eau

Etat des lieux/ Diagnostic	Difficultés	Recommandations
Par ailleurs, la disponibilité en eau concerne d'autres usages (irrigation agricole, élevage, pêche, productiond'énergie électrique, industrie) En outre la région sud du Bénin est confrontée à des problèmes d'inondations Avec 125 Km de côtes, le Bénin dispose d'importantes ressources en eau marine	La non prise en compte de l'aspect multi sectoriel de la gestion de la ressource eau Inondations récurrentes qui créent d'importants désagréments et perte de patrimoine Inexistence d'ouvrages et d'équipements appropriés pour l'exploitation des eaux pluviales Inexistence de technologies appropriées pour son exploitation	Mettre en place les dispositions institutionnelles, législatives et réglementaires Recourir aux eaux de surface en réalisant des barrages multifonctionnels (production d'énergie électrique, irrigation, environnement, élevage, pêche, eau de boisson) respectueux de l'environnement Réaliser des ouvrages de retenues d'eaux pluviales Envisager à long terme des solutions durables de transformation et d'utilisation de l'eau de mer

Assainissement

Evacuation des eaux usées et des excreta

Etat des lieux/ Diagnostic	Difficultés	Recommandations
Faible accès aux ouvrages d'assainissement de base	Très faible disponibilité des ouvrages d'assainissement de base Absence d'organisation de la collecte et du traitement des déchets solides	- Accroître la réalisation des ouvrages d'assainissement de base (latrines familiales et latrines publiques) - Sensibiliser largement la population pour les mesures d'hygiène et de respect de l'environnement - Rendre opérationnel les services de gestion des eaux usées Revoir tout le système de gestion des déchets solides (tri à la source, pré-collecte, collecte et traitement) Valoriser les déchets solides à des fins énergétiques, agricoles et industrielles par recyclage
Encombrement environnemental Faible collecte des déchets solides ménagers	Pollution du sol, des eaux Accélération de la dégradation de l'environnement Evacuation des eaux usées et des excreta	Interdiction de l'usage et de l'importation des sachets plastiques Prendre une loi pour supprimer l'importation des sachets plastiques Large sensibilisation de la population

Evacuation des déchets biomédicaux

Etat des lieux/ Diagnostic	Difficultés	Recommandations
Près de 4 tonnes de déchets biomédicaux sont produites chaque jour au Bénin	Inadéquation des modes de pré-collecte, collecte, de stockage, de transport et d'élimination/ traitement des déchets biomédicaux. Insuffisance d'infrastructures et équipements adéquats de gestion sécuritaire des déchets biomédicaux Inexistence ou défaillance du système de collecte d'évacuation et de traitement des déchets biomédicaux liquides hospitaliers	Améliorer le système de gestion des déchets biomédicaux à travers la mise en place d'infrastructures et d'équipement appropriée pour une gestion écologique

Evacuation des eaux pluviales

Etat des lieux/ Diagnostic	Difficultés	Recommandations
Inondations récurrentes Insuffisance des collecteurs de drainage des eaux pluviales Occupation anarchique des exutoires naturels	Inadéquation entre les ouvrages de collecte des eaux pluviales et le volume des précipitations Incivisme des populations (rejet des déchets solides, des excréta; insécurité; camionneurs...) Insuffisance de l'entretien des ouvrages de collecte	Renforcer les technologies alternatives de gestion des eaux pluviales (réalisation des caniveaux, des retenues d'eau, etc.)

Propositions complémentaires pour les ODD

Elaborer des stratégies et programmes intégrés, les généraliser ou les renforcer, selon qu'il convient en vue d'assurer à l'horizon 2020, un accès durable de tous à l'eau potable et à l'assainissement de base ;

Améliorer l'utilisation et la productivité des Ressources en Eau et faire en sorte que la fourniture de services essentiels liés à l'eau et à l'Assainissement dans les zones rurales et aux populations défavorisées soit plus équitable et plus sûre ;

Renforcer les systèmes intégrés de gestion des déchets solides en les valorisant à des fins énergétiques, agricoles et industrielles par le recyclage ;

Améliorer les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées ;

Prendre et mettre en œuvre une loi d'interdiction de l'importation, de la commercialisation et de l'utilisation des sachets plastiques et encourager l'utilisation des emballages biodégradables ;

Améliorer le système de gestion des déchets biomédicaux, notamment par l'adoption et l'application des textes en la matière.

Atelier N° 3

Emploi et travail décent pour tous, protection sociale, jeunesse, éducation et culture

1. Composition du groupe

Président : Abdoulaye GOUNOU, Primature ;
Rapporteurs : Félix TOSSOU, ANPE/MCMEJF ; Samson TOULASSI, CNAB ;
Facilitateur : Nestor AHO, UAC ;
Membres : cf liste.

2. Rappel des TdR de l'atelier

Cf document.

3. Méthodologie

- chacun des points de la thématique a été revisité avec l'aide du facilitateur sous l'angle de la communication et des débats généraux en plénière le premier jour ;

- des apports ont été faits en complément, en concision ou en spécification de ce débat général,

- des synthèses partielles par point ;

- enfin, des propositions générales finales en vue de l'élaboration des ODD ont été revisitées discutées et améliorées à la lumière des éléments des synthèses précédentes.

4. Résultats

4.1. Emploi et travail décents

Il a été retenu que le travail décent, est celui qui donne la joie et le plaisir à quelqu'un qui en a fait le choix d'y rester durablement. Il est un droit constitutionnel et exigé par les conventions internationales en matière de travail.

La décence au travail c'est également la reconnaissance et le regard que les uns ont sur le travail des autres (élément culturel et éducatif), par exemple, le secteur agricole dont les acteurs sont méprisés et rejetés par de nombreux systèmes.

Ainsi perçu l'emploi et le travail décents, soulèvent de nombreuses questions dont :

- les inégalités entre les professions et entre les secteurs,

- le système éducatif et son adéquation avec les besoins du marché dans ses composantes publique, privée et de l'auto-emploi,
- l'orientation dans la formation,
- les comportements au travail,
- les politiques de promotion de l'emploi.

Au regard de tout ce qui précède, il faut pour l'emploi et travail décents :

- adapter le système éducatif aux besoins et aux défis du marché de l'emploi,
- prendre des mesures d'accompagnement des affaires et de l'auto-emploi, même dans les secteurs et activités non structurés (l'informel) car c'est dans le privé que réside l'avenir de l'emploi et du travail décents,
- promouvoir la bonne gouvernance et une meilleure gestion des compétences,
- créer des synergies, fédérer et coordonner les énergies au plan national pour la promotion de l'emploi au lieu de les disperser et de les cloisonner dans des structures sectorielles.

4.2. Protection sociale,

Il a été ressorti que la protection sociale est un élément qui concourt au travail décent. C'est la sécurité sociale. Des mécanismes (classiques et mutualistes) existent dans ce sens.

Cependant, il subsiste la nécessité de les améliorer et de les élargir à tous les secteurs et tous les acteurs, d'où la nécessité de la solidarité nationale.

En terme de prospectives se dégagent :

- La nécessité d'une nouvelle lecture de la protection sociale,
- La nécessité du renforcement et de l'élargissement des systèmes existants,
- Influencer le projet de politique de protection sociale en cours d'élaboration au Ministère du Développement.

4.3. La jeunesse

Les jeunes constituent la frange la plus importante de la population chez nous au Bénin et en Afrique. Ils constituent l'avenir et de ce fait doivent être mieux considérés, mieux positionnés et responsabilisés dans les politiques de développement.

La jeunesse est un tout dans toutes ses dimensions. Elle est concernée par les questions de l'éducation, de l'emploi, de la santé, etc. Elle n'est donc pas confinable dans l'escarcelle d'un ministère tel que pratiques le montrent. D'où la nécessité de :

- prendre en compte la jeunesse dans toutes les politiques nationales,
- impliquer et responsabiliser la jeunesse dans le processus de développement,
- mais aussi, rationnaliser, les structures et acteurs chargés de l'accompagnement des jeunes.

4.4. Education

L'éducation c'est le processus par lequel l'enfant qui naît, acquiert les comportements, connaissances et compétences pour bâtir sa vie et jouer son rôle d'acteur de développement. Elle commence par la maison, les parents d'abord, avec en tête la mère. Mais cet aspect est souvent occulté en faveur de l'instruction qui ne fait que le compléter

On peut constater en observant le cadre structurel de l'éducation au Bénin, que cette dernière est éparpillée dans les prérogatives de plusieurs ministères (avec leurs exigences, besoins et problèmes respectifs). L'apprenant qui sort d'un tel système est désarticulé et désorienté par rapport aux réalités nationales et internationales.

En termes de contenu et d'approche, ce n'est que maintenant qu'il y a des tentatives de prise en compte des dimensions du développement durable et de l'intégration de la responsabilisation de tous les acteurs y compris même des apprenants. Or c'est bien l'éducation qui doit contribuer à comprendre et à mettre en œuvre le développement durable. Il est donc nécessaire de

- réadapter le système éducatif aux besoins actuels,
- améliorer le cadre, l'environnement de l'éducation,
- améliorer la qualité des acteurs,
- responsabiliser tous les acteurs y compris les apprenants,
- généraliser l'instruction pour la qualification de tous les profils d'acteurs de développement (même les ouvriers).

4.5. La culture

Longtemps négligée à cause des malentendus de la colonisation, la culture est pourtant un élément très important d'autant plus qu'elle est la matrice de notre société. Et c'est à juste titre qu'elle s'impose maintenant comme un pilier d'un développement qui se veut durable, en complément de l'économique, du social et de l'environnement.

Il est donc nécessaire de prendre en compte la culture dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement. Pour y arriver, il faut :

- reconnaitre effectivement la culture comme pilier important du développement durable,
- la promouvoir en considérant ses aspects non monétaires que sont les valeurs et les repères d'une part et les aspects de production d'autres parts,
- soumettre tous les ODD à une grille analyse culturelle par pays pour une meilleure adaptation et mise en œuvre.

5. Propositions finales

- La première recommande de voir les différents aspects abordés d'une manière indissociable en ayant toujours à l'esprit, les liens étroits qu'ils ont. Par exemple, les influences réciproques entre la culture et l'éducation, l'influence de l'éducation sur la jeunesse et l'emploi.

- En termes de propositions d'ODD,

  - Assurer l'accès à l'emploi et au travail décents respectueux de l'environnement à 95% de la population active d'ici à 2030,
  - Assurer l'accès à un système de protection sociale équilibré à toute la population d'ici à 2030,
  - Assurer l'accès à une éducation pertinente (structurée et articulée) pour le développement durable, à tous les enfants de 5 à 18 ans d'ici 2030
  - Assurer l'intégration de la culture dans les politiques de développement.

Atelier N° 4

Santé et dynamique de population

Mise à jour des données

Données plus récentes de l'EDS 2011-2012

a) Taux de prévalence contraceptive: 7,9%

b) Indice Synthétique de fécondité : 4,9 enfts/femmes

c) Besoins en PF non satisfaits: 32%

d) Mortalité Maternelle :

e) Contribution des Adolescents & jeunes (15-24 ans) à la fécondité: 21,5%

f) Contribution des jeunes à la MM : 1 cas sur 5 décès maternel

La croissance démographique entraine une insuffisance des ressources et services de santé pour répondre à la demande particulièrement celles des Ado et Jeunes en SR.

Les adolescents et les jeunes (33% de la population) sont nombreux et les jeunes filles sont exposées aux grossesses non désirées, causes d'avortements provoqués, complications à l'accouchement voire décès ou fistules et d'abandon de la scolarité et de l'apprentissage.

Données manquantes

Les mouvements migratoires internes des Zones rurales vers les grandes villes entrainent

- une précarité de vie et de santé.
- des comportements déviants tels que la prostitution, les grossesses non désirées avec comme corollaire les avortements provoqués.
- une pression importante sur les ressources et services de santé déjà insuffisantes en milieu urbain.
- La faible fréquentation des services de santé mis en place à grands frais en milieu rural.
- La PF est une stratégie pour réduire la Mortalité Maternelle *(Les pays qui ont réussi à réduire le taux de MM sont ceux qui ont une prévalence contraceptive 30 %).*
- Prise en compte insuffisante des paramètres démographiques (défis liés à la croissance démographique) dans les programmations sectorielles et leur mise en œuvre.

DEFIS ET ENJEUX / PRIORITES

Equité et Accès Universel aux Services de Santé

- Accès universel aux soins et services de santé Maternelle y compris Santé Sexuelle des Adolescents et des Jeunes
- Protection Sociale pour tous (Sécurité Sociale ; Assurance Sociale-mutuelle de santé : Enfants, Jeunes, femmes, femmes, 3è âge / Secteur formel, Secteur informel)

- Accélération de la réduction de la mortalité maternelle
- Alliance nationale et régionale pour la réduction de la MM y compris la santé sexuelle des adolescents et jeunes
- Approche de Financement Basé sur les Résultats
- Sécurisation des ressources financières nationales , locales pour la réduction de la MM

Mutualisation des efforts

- **Le partage des Bonnes Pratiques** dans tous les pays
- **Les Pools d'excellence** national et sous régional (Ecoles de formation; Professionnels de Santé qualifiés ; Technologies en santé)

Renforcement des Systèmes de Santé pour une couverture universelle

- Promotion des Soins de Santé Primaire
- Accélération de la production des RH qualifiées en santé
- Accréditation
  - des écoles de formations
  - des Formations Sanitaires
  - des professionnels de la santé formés
- Collaboration entre les secteurs public et privé

Pression démographique et enjeux environnementaux

- **Conflits et problème de sécurité**
- **Aménagement des espaces urbains et péri-urbains** (création des zones d'habitation viabilisées séparées de zones industrielles et commerciales)
- **Création des pôles de développement** pour sédentariser les populations (centres commerciaux ; industriels ; formation ; recherche ; infrastructures routières et fluviales ; infrastructures sociocommunautaires....)

ESQUISSE D'OBJECTIFS A PRENDRE EN COMPTE DANS LA FORMULATION DES ODD

Equilibre croissance démographique et croissance économique

1- Assurer une meilleure Collecte et utilisation des données démographiques pour les programmations sectorielles et leur mise en œuvre

2- Veiller à l'appropriation de la l'approche Gestion sur les résultats (programmation/ Planification basée sur l'évidence et budgétisation axée sur les résultats)

3- Aménager les espaces urbains et péri-urbains

4- Créer des pôles de développement

5- Assurer la gouvernance territoriale (Prévenir et gérer les conflits et problèmes sécuritaires .....)

Equité et accès universel des services de santé

6. Assurer l'accès universel aux soins et services de santé maternelle y compris Santé Sexuelle des Adolescents et des Jeunes

7. Créer une alliance nationale et régionale pour la réduction de la MM et la santé des adolescents et jeunes

8. Renforcer les Système de Santé pour une couverture universelle des soins

9. Accélérer la production des RH qualifiées en santé

10. Assurer l'Accréditation

- des écoles de formations
- des Formations Sanitaires
- des professionnels de la santé formés

11.Renforcer la Collaboration entre les secteurs public et privé y compris la collaboration entre la médecine moderne et la médecine traditionnelle

12. Promouvoir l'approche de Financement Basé sur les Résultats

13. Assurer la Protection Sociale pour tous (Sécurité Sociale; Assurance Sociale : Enfants, Jeunes, femmes, 3è âge / Secteur formel, Secteur informel)

14. Systématiser la sécurisation des ressources financières et humaines nationales suffisantes pour la santé

ANNEXES

LISTE DE PRÉSENCE

Numéro d'ordre	Nom & prénoms	Structure	Contacts téléphonique et électronique
1	DOSSOU Antonin S.	Primature	21 30 13 51 antodossou@yahoo.fr
2	POFADJI K. Mathias	CePED/MDAEP	95 41 23 82
3	DEHOUE Cyriaque Justin	DPP/MCAAT	97 76 47 76 / 95 64 95 67 dehouejustin@yahoo.fr
4	MULINDABIGWI Valens	CePED/MDAEP	66 23 37 39 mulindabigwi@cimonline.de
5	TCHIWANOU G. Pascal	CePED/MDAEP	95 95 72 52 tchipaza@yahoo.fr
6	BONI YARA M. Awal	DPE/MCMEJF	97 11 54 93 by.awal@yahoo.fr
7	MICHOZOUNNOU Saturnine	CEFORP	Medesse2006@yahoo.fr
8	TOSSOU C. Rigobert	D/CEFORP	Ctossou2000@yahoo.fr
9	KAKPO Bernard	DPP/MAEP	97 33 67 84 bernardkakpo@yahoo.fr
10	KPATINDE Gérard	DPP/MDAEP	96 39 15 39 gkpatinde@yahoo.fr
11	TODEGNON Toussaint	DGPD /MDAEP	95 84 02 14 todegnont@yahoo.fr
12	SOFONNOU C. Romaric	DGPD/MDAEP	95 49 89 92 sofarro@yahoo.fr
13	BIAOU Gautier	FSA/UAC	97 58 78 80 gbiaou@yahoo.fr
14	HOULONKOU Albert	D/ENEAM	97 48 21 48 meintoh@yahoo.fr
15	GODAHOUE Eric	UNDP / Assistant	97 08 44 73 Eric.godahoue@undp.org
16	KOUAGOU Natta Adolphe	CTDL/PM	97 44 90 51 nkouagou@yahoo.fr
17	GOUNOU Abdoulaye	Primature	21 30 18 13 agounou@yahoo.fr
18	TOSSOU Félix	ANPE/MCMEJF	97 08 46 36 Felitoss2@yahoo.fr
19	HESSOU D. Joseph	Core Group de Nutrition du Bénin	95 06 44 22 jedhessou@gmail.com
20	HINSON Eric	DPP/Primature	95 45 76 16 hinsoneric@yahoo.fr
21	SOUROKOU Bio	CTA/PR	97 47 50 73 bsourokou@yahoo.fr
22	NASSIROU Taoficki	Cabinet/Primature	97 11 08 95 nassiroutaofick@yahoo.fr
23	Elisabeth BALEPA	RR/FAO	
24	KEITA Diene	RR/UNFPA	keita@unfpa.org
25	BEKELE-THOMAS NARDOS	RR/PNUD	

Numéro d'ordre	Nom & prénoms	Structure	Contacts téléphonique et électronique
26	ZOSSOUNGBO Frankèle	UNFPA	zossoungbo@unfpa.org
27	ALOFA Janvier Polycape	PNUD	
28	KARLEN Raphaela	Spécialiste en coordination de l'aide/PNUD	96 77 07 19 Raphaela.karlen@undp.org
29	DOSSOU-HOUESSOU Abelle	Représentant/FIDA	a.dossouhouessou@ifda.org
30	AHOUNOU Maurice	FAO	maurice.ahounou@fao.org
31	YADOULETON Malomon Jean	Consultant	95 56 70 83 yadouleton@yahoo.com
32	ADANGUIDI Jean	FAO	96 94 56 18 adanguidj@yahoo.fr
33	CODJIA Jean T. Claude	FSA/UAC	97 51 02 10 jtcodjia@yahoo.fr
34	DOSSOU BODJRENOU O. Marie	Nature Tropicale ONG	21 33 37 73 / 97 32 42 50 ntongmu@yahoo.com
35	DOSSOU GUEDEGBE Odile	VD/FLASH/UAC	97 72 23 82 Viliho2004@yahoo.fr
36	DOSSOU M. Krystel R.	OFEDI	krystod@gmail.com ofedi.org@gmail.com
37	SAGBOHAN Marcel	Consultant UNFPA	96 65 10 68 sagboham@yahoo.com
38	IGUE DJINADOU Kouboura	INRAB	96 41 40 24 djinadoualice@yahoo.fr
39	DADJO HESSOU F. Antoinette	RIFONGA	90 90 67 89 liguelife@yahoo.fr
40	TCHOUTCHA Mamidou	DGE/MERPMEDER	97 77 3412 Mamid00@yahoo.fr
41	VIHO GNONLONFOUN Liliane	DPP/MESRS	viholiliane@yahoo.fr
42	TOULASSI Samson	Chambre nationale d'agriculture	97 98 84 67 toulassisam@gmail.com
43	FALL El Hadji	PNUD	El.hadji.fall@undp.org
44	DELIFUX Delphine	Chargée d'Affaires Union Européenne	
45	DOSSOU TCHEGBE O. Emilienne	DGPD/MDAEP	97 89 58 57 tchemido@yahoo.fr
46	IDOHOU Léontine	Présidente/RIFONGA	95 06 66 08
47	SOUNKERE Djibril	IDID-ONG	97 19 77 62 Djibril842000@hotmail.com
48	MEDO Euloge	DNSP/MS	95 49 15 83 medoeuloge@yahoo.fr
49	ZINSALO Gilbert	Consultant UNFPA	95 42 79 64 Cefac2008@yahoo.fr
50	YOXI Y. Victor	DG/Eau	97 49 10 34 yoxiyedevictor@yahoo.fr
51	KELDENICH Meike	UNFPA	66 36 05 45 keldenich@unfpa.org

Numéro d'ordre	Nom & prénoms	Structure	Contacts téléphonique et électronique
52	DAZOGBO Alexandrine	UNFPA	21 31 53 66
53	OGOUBIYI Clauvis	MAEIAFBE/DOI	2130 04 00
54	NOUDEGBESSI Bernice	UNFPA	96 18 77 62 noudegbessi@unfpa.org
55	ZANNOU M. Clément	Fondation Belge –FIDA – Terre des Jeunes	68 27 13 91
56	MALAGUI Francesca	DUE	64 18 46 46 Francesca.malagui@eeos.europe.eu
57	MADOUGOU Mohamed	DPE/MCMEJF	97 02 33 95
58	OLIVIER de MONTAGUERE ASSOGBA Rose Claire	DPP/MERPMEDER	97 06 98 21
59	SOUDE Théodore	UNFPA	96 18 77 01
60	TONI O. Emmanuel	DGFRN	95 28 23 04 tonitomel@yahoo.fr
61	AHO Nestor	Consultant	97 32 89 21 ahonestor@yahoo.fr
62	GUEDOU Charles Juste	DPP/MS	97 11 47 43 / 84 46 44 95 guedjust@hotmail.fr
63	TCHIWANOU Lewis	AES-ONG	96 03 18 54 tchiwanoulewis@yahoo.fr
64	AKOUEIKOU Arlette F.	UNFPA	96 18 77 59 akoueikou@unfpa.org
65	HOUINOU François	IJEB	95 03 30 33

NOTE TECHNIQUE

Emploi et travail décent pour tous, protection sociale, jeunesse, éducation et culture.

Liste des sigles et abréviations

AME	:	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
BAD	:	Banque africaine de développement
BIT	:	Bureau International du Travail
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
DPP	:	Direction de la Programmation et de la Prospective
EDD	:	Education pour le développement durable
EE	:	Education Environnementale
EMICoV	:	Enquête Modulaire Intégrée auprès des Ménages
EPAC	:	Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi
ERE	:	Education Relative à l'Environnement
FAST	:	Faculté des Sciences et Techniques
FLASH	:	Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
FNPEEJ	:	Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes
FSA	:	Faculté des Sciences Agronomiques
GTO	:	Groupe de Travail Ouvert des Nations Unies sur les objectifs de développement durable
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IPEC	:	Programme international pour l'abolition du travail des enfants
MCAAT	:	Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme
MEHU	:	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEMP	:	Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire
MESFTPRIJ	:	Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes
MESRS	:	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
OIT	:	Organisation Internationale du Travail
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	:	Organisation non gouvernemental
OUA	:	Organisation de l'Unité Africaine
PNUAD	:	Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTD	:	Programme Pays pour le Travail Décent
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
RESEN	:	Rapports d'Etat des Systèmes Educatifs Nationaux (Banque Mondiale)
RESEN	:	Réseau sur le Système Educatif National
SAJE-UEMOA	:	Salon des jeunes entrepreneurs de la zone Union économique et monétaire ouest africaine
SCRP	:	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
UEMOA.	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

INTRODUCTION

Le Bénin, à l'instar des pays du Conseil de l'Entente, de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine(UEMOA) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), est partie aux Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) qui visent à protéger et à restaurer l'environnement mondial et à contribuer au développement durable. Il s'agit notamment de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Washington 1973), de la convention-cadre sur le changement climatique (1992) et de son protocole de Kyoto (1997), Convention sur la diversité biologique (1992), convention sur la lutte contre la désertification (1994). Une liste exhaustive des accords multilatéraux sur l'environnement signés et ratifiés par le Bénin est disponible dans la Document d'information sur le développement durable au Bénin RIO+20 (MEHU, PNUD, 2012). Le Bénin a également signé et ratifié bon nombre d'accords internationaux sur le travail, la protection sociale, la jeunesse, l'éducation et la culture (encadré n°1). Ces engagements internationaux du pays ont orienté les cadres nationaux de développement tels que la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP), le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
En raison de ces engagements internationaux, le Bénin a pris des dispositions favorables à la jouissance par les populations de leurs droits légitimes.

Par ailleurs, en recentrant les peuples au cœur du développement durable, les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau, réunis à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012 (RIO+20), se sont engagés à travailler ensemble en faveur d'un monde juste et équitable, d'une croissance économique durable qui profite à tous, du développement social et de la protection de l'environnement dans l'intérêt de tous. Ils ont réaffirmé la nécessité d'encourager les pays en développement à œuvrer pour l'autonomisation des pauvres et des personnes vulnérables, en favorisant le plein emploi productif et un travail décent pour tous, ainsi que des politiques sociales efficaces. La finalité est d'atteindre les objectifs de développement international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Aux fins de transformer ces bonnes intentions et dispositions en objectifs de développement durable qui devront être validés par l'Assemblée Générale des Nations Unies, il a été mis en place un groupe de travail ouvert à toutes les parties prenantes. Ce groupe devra soumettre ses propositions à la soixante-huitième session de l'Assemblée Générale. Il s'agit du groupe de travail des Nations Unies sur les objectifs de développement durable dont le Bénin est membre. Le groupe a tenu sa première session les 14 et 15 mars 2013 au siège de l'ONU à New York.

Par sa participation au groupe de travail des Nations Unies sur les objectifs de développement durable (GTO), Bénin s'assigne une double mission : partager avec les autres membres du GTO à la fois la vision et les aspirations des béninois au bien-être socio-économique pour les générations présentes et futures, et celles des peuples de l'espace communautaire auquel il appartient.

Encadré 1 : Accords internationaux sur le travail, la protection sociale, la jeunesse, l'éducation et la culture ratifiés par le Bénin

1954 : Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec règlement d'exécution, et son Protocole relatif aux résolutions de la Conférence adoptés à la Haye, le 14 mai 1954, ainsi que son deuxième Protocole du 26 mars 1999, auxquels le Bénin a adhéré le 17 avril l2012.

1960 : Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 14 décembre 1960 et à laquelle le Bénin a adhéré le 9 juillet 1963.

1965 : Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 2106 (XX)) du 21 décembre 1965, ratifiée le 30 novembre 2001.

1966 : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté en 1966, ratifié par le Bénin le 12 mars 1992.

1972 : Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa dix-septième session à Paris, le 16 novembre, ratifiée le 14 juin 1982.

1979 : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre à New York, ratifiée par le Bénin le 12 mars 1992.

1981 : Charte africaine des droits de l'homme et des peuples adoptée par l'OUA à Naïrobi en juin 1981 et ratifiée par le Bénin le 20 janvier 1986, ainsi que son Protocole relatif aux droits de la femme africaine ratifié le 30 septembre 2005.

1981 : Convention régionale sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique adoptée à Arusha le 5 décembre 1981, ratifiée par le Bénin le 26 août 1998.

1982 : Convention (n° 157) sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale.

1983 : Recommandation (no 167) sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale.

1989 : Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1989, ratifiée par le Bénin le 3 août 1990, ainsi que ses Protocoles facultatifs – concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ratifiés tous deux le 31 janvier 2005.

1990 : Charte africaine des Droits et du bien-être de l'Enfant adoptée par l'OUA à Addis-Abeba en juillet 1990 et ratifiée par le Bénin le 17 avril 1997.

1999 : Convention sur Les Pires Formes de Travail des Enfants, (N° 182).

2001 : Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO, réunie à Paris, du 2 novembre en sa trente et unième session, ratifiée le 4 août 2011.

2003 : Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à Paris le 17 octobre 2003 ratifiée par le Bénin 17 avril 2012.

2005 : Convention internationale contre le dopage dans le sport adopté par la Conférence Générale de l'UNESCO le 19 octobre, ratifiée le 4 août 2011.

2005 : Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée par la Conférence Générale de l'UNESCO à Paris, le 20 octobre 2005, et ratifiée le 20 décembre 2007.

Pour atteindre ses objectifs, le GTO a choisi d'examiner un certain nombre de thèmes pertinents. Il est ainsi inscrit aux sessions de mai et de juin 2013 les thèmes suivants :

- Sécurité alimentaire et nutrition ; agriculture durable ; sécheresse, et désertification ; dégradation des sols.
- Eau et assainissement.
- Emploi et travail décent pour tous, protection sociale, jeunesse, éducation et culture.
- Santé et dynamique de population.

La thématique 3 *"Emploi et travail décent pour tous, protection sociale, jeunesse, éducation et culture"* est porteuse des droits et devoirs sans lesquels les peuples ne sauront espérer gagner le combat contre la pauvreté et la marginalisation, pour la satisfaction des besoins de la personne humaine et l'autonomisation des acteurs du développement durable. En effet, quel que soit le secteur considéré, c'est l'emploi et le travail décent qui consacrent la dignité de la personne humaine et l'élèvent au rang d'acteur disponible du développement durable ; c'est la protection sociale qui sécurise les personnes vulnérables et leur confère la confiance en soi et en l'avenir ; c'est la jeunesse qui porte le potentiel d'innovation productive et la pérennité de la communauté ; c'est l'éducation qui assure la transmission aux générations montantes et futures des bonnes pratiques sociales héritées des générations précédentes ; c'est enfin la culture qui incarne l'âme des sociétés humaines, dont la diffusion à travers les âges est garante des normes sociales en matière de justice, de liberté, de démocratie et de paix.

La présente note technique n'a d'autre ambition que de proposer une analyse succincte des rapports au développement durable de la thématique de *l'Emploi et du*

travail décent pour tous, de la protection sociale, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture au Bénin et en Afrique de l'Ouest, en vue d'une réflexion prospective et d'un avant-projet de propositions pouvant être prises en compte dans la formulation des Objectifs de Développement Durable pour le Bénin et la sous-région ouest africaine. Elle est structurée en 6 points, à savoir :

- Développement durable, emploi et travail décent pour tous, protection sociale, jeunesse, éducation et culture ;
- Problématique de l'emploi et du travail décent pour tous ;
- Protection sociale des acteurs du développement durable ;
- Place de la jeunesse dans les politiques de développement durable ;
- Education pour le développement durable
- Culture au service du développement durable
- Propositions d'objectifs de développement durable.

1. Fondements du développement durable : emploi et travail décent pour tous, protection sociale, jeunesse, éducation et culture

Les fondements théoriques de la durabilité ont été établis en 1980 par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) qui a proposé dans son rapport sur la Stratégie Mondiale de la Conservation, le terme de "Sustainable Development", successivement traduit en français par "développement soutenable" puis "développement durable" ou "développement viable". En 1987, la publication du rapport "Notre Avenir à tous" de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (Commission dite Brundtland, du nom de Mme Gro Harlem Brundtland qui l'a présidée) consacre le terme de "Sustainable Development" (CMED, 1987).

Constatant les effets nocifs du développement qui dégrade les ressources sur lesquelles il repose, et minant ses propres bases, la Commission conclut à l'inséparabilité des questions de développement économique et celles touchant à l'environnement.

Elle définit le concept de développement durable comme l'ensemble des processus de changement par lesquels l'exploitation des ressources, l'orientation des

[1]*Le terme « développement durable » naît en 1987 au cours des travaux de la commission mondiale sur l'environnement et le développement faisant suite à la publication d'un rapport alarmant par le Club de Rome en 1972 intitulé « Halte à la croissance ! ». Ce rapport propose une étude prospective de l'évolution de la population mondiale d'ici 2100 étayée par des simulations informatiques sur la base du rythme de consommation des ressources naturelles d'alors ; il prévoit une chute vertigineuse de la population du fait de la limitation des ressources naturelles et des diverses pollutions engendrées par le modèle économique en place.*

investissements et des institutions se trouvent en harmonie et renforcent le potentiel actuel et futur de satisfaction des besoins des hommes.

Les résultats de la Commission Mondiale ont conduit à l'émergence d'un droit international de l'environnement : *Convention de Sofia et d'Helsinki* pour la pollution atmosphérique, *Directive et Convention de Bâle pour les déchets, Convention de Montréal* pour le contrôle des chloro-fluoro-carbones (CFC) et la protection de la couche d'ozone, *Conventions de Ramsar, Washington, Bonn et Berne* pour la protection de la nature, *Convention d'Oslo et de Paris* pour la protection du milieu méditerranéen de l'Atlantique Nord-Est, *Convention de la Mer du Nord* sur le déversement et l'incinération des déchets en mer, etc.

La Conférence Mondiale sur l'Environnement et le Développement de Rio de Janeiro (1992) a consacré définitivement le concept de développement durable défini comme « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ». Le développement durable incarne ainsi la reconnaissance de la légitimité du développement économique et social tout en cherchant à concilier les exigences de ce développement avec celles de l'exploitation écologiquement rationnelle des ressources et des milieux naturels. La notion de développement durable implique également la réévaluation de l'espace temporaire, en prenant en compte l'impact que les décisions auront à court terme, mais également sur le long terme (Strange et Bayley, 2008). A ce titre, elle a commencé à être largement utilisée aujourd'hui (Baddache, 2010).

La déclaration de Rio a donné naissance à la convention sur la biodiversité et l'agenda 21, catalogue des recommandations à mettre en œuvre pour le développement durable.

La durabilité est appréhendée dans sa conception la plus globale sur la base des trois dimensions suivantes :

- la durabilité sociale : il s'agit de construire une civilisation de l'être fondée sur un partage plus équitable et la satisfaction des besoins matériels, fondements du développement humain.
- la durabilité économique : il faut sortir d'une logique économique fondée sur les seuls critères de l'entreprise pour évaluer l'efficacité économique en termes globaux et instaurer un système mondial plus efficace (éviter ou limiter les dettes, la détérioration des termes de l'échange, etc.).
- la durabilité écologique : elle suppose la limitation de la consommation des ressources non renouvelables, la réduction de la pression des plus riches sur les ressources, l'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des ressources non renouvelables et renouvelables.

Mais dans la littérature spécialisée, ces dimensions du développement durable font encore l'objet de beaucoup de controverses, y compris le concept même de durabilité de la croissance économique et du développement.

Durabilité sociale.

La composante la plus importante de la durabilité sociale est la durabilité institutionnelle qui peut être appréhendée à travers l'existence d'institutions pérennes, c'est-à-dire des structures sociales résilientes se maintenant et se reproduisant à travers les générations. Les différentes approches de la durabilité institutionnelle font référence à la définition de cette notion dans le cadre de programmes (Brown, 1998), de projets (NORAD, 2000), ou d'initiatives de gestion (Agrawal, 2002). La durabilité institutionnelle se réfère à la gouvernance en tant que finalité dans la mesure où elle renvoie à des problématiques d'efficacité et de pérennité des institutions et des mécanismes institutionnels relatifs aux propriétés attribuées à la gouvernance par les institutions internationales (Banque Mondiale, PNUD, etc.). Les approches de durabilité institutionnelle en tant que résultat d'actions d'apprentissage (Hazel et Gordon, 1999), ou en tant que produit de processus d'efficacité procédurale (Spangenberg et al., 2002) soutiennent cette vision.

La gouvernance en tant qu'outil doit permettre d'améliorer l'effectivité (Offler 1990 cité par Froger 2006) [2] au sens de l'efficacité et de la légitimité des politiques publiques, notamment les politiques de développement durable, en favorisant une vision partagée du développement durable, en améliorant le caractère multidimensionnel et intégré des politiques, en renforçant l'exécution des politiques, la transparence et l'apprentissage des acteurs ainsi que le suivi des trajectoires de mise en œuvre de ces politiques. Uphoff (1992) a identifié cinq facteurs d'intérêt des institutions locales et de la participation pour le développement durable. Il s'agit de favoriser (i) une vision de long terme des activités productives, (ii) une utilisation plus efficiente et durable des ressources, (iii) un changement qui soit plus rapide et moins coûteux, (iv) d'améliorer les capacités de résolution des conflits et enfin (v) de créer des attentes communes et une base de coopération allant au-delà des intérêts individuels. Autour de ce rapport limitatif entre l'avancée vers un développement durable et la qualité de la démocratie, Rumpala (2008) a posé la question des conditions de gouvernance, non seulement en tant qu'objectif, notamment en termes de marge

[2] *Pour Offler (1990), la gouvernance est «la capacité à produire des décisions cohérentes, à développer des politiques effectives par la coordination entre acteurs publics et non gouvernementaux dans un univers fragmenté»*

de manœuvre concernant les processus de changements au sein des institutions, mais aussi en termes d'efficacité des dispositifs de gouvernance et de « maturité institutionnelle des parties prenantes » (Rey-Valette et al., 2009).

L'analyse de ces conditions institutionnelles passe par les systèmes de régulation conduisant, d'un point de vue structurel et fonctionnel, aux modes de gouvernance en présence et leurs potentialités d'évolution vers des modes de gouvernance renouvelée. Dans cet esprit, Mathé (2009) a montré dans les systèmes halieutiques et aquacoles l'importance de la prise en compte des valeurs et des représentations des acteurs, mais aussi des injonctions, recommandations, loi et règles sur le développement durable. Celles-ci agissent directement par leur caractère normatif et leur rôle de cadrage des stratégies, et indirectement en renforçant les communautés épistémiques qui influent sur les représentations. Les communautés épistémiques ne sont pas forcément considérées au sens unificateur de Haas (1992) où ce qui est commun est exacerbé. Ce sont des communautés dynamiques au sein desquelles se produisent et se partagent les connaissances et où la promotion de la culture du partage est un objectif social (Meyer et Molyneux-Hodgson, 2010).

Ces deux types de facteurs doivent évoluer conjointement de façon à favoriser la mise en place effective du développement durable, notamment à travers la participation des parties prenantes à la définition des modes de gestion (Alban et Lewis, 2005).

Durabilité économique

En matière de durabilité économique du développement, Billaudot (2009) a identifié sept approches théoriques distinctes, difficiles à concilier, tellement les hypothèses de départ sont différentes. La science économique a été postérieure à la monnaie que les communautés humaines avaient créée pour les besoins d'échange de biens. Elle s'est par ailleurs volontairement émancipée de l'éthique qui fonde la cohésion sociale de ces communautés. On peut donc comprendre l'embarras de l'économie moderne dite néoclassique face aux conclusions de la Commission Brundtland (Sen, 1987, 1993 ; Cordonnier, 2011 ; Amable et Palombarini, 2005 ; Lordon, 2006, 2010 ; Caillé, 2005a et 2005b). Le développement des thèses en présence ne semble pas nécessaire ici. C'est pourquoi on se limitera au fondement économique succinct du développement durable.

En effet, la science économique s'est délimité fondamentalement « le domaine de la production et de la distribution des richesses », un domaine substantiel des activités humaines (Berthoud, 2002 ; Berthoud et al., 2007). Dans la mesure où l'organisation sociale de ce domaine change dans le temps, la science économique change également. Celle actuellement en vigueur au niveau national est l'économie politique :

science portant sur la production et la distribution des richesses à l'échelle de l'ensemble de la cité-nation, sans se préoccuper de l'économie domestique ou oikonomia d'Aristote (Pébarthe, 2008 ; Billaudot, 2011). Elle puise son inspiration dans les travaux de l'économie du développement, notamment ceux de Perroux (1981) et de Sen (1993, 2003).

Bien entendu, le développement ne se réduit pas à sa dimension économique. La croissance économique, qui est celle du volume des biens disponibles ou encore des richesses qui circulent à cette échelle, est par définition une catégorie positive, propre à cette science. Le développement est un bien désignant le changement que l'on peut considérer comme un progrès social ou humain au regard de différents critères qui ne peuvent se résumer à leur aspect économique. Si le développement implique la croissance économique, en revanche la croissance économique ne conduit pas nécessairement au développement.

Dans le modèle néoclassique de croissance avec capital naturel où la croissance et le développement sont confondus, l'on parle de croissance soutenable (Beckerman, 1994). Ce concept est associé à une trajectoire de croissance (dite optimale) dans laquelle le capital global reste constant (Solow, 1992) : l'augmentation du prix relatif des ressources naturelles non renouvelables permettrait à la croissance de se poursuivre indéfiniment (elle serait donc durable) avec un épuisement progressif de ces ressources selon le schéma optimal de Hotelling (1931), au même rythme que celui de mise au point des substituts grâce au progrès technique induit.

Dans ce type d'analyse, la croissance est considérée comme la condition pour que la relation entre croissance et pollution de l'environnement s'inverse. Cette problématique porte le message optimiste que le développement durable, qui maintient le capital global, s'imposera par la force des choses, fondant ainsi la version libérale du néolibéralisme fondée sur le postulat de substituabilité parfaite entre capital naturel et capital technique. La réalité est évidemment directe.

L'économie écologique construite sur la base d'une critique du postulat de substituabilité parfaite entre capital naturel et capital technique a permis de comprendre que le système économique ne pouvait pas s'isoler totalement du système social. La recherche des conditions du ré-encastrement de l'économie dans les systèmes humains a donné lieu à trois écoles de pensée :

• *L'Ecole de Londres qui fait appel à l'intervention publique* admet encore la possibilité des substitutions entre capital technique et capital naturel, mais celles-ci sont considérées comme limitées en raison de l'existence d'un capital naturel critique pour lequel il n'existe pas de remplaçant, tel est le cas de la biodiversité (Pearce et Atkinson, 1993)

• *L'Ecole de l'écologie industrielle* (Porter et Van der Linde, 1995) qui considère qu'un profond *changement institutionnel* dans le domaine des procédures techniques peut conduire à une croissance durable. La condition est que l'information soit suffisante (pas de coûts de transaction trop élevés), pour favoriser l'émergence spontanée d'arrangements privés permettant de réaliser un système dont les éléments sont continuellement renouvelés, autrement dit un système industriel copiant la nature. Il s'agit donc d'un changement institutionnel auto réglementé par les entreprises relevant d'engagements volontaires s'inscrivant dans une perspective gagnant-gagnant (Jordan et Vivien, 2005)

• *l'Ecole américaine* (Costanza et Daly, 1992 ; Daly, 1999), beaucoup plus radicale, admet qu'aucune substitution entre le capital naturel et les autres composantes n'est possible. La condition de la durabilité serait donc que le capital naturel demeure constant dans le temps, dans une composition physique donnée servant de base à la détermination de normes environnementales. Seule l'absence de croissance quantitative permettrait d'assurer la durabilité ; il en résulte un plaidoyer pour une économie stationnaire obtenue sous la pression de mesures interventionnistes.

L'enfermement des trois écoles de pensée de l'économie écologique dans le renoncement à des normes morales ou éthiques n'a pas permis leur ouverture sur le développement durable.

Mieux, l'Ecole de la décroissance équitable de Georgescu-Roegen (1971, 1993) appliquant le deuxième principe de la thermodynamique (principe d'entropie) à la planète terre assimilée à un système fermé en ce qui concerne les ressources naturelles non renouvelables, en conclut qu'il ne peut y avoir de croissance économique indéfinie. La durabilité du développement ou de la croissance serait une illusion (Latouche, 2006 ; Ariès, 2005). Ce serait le reflet d'une croyance dans un monde sans-limite, dans lequel « l'Homme se veut tout-puissant » (Ariès, 2005).

Durabilité écologique ou environnementale

Avec la montée de la question écologique, une dimension environnementale (ou encore écologique) est ajoutée aux dimensions économique et sociale qui sont celles du développement: on obtient ainsi les trois piliers du développement durable (fig.1). "Durable" signifie alors que le développement doit être à la fois équitable (économiquement possible et socialement acceptable), viable (économiquement possible et préservant la nature, les espèces et les ressources naturelles et énergétiques) et vivable (croisement de la dimension sociale et de la dimension environnementale). Cet autre développement, Sachs (1993) le qualifie d'écodéveloppement et Harribey (1998) insiste sur le fait qu'il doit être équitable. Son obtention nécessite de profonds changements institutionnels. Mais la nature des changements à réaliser varie d'un auteur à l'autre.

Figure 1 : Les trois piliers du développement durable
D'après Passet (1979) et Veyret (2007)

On retrouve alors la diversité des points de vue dont il est fait état précédemment. D'un point de vue formel, les piliers fondamentaux du développement durable demeurent les trois piliers social, économique et écologique. La durabilité est à l'intersection des trois dimensions.
La prise en compte des trois piliers signifie que les objectifs économiques, sociaux et environnementaux doivent être réalisés parallèlement.

Les composantes sont complémentaires et non concurrentielles, même si les intérêts économiques des investisseurs riment de moins en moins avec les intérêts des défenseurs de la nature. Le développement durable cherche les moyens d'intégrer les trois éléments de manière à jumeler prospérité et environnement (TRNEE, 2010).

Le poids croissant des savoirs et savoir-faire endogènes dans la gestion des écosystèmes et des systèmes humains a amené la communauté internationale à accorder une importance de plus en plus grande à une quatrième dimension du développement durable, celle des traditions et des savoirs propres à chaque milieu et à chaque contexte culturel. Il s'agit de la durabilité culturelle.

La "dimension culturelle de la durabilité" et les différentes "cultures de durabilité" constituent une dimension transversale qui définit en leur paradigme les systèmes de valeurs, les normes et la constitution même de la réalité telle que les communautés humaines les connaissent dans leur cadre spatial d'existence. Si la préservation du cadre de vie pour les générations futures est une exigence que chaque communauté se doit d'intégrer aux dimensions locales de la durabilité (durabilité écologique), la culture qui transcende le cadre physique a été proposée, le 17 novembre 2010, par le Troisième Congrès Mondial des Cités et Gouvernements Locaux Unis à Mexico comme devant constituer le quatrième pilier de la durabilité. L'UNESCO a pris cette proposition en compte au titre des outils pédagogiques de l'Education pour le Développement Durable (UNESCO, 2012). Elle se situe dans la droite ligne du premier objectif de la Décennie mondiale du développement culturel, lancée en janvier 1988 par l'UNESCO sous l'égide des Nations Unies, à savoir la prise en compte de la dimension culturelle dans le développement. La même

préoccupation a été reprise dans la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001) et et sur la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles (2005). En définitive, c'est les dimensions humanistes (sociale, culturelle, écologique ou environnementale) du développement qui semblent poser des problèmes à la science économique moderne.

Ce sont les économistes du développement qui ont emprunté le terme développement à la biologie pour l'appliquer aux communautés humaines sous l'acception de *« progrès social »*. Tout développement est donc bénéfique pour le groupe humain considéré et ce « bien » a été apprécié comme tel en se référant à des valeurs chères aux générations présentes (exemple : être instruit). La dimension écologique de la vie des hommes en communauté et le rôle des mouvements sociaux environnementaux dans la montée en puissance de la question écologique n'avaient pas été intégrés dans la définition de base (Destais, 2011). Dès lors, pourquoi des groupes d'individus se demanderaient-ils aujourd'hui si l'humanité pourra survivre comme espèce en poursuivant le mode de développement actuel ? Il se trouve que ces mouvements ne peuvent pas s'expliquer par un intérêt économique immédiat qu'il s'agirait de défendre face à une dégradation environnementale (Gendron, 2006). En somme, la dimension environnementale du développement sortirait du champ strict d'application de l'économie moderne dont l'objet n'est pas ouvert sur les intérêts des générations futures. De même, si l'économie est clairement définie comme domaine de la production et de la distribution des richesses, en revanche que recouvre exactement le pilier social en science économique ?

Pour les besoins de l'exploitation pratique du concept, on pourrait s'en tenir à la définition de la Commission Brundtland (1987) selon laquelle il s'agit de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs.

2. Institutions sociales comme cheville ouvrière et finalité du développement durable

Il est apparu que le développement durable se nourrit des activités économiques, des motivations sociales qui justifient l'économie et des conditions favorables créées par le bon état de la planète.

La dimension sociale du développement durable est elle-même soutenue par une somme d'activités humaines, de configurations et d'institutions créatrices de richesse matérielle et immatérielle visant la réalisation du bien-être et de la paix. L'emploi et le travail décent, la protection sociale, la jeunesse, l'éducation et la culture appartiennent à ces institutions sociales.

Le travail décent offre à la personne humaine la possibilité de s'épanouir et de s'insérer dans la société, ainsi que la liberté d'exprimer ses préoccupations, de se syndiquer et de prendre part aux décisions qui auront des conséquences sur son existence. Il suppose une égalité de chances et de traitement pour les femmes et les hommes. Les quatre objectifs stratégiques du travail décent (création des emplois, garantie des droits au travail, étendue de la protection sociale et promotion du dialogue social) intègrent la protection sociale, débouchent sur l'emploi et sont en relation étroite avec la jeunesse, l'éducation et la culture (fig. 2).

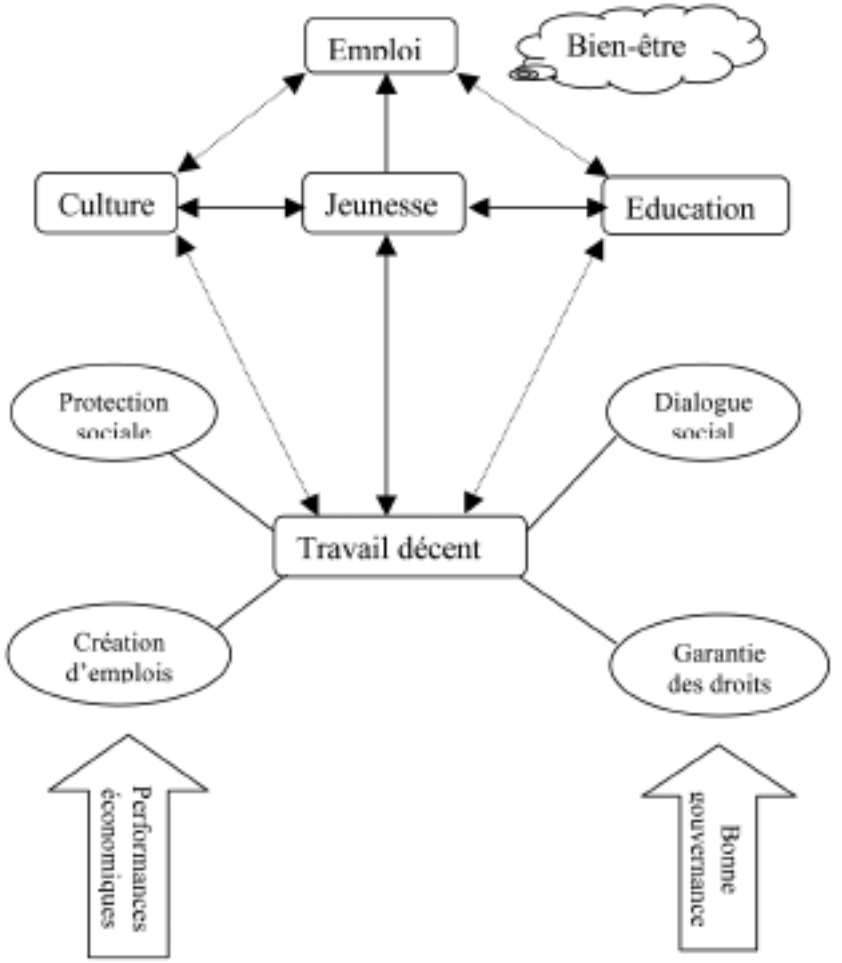

Figure 2 : Relations entre emploi et travail décent, protection sociale, jeunesse, éducation et culture au service du développement durable.

L'emploi, source de bien-être de l'individu et des populations, est la finalité des institutions sociales et du développement. Les conditions de base du fonctionnement durable des institutions sociales sont les bonnes performances économiques sans lesquelles les emplois ne peuvent pas être créés pour conduire au travail décent, et la bonne gouvernance.

En matière de garantie des droits de la personne humaine et des travailleurs, les pays africains témoignent de la volonté de la région de promouvoir, de respecter et de réaliser les principes et droits fondamentaux en ratifiant à plus de 85% les huit conventions de l'OIT portant sur les droits fondamentaux de l'homme (tableau 1). C'est l'application effective de ces droits qui laisse encore à désirer en raison de plusieurs facteurs : législation incomplète et vieillie ; défaut d'application effective par les inspections du travail et les tribunaux du travail; augmentation du nombre de travailleurs dans l'économie non structurée ; capacité limitée des syndicats et des organisations d'employeurs de s'engager dans la défense des droits, le dialogue et la formulation de politiques.

Tableau 1 : Nombre de pays africains ayant ratifié les conventions sur les droits fondamentaux de l'homme (BIT, 1987)

Catégorie	Convention		Nombre de ratifications (sur 53)
Liberté d'association et négociation collective	C. 87:	Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948	48
	C. 98:	Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949	52
Elimination du travail forcé et obligatoire	C. 29:	Convention sur le travail forcé, 1930	53
	C. 105:	Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957	52
Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	C. 100:	Convention sur l'égalité de rémunération, 1951	50
	C. 111:	Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958	53
Abolition du travail des enfants	C. 138:	Convention sur l'âge minimum, 1973	46
	C. 182:	Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999	49

Le travail décent, l'emploi, la protection sociale, la jeunesse et l'éducation entretiennent entre eux des rapports fonctionnels (traits pleins) et des rapports de facilitation ou de synergie (pointillés) qui devraient concourir à la performance accrue du système social si les pratiques de gouvernance sont favorables.

3. Problématique de l'emploi et du travail décent pour tous

Le travail est un facteur du bien-être économique des individus et des collectivités. Plus qu'une source de revenus, le travail contribue au progrès socio-économique et renforce les individus, leurs familles et leurs communautés. Mais ces progrès ne sont véritablement possibles que si ce travail est décent. Le concept de « travail décent » va au-delà du simple emploi salarié pour englober la diversité du travail, y compris les tâches domestiques d'une femme au foyer qui ne reçoit aucun salaire. La définition ambiguë de « décent » est issue de l'anglais, langue dans laquelle ce terme signifie « raisonnable » ou « suffisant ». En ce sens, le travail décent souhaite exprimer un travail réalisé dans des conditions raisonnables et pour lequel le travailleur reçoit une satisfaction personnelle ou une rémunération suffisante. Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. La mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent passe par l'application de quatre objectifs stratégiques : i) la création des emplois ; ii) la garantie des droits au travail ; iii) l'étendue de la protection sociale et iv) la promotion du dialogue social, vitale pour améliorer la productivité, éviter les conflits au travail et construire des sociétés solidaires. L'égalité entre hommes et femmes en est un objectif transversal ;

Le concept de travail décent répond donc à l'idée que le travail est source de dignité personnelle, de stabilité familiale, de paix dans la communauté et de démocratie, de croissance économique qui augmente les possibilités d'emploi productif et de développement d'entreprises.

La Confédération Européenne des Syndicats a assimilé le travail décent sous cinq principes de base, à savoir :

- mettre fin aux emplois précaires qui ne sont pas seulement défavorables aux travailleurs, mais aussi nuisent au marché du travail et à l'économie. Ils minent les conditions de travail, la santé et la sécurité, génèrent des salaires de pauvreté et compromettent la cohésion sociale ;
- une meilleure organisation de travail afin de créer un environnement où les travailleurs sont pleinement informés et consultés, capables de réaliser un équilibre entre les exigences du travail et de la vie familiale et ont la possibilité d'un apprentissage tout au long de la vie afin d'améliorer leurs compétences

et leurs qualifications ;

- une forte législation en matière de protection de l'emploi, qui, loin d'être un obstacle à un marché du travail dynamique, peut engendrer l'investissement dans le capital humain et l'innovation ;
- des systèmes de protection sociale qui offrent la sécurité aux quatorze millions d'Européens qui changent d'emploi chaque année ;
- un dialogue social, des conventions collectives et l'implication totale des partenaires sociaux dans les décisions relatives à la réforme du marché du travail.

Se référant à la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée en juin 2008 à Genève par la 97ème session de la Conférence internationale du Travail, le gouvernement béninois a demandé et obtenu un appui de l'OIT pour l'élaboration d'un Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD). Ce document a fixé les domaines prioritaires de coopération entre le Bureau International du Travail (BIT), les mandants et d'autres partenaires au développement dans le cadre des priorités de développement au Bénin, pour la période 2010-2015.

Il est apparu que malgré le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques et les progrès au plan social, au milieu de la décennie 2000, le phénomène de pauvreté persiste et s'aggrave aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Le taux de chômage était faible, en 2007 (0,74%). Mais cette situation cachait en réalité un sous-emploi important qui touchait 70,5% de la population active occupée. Près de 95% des actifs occupés était dans le secteur informel, essentiellement dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et le commerce qui occupait 77% de la population active, en 2002. Ces secteurs d'activité qui sont les domaines de prédilection de l'activité économique informelle se caractérisent, entre autres, par une précarité de l'emploi, un sous-emploi très élevé. Les jeunes constituaient et constituent encore aujourd'hui la frange la plus touchée par ce phénomène de sous-emploi. Il est établi que 34% des enfants sont économiquement occupés, ce qui représente 664.537 enfants de 5- 17ans.

Le travail des enfants demeure ainsi une préoccupation. La traite des enfants se poursuit en direction des pays tels que le Nigeria, le Gabon, la Guinée Equatoriale, malgré les mesures dissuasives (loi contre la traite des enfants4 et sanctions appliquées par les autorités) ainsi que les programmes des partenaires au développement. Les Départements les plus affectés sont ceux du Borgou, de la Donga et des Collines (fig.3).

Il est ressorti de ce document que les statistiques du travail ne sont pas toujours fiables, les sources de données disponibles sont insuffisamment exploitées. Le défi majeur identifié est la disponibilité régulière des indicateurs du travail décent, des indicateurs pertinents et fiables du marché du travail et la formation professionnelle. Il apparaît nécessaire d'améliorer les systèmes d'information sur le marché du travail et les moyens de gestion dont disposent les mandants. Cette nécessité s'impose à la fois aux administrations et aux partenaires sociaux, puisque la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes et des politiques reposent sur une analyse rigoureuse de l'information.

En collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT), la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont toutes deux pris des initiatives afin de faciliter le dialogue social tripartite et l'intégration du travail décent dans les politiques nationales. Bien qu'elle ne dispose pas de politique spécifique de protection des travailleurs migrants, l'UEMOA a créé un conseil du dialogue social. Le Protocole de 1979 de la CEDEAO garantit la protection des travailleurs migrants de la région. En pratique, ces garanties sont mises à mal par la nature de la coopération financière internationale telle que prévue par les Accords de partenariat économique qui vont à l'encontre de l'esprit des conventions et des accords internationaux pour la protection des travailleurs migrants. Toutefois, lors des négociations récentes entre l'Union européenne et l'Union africaine, l'accent a été mis davantage sur la protection sociale et le travail décent

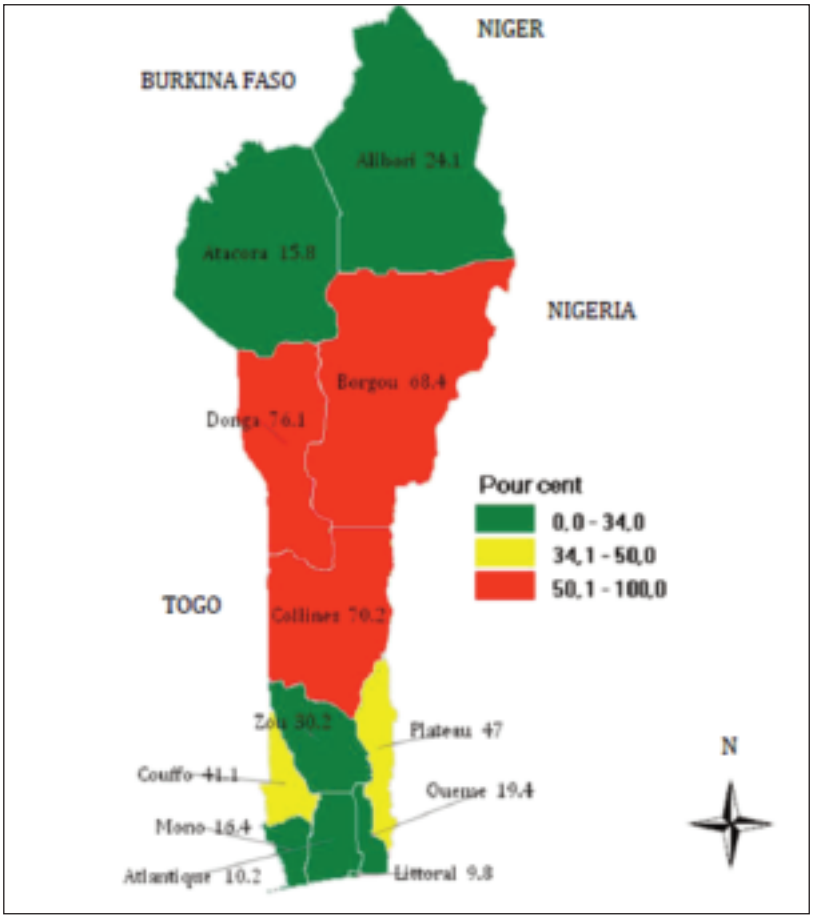

Figure 3 : Carte du travail des enfants : proportion d'enfants occupés économiquement selon le Département '(BIT, 2008).

En définitive, le travail décent est celui qui peut être exercé avec plaisir et dans lequel les hommes et les femmes peuvent faire le choix d'œuvrer durablement. Il nécessite la reconnaissance de la société. Le regard méprisant porté sur certaines tâches peut pousser certains travailleurs à l'abandon (élément culturel et éducatif). C'est le cas de certaines tâches du secteur agricole ou du secteur des services dont les acteurs sont méprisés et rejetés dans beaucoup de communautés.

Ainsi perçus, l'emploi et le travail décent, soulèvent encor de nombreuses questions :

- les inégalités entre les professions et entre les secteurs,
- le système éducatif et son adéquation avec les besoins du marché dans ses composantes publique, privée et l'auto-emploi,
- l'orientation dans la formation,
- les comportements au travail,
- les politiques de promotion de l'emploi.

Au regard de ce qui précède, pour promouvoir l'emploi et le travail décent il faudrait :

- adapter le système éducatif aux besoins et aux défis du marché de l'emploi,
- prendre des mesures d'accompagnement des affaires et de l'auto-emploi, même dans les secteurs et activités non structurés (l'informel) car c'est dans le privé que réside l'avenir de l'emploi et du travail décent,
- promouvoir la bonne gouvernance et une meilleure gestion des compétences,
- créer des synergies, fédérer et coordonner les énergies au plan national pour la promotion de l'emploi au lieu de les disperser et de les cloisonner dans des structures sectorielles,
- prendre en compte le sous-emploi très important au Bénin et dans la sous-région

4. Situation de la protection sociale des acteurs du développement durable

La sécurité sociale est inscrite dans la Constitution du 11 décembre 1990. Dans la SCRP 2011-2015, le renforcement de la protection sociale, de la solidarité nationale et la promotion du genre sont mentionnés au titre des bases d'accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie. Mais l'objectif ici est d'insérer les objectifs sociaux dans le développement. Il n'avait jamais pu être pleinement atteint en raison de la primauté donnée par le passé aux objectifs économiques dans les priorités des politiques publiques et qui a conduit à des choix politiques n'ayant pas eu les effets escomptés sur une grande partie des populations. L'impact social des politiques économiques a été négligé. Il ne s'agit pas de promouvoir des formes d'assistance sociale en faveur des « laissés pour compte de la croissance » mais bien d'établir que le social est une priorité et une condition de tout développement durable.

En pratique, au Bénin comme dans beaucoup de pays de la sous-région, a, avec un large éventail de programmes de protection sociale mis en place avec succès au cours des dernières années, notamment des programmes de transferts de fonds et de denrées alimentaires, d'assurance santé communautaires, de micro-assurance.

En d'autres termes, si elle doit encore être améliorée en de nombreux points, la protection sociale est déjà bien enracinée en Afrique Subsaharienne dans bon nombre de pays.

La Conférence régionale organisée du 8 au 10 juin 2010, à Ouagadougou sur

le thème « Développement territorial et cohésion sociale au sein de l'espace UEMOA » a permis entre autres de recentrer l'approche communautaire des politiques de coopération en matière de protection sociale dans la plateforme des collectivités territoriales.

En matière de protection des travailleurs migrants les dispositions de la CEDEAO sont :

- Le Traite révisé de la CEDEAO : Article 59 : « Les citoyens de la communauté auront le droit d'entrée, de résidence et d'établissement et les Etats membres prennent les mesures pour respecter ces droits des ressortissants de la communauté dans leurs territoires en accord avec les dispositions des protocoles y afférant » ;
- Le Protocole sur le libre mouvement des personnes et le droit de résidence et d'établissement (1979) ;
- Définition d'une approche régionale commune sur la migration (2006) ;
- Convention générale de Sécurité Sociale de la CEDEAO

Le concept d'action « humanitaire » élaboré par la CEDEAO se rapporte à la pratique de sauvetage et d'atténuation des souffrances des populations en situations d'urgence. Il a, en général, un lien avec l'intervention d'urgence (également connue sous le nom d'intervention humanitaire), que ce soit dans les cas de catastrophes naturelles ou anthropiques tels que les guerres ou autres conflits armés et les catastrophes découlant d'activités humanitaires à caractère non-conflictuel, lesquels procèdent tous de l'interaction entre le risque et la vulnérabilité. L'action humanitaire est, par voie de conséquence, une action concomitante nécessaire ou une intervention nécessaire suite à la survenue de catastrophes (naturelles ou anthropiques). Les instruments normatifs sur lesquels repose la politique humanitaire mentionnés dans l'encadré n°2.

En réalité, selon les normes internationales du travail et selon les Nations Unies, la protection sociale est un droit fondamental. Un régime de sécurité sociale bien conçu devrait améliorer le bien-être des populations et favoriser le consensus social à l'échelle nationale et sous(régionale. Il est également propice et nécessaire à une croissance équitable, à la stabilité sociale et à la performance économique, contribuant à la compétitivité.

D'après l'Organisation Internationale du Travail (OIT), seulement 20 pour cent de la population mondiale bénéficie d'une couverture sociale correcte et plus de 50 pour cent n'en a aucune. Ces personnes sont exposées à des dangers au travail et bénéficient de prestations de maladie et de retraite insuffisantes ou inexistantes. Moins de 10 pour cent des travailleurs des pays les moins avancés bénéficient d'une sécurité

sociale, contre 20 à 60 pour cent dans les pays à revenu intermédiaire, et près de 100 pour cent dans la plupart des pays industrialisés.

Encadré 2 : Instruments normatifs de la CEDEAO en matière de protection humanitaire

a. Traité révisé de la CEDEAO, 1993
b. Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, 1979
c. Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de résolution des conflits, de maintien de la paix et de sécurité, 1999
d. Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance, 2001
e. Politique de la CEDEAO sur le genre, 2005
f. Politique de la CEDEAO relative à l'enfance, 2008
g. Politique de la CEDEAO sur la réduction des risques de catastrophes, 2006
h. Cadre de la CEDEAO sur la prévention des conflits, 2007
i. Approche commune de la CEDEAO sur la migration et le développement, 2008
j. Mémorandum de la CEDEAO sur l'égalité de traitement des réfugiés et autres citoyens des États membres de la CEDEAO exerçant leur droit à la libre circulation, leur droit de résidence et d'établissement, 2007
k. Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes et son Plan d'action 2006-2015
l. Plan stratégique régional de lutte contre le VIH et le SIDA de la CEDEAO, 2011

La protection sociale est l'un des quatre objectifs stratégiques de l'Agenda pour le travail décent, qui définit l'objectif primordial de l'OIT. L'organisation propose régulièrement à ses États membres des outils et une assistance visant à améliorer et à étendre la couverture sociale à tous les groupes sociaux, à améliorer les conditions de travail et à renforcer la sécurité au travail.

Face à la situation actuelle de la protection sociale au Bénin et dans la sous-région ouest africaine, l'initiative pour un socle de protection sociale prise par les Nations Unies en 2009 pour faire face à la crise économique mérite une attention particulière de ces états. Il s'agira de favoriser l'accès à des droits et des services sociaux fondamentaux dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation, de l'alimentation, du logement, de l'information permettant de protéger la vie et les biens. Il s'agira également de mettre en œuvre des politiques de protection sociale et d'emploi globales, cohérentes et coordonnées, afin de garantir des services

et des transferts sociaux tout au long de la vie, en prêtant une attention particulière aux groupes vulnérables.

Les mécanismes classiques ou mutualistes de protection sociale existant au Bénin et dans la sous-région ouest africaine ont besoin d'être améliorés et élargis à tous les secteurs, d'où la nécessité de la solidarité nationale.

En terme de prospectives, se dégagent :

- la nécessité d'une nouvelle lecture de la protection sociale,
- la nécessité du renforcement et de l'élargissement des systèmes existants,
- la nécessité d'influencer le projet de politique de protection sociale en cours d'élaboration au Ministère du Développement.

5. Place de la jeunesse dans les politiques de développement durable

Au Bénin et en Afrique de l'Ouest, la jeunesse n'a jamais été aussi nombreuse (tableau°2)

Dans les politiques macroéconomiques, elle est considérée à juste titre comme la force vive et le fer de lance du développement durable. A ce titre, elle est fortement courtisée par les courants de réflexion politique et prospective. Mais dans la pratique, la jeunesse est souvent associée au sport, aux loisirs et à la famille, quelques fois à l'emploi (le Bénin émergent 2006-2011 ; SCRP-Bénin 2011-2015). Un programme national pour l'entreprenariat et l'emploi des jeunes est élaboré et mis en œuvre dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. De nombreuses initiatives sont également prises par la société civile et les organisations non gouvernementales.

Davantage de jeunes prennent conscience de leur importance dans la communauté et animent des ONG dans le secteur du développement durable : (http://pmj.francophonie.org ou sur http://www.idealist.org) : domaines de l'Education, de la Santé, du Leadership (renforcement de capacité des jeunes), des Echanges interculturel. Les jeunes ont ainsi arraché leur place dans la société civile en tant qu'acteurs potentiels de développement et jouent un rôle de pression, de dynamisation, de structuration, de sensibilisation, de financement, d'appui, de conseils, de négociation, de plaidoyer, de contrôle, de lobbying, de représentation, etc. Ils n'attendent pas de consignes particulières.

Tableau°2 : Démographie du Bénin 1960-2010 (Guengant, 2011)

Indicateur	1960	1980	1990	2000	2010
Population totale en milliers	2 269	3 560	4 795	6 260	8 778
Taux de croissance annuel en %	1,5	2,8	3,4	3,1	3,2
Population urbaine en milliers	210	973	1 654	2 398	3 687
Pourcentage % de la population urbaine	9,3	27,3	34,5	38,3	42,0
Estimation de la population de Cotonou en milliers	73	337	504	604	804
Population rurale en milliers	2 059	2 587	3 142	3 862	5 091
Pourcentage % de la population rurale	90,7	72,7	65,5	61,7	58,0
Indice synthétique de fécondité	6,1	7,0	6,7	5,9	5,5
Espérance de vie à la naissance (en années)	40,7	50,5	53,8	58,6	61,6
Taux brut de natalité pour 1000	43,4	46,6	45,5	42,2	40,1
Taux brut de mortalité en pour 1000	25,9	17,5	14,5	10,7	8,9
Taux d'acoroissement naturel pour 1000	17,5	29,2	31,0	31,5	31,2
Naissances par an en milliers	99	166	220	264	352
Décès par an en milliers	59	62	70	67	78
Naissances – décès par an en milliers	40	104	150	197	274
Accroissement annuel en milliers	35	101	162	204	278
Enfants de moins de 5 ans en milliers	350	646	875	1 098	1 549
Enfants de 5 à 14 ans en milliers	508	942	1 308	1 699	2 340
Jeunes de15 à 24 ans en milliers	409	650	913	1 206	1 670
Femmes de 15 à 49 ans en milliers	554	805	1 072	1 440	2 031
Population de15 à 64 ans en milliers	1 281	1 819	2 441	3 264	4 603
Population de 65 ans et plus en milliers	130	153	172	199	287
% d'enfants de moins de 5 ans	15,4	18,1	18,2	17,5	17,6
% d'enfants de moins de 15 ans	37,8	44,6	45,5	44,7	44,3
% de jeunes de moins de 20 ans	47,7	54,7	55,9	55,2	54,6
% de jeunes de moins de 25 ans	55,9	62,9	64,6	63,9	63,3
% de la population de 15 à 64 ans	56,5	51,1	50,9	52,1	52,4
% de la population de 65 ans et plus	5,7	4,3	3,6	3,2	3,3
Taux de dépendance (-15 et 65+/15 à 64 ans)	43,5	48,9	49,1	47,9	47,6
Ratio actifs sur inactifs (15 à 64 ans/-15 et 65+)	0,77	0,96	0,96	0,92	0,91
	1,30	1,04	1,04	1,09	1,10
% d'enfants de moins de 20 ans					
% de la population de 20 à 59 ans	47,7	54,7	55,9	55,2	54,6
% de la population de 60 ans et plus	43,4	38,8	38,7	39,9	40,5
Taux de dépendance (-20 et 60+/20 à 59 ans)	8,8	6,5	5,4	5,0	5,0
Taux de dépendance (-20 et 60+/20 à 59 ans)	1,30	1,58	1,58	1,51	1,47
Ratio actifs sur inactifs (-20 et 60+/20 à 59 ans)	0,77	0,63	0,63	0,66	0,68

Source : *voir note 3 (1960-1995 Nations unies : http ://www.un.org/esa/population/unpop.htm/), puis estimations réalisées dans le cadre de l'étude ajustées sur les hypothèses des dernières projections nationales.*

Cependant, le chômage des jeunes est demeuré un grand problème de société.

Les statistiques officielles les plus récentes au Bénin, tirées du recensement général de la population de 2002, révèlent que 33.0 % des jeunes ont un emploi rémunéré contre 72.5 % pour les adultes. Environ 17.0 % des jeunes travaillent bénévolement dans l'entreprise ou le cadre

familial, contre 5.9 % pour les adultes. Par ailleurs, 62.0 % des jeunes ruraux travaillent (rémunérés ou non) contre 35.7 % des jeunes urbains..

La note pays Bénin de la Banque africaine de développement (BAD) parue en 2012, précise que ces chiffres traduisent le fort taux de chômage ou de sous-emploi des jeunes et le caractère urbain du phénomène. « Le système éducatif se caractérise par la prépondérance des structures d'enseignement primaire et secondaire général, essentiellement publiques », explique encore l'institution. Sur 80 000 diplômés par an, environ 75 % sortent de l'enseignement secondaire général contre 5 % pour la formation professionnelle et 20 % pour l'enseignement supérieur. En outre, les formations professionnelles délivrées par des entités privées, relativement chères, ne répondent généralement pas aux besoins du marché du travail. Elles sont davantage orientées vers la délivrance de diplômes et insuffisamment vers des formations qualifiantes permettant d'accroître les chances réelles d'insertion. Le taux d'employabilité des jeunes diplômés est estimé à 10 %, reflétant l'inadéquation entre la formation et l'emploi.

Selon la BAD, cette situation est aggravée par l'absence d'un cadre de concertation entre les employeurs et les responsables des écoles sur les méthodes d'enseignement dans le secondaire et le supérieur.

En effet, l'inadéquation entre la formation et l'emploi constitue une cause non négligeable du chômage des jeunes. L'activité et le sous-emploi est deux (2) fois plus élevé chez les jeunes que chez les adultes, en raison de la faiblesse de l'offre d'emploi, de la réticence des employeurs à recruter de nouveaux venus sur le marché du travail et de l'inadéquation entre la formation et l'emploi. Malgré les nombreux programmes initiés depuis 2006 à nos jours, pour lutter contre le chômage des jeunes, le phénomène persiste. Chaque année, une forte proportion de demandeurs d'emploi arrive sur le marché du travail pour se confronter à une offre limitée. La situation est d'autant plus difficile pour les jeunes que les employeurs rechignent à recruter des personnes sans expérience.

Quelques initiatives.

Cependant, plusieurs programmes et actions ont été initiés par le Bénin, avec l'appui technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation internationale du travail (OIT). A travers le Programme d'appui à l'emploi salarié, on a la pré-insertion et l'insertion des jeunes et des femmes dans l'administration publique et, plus récemment, dans les entreprises et structures privées. Le programme a bénéficié à 1 590 jeunes entre 2007 et 2011. Avec le Programme d'appui à l'emploi indépendant, créé en 2006 pour soutenir l'activité des jeunes ayant opté pour l'emploi indépendant. Quelque 5 184 personnes en ont déjà bénéficié.

Par l'apprentissage et les programmes de formation professionnelle, initié en 2007, les demandeurs d'emplois ont pu renforcer leur capacité.

Enfin, le Fonds national de promotion de l'entreprise et de l'emploi des jeunes, lancé en 2008 a été initié pour faciliter l'accès des petits et moyens entreprises et des jeunes aux moyens et outils de production par le biais du crédit. Ce programme a permis de financer 575 projets et a généré 3 500 emplois entre 2008 et 2011.

Malgré des initiatives, la situation persiste.

Une situation imputable en particulier à la faiblesse des ressources affectées aux structures en charge de l'emploi, provenant principalement du budget national. De même, le manque d'informations fiables sur la situation de l'emploi des jeunes constitue une contrainte à l'affinement des politiques de soutien à l'emploi et l'atteinte de résultats plus satisfaisants. Le gouvernement, a par ailleurs élaboré depuis octobre 2011, une nouvelle politique nationale de l'emploi, assortie d'un plan national d'actions couvrant la période 2012-16. Cette politique vise à faciliter l'accès à l'emploi par l'accroissement de l'offre et de l'employabilité des jeunes et à améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi.

L'ampleur du chômage et du sous-emploi des jeunes est à lier au déséquilibre du marché de l'emploi qui fait face chaque année, à l'entrée de nombreux demandeurs d'emploi devant une offre d'emplois limitée et à la faible adéquation entre la formation et l'emploi.

Les programmes mis en place pour soutenir l'emploi notamment la mise en place du Fonds national de promotion de l'entreprise et de l'emploi des jeunes (FNPEEJ) et la création d'un fonds national de micro-finance, n'ont pas encore produit des résultats satisfaisants en raison de l'insuffisance des ressources, essentiellement tirées du budget national.

Le chômage des jeunes demeure donc un défi national qu'il convient d'aborder sous l'angle de l'emploi du point de vue de ses conséquences en termes de migration: il pousse ainsi chaque année un nombre croissant de jeunes à migrer au sein de leur pays ou vers l'étranger, en quête de moyens de subsistance et d'autres opportunités.

L'élaboration et la gestion de politiques intégrées d'emploi des jeunes, et en matière des conséquences sociales et de la migration constituent un domaine dans lequel beaucoup de pays de la sous-région possèdent peu d'expérience. Des besoins de renforcement de capacité appellent des appuis techniques de la communauté internationale.

Les défis à relever face au problème de l'emploi des jeunes au Bénin portent sur (i) le développement du secteur privé, créateur d'emplois et générateur d'activités à forte valeur ajoutée et (ii) l'adéquation entre la formation et l'emploi et la promotion de l'auto-emploi

Dans l'espace UEMOA, il est organisé périodiquement depuis 2003 un forum dénommé Salon des jeunes entrepreneurs de la zone Union économique et monétaire ouest africaine (SAJE-UEMOA). La jeunesse UEMOA ouvre à cette occasion la porte de son espace communautaire aux porteurs de projets d'emplois du monde entier. L'édition 2013 a invité les porteurs de projets de la Chine et d'Europe. Ce forum offre de nouvelles s opportunités aux jeunes entrepreneurs de la sous-région. Des initiatives similaires sont prises dans l'espace CEDEAO en vue d'assurer un accès équitable aux marchés du travail des pays du Nord en fonction des besoins exprimés par ces derniers, du type « agence des migrations au Mali » ou « accords entre universités et grandes écoles d'Afrique de l'Ouest et du Nord », etc. La Commission de la CEDEAO est sans doute très bien placée pour jouer ce rôle de « Clearing house » ou de lieu d'analyse et d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques en la matière.

Frange la plus importante de la population au Bénin et en Afrique de l'Ouest, la génération montante mérite d'être mieux considérée, mieux positionnée et responsabilisée dans les politiques de développement.

La jeunesse est un tout dans toutes ses dimensions. Elle est concernée particulièrement par les questions d'éducation, d'emploi, de santé, etc. On ne saurait l'a confinée dans l'escarcelle d'un ministère tel que les pratiques le montrent dans les Etats. D'où la nécessité de :

- prendre en compte la jeunesse dans toutes les politiques nationales,
- impliquer et responsabiliser la jeunesse dans le processus de développement,
- mais aussi, rationnaliser les structures et acteurs institutionnels chargés de l'accompagnement des jeunes.

6. Education pour le développement durable

L'éducation est, avec l'alimentation et la santé, le secteur social de grande priorité dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

D'importantes mesures de politiques éducatives ont été prises ces dernières années, au Bénin. C'est notamment le cas i) des mesures de gratuité des frais de scolarité dans les enseignements maternel et primaire, pour les filles des classes de 6ème et 5ème de l'enseignement secondaire général et pour les étudiants non bénéficiaires d'allocations universitaires ; et ii) du reversement des enseignants communautaires et contractuels locaux en agents

contractuels de l'Etat, de la révision des statuts des enseignants du supérieur. Ces différentes mesures ont eu de fortes conséquences sur l'accès, la qualité et les conditions d'enseignement, et également sur l'effort budgétaire global de l'Etat.

Le système éducatif béninois géré par quatre départements ministériels différents demande un effort de coordination pour en assurer la cohérence et l'harmonie dans la conduite de l'apprenant de la petite enfance à l'étudiant adulte. Les objectifs sont répartis comme suit :

L'Enseignement Maternel vise à (i) améliorer l'accès au préscolaire à travers la création d'écoles maternelles publiques et le soutien aux initiatives privées, (ii) assurer la qualité de la prise en charge de la petite enfance et (iii) promouvoir le bien être en milieu pré scolaire.

L'Enseignement Primaire qui accorde une attention particulière aux 25 communes à faibles taux de scolarisation et d'achèvement vise (i) l'amélioration de l'accès et de la rétention, (ii) l'amélioration de la qualité et de l'équité, (iii) l'accroissement de l'accès, en particulier pour les filles et les enfants à besoins spécifiques, et (iv) l'amélioration de la gestion et du pilotage.

L'Enseignement Secondaire Général s'inscrit dans un continuum de l'éducation de base qui devra passer à terme de 6 à 9-10 ans. Aussi a-t-il pour objectifs d' (i) accroître l'accès au 1er cycle du secondaire général et renforcer l'équité, (ii) améliorer la qualité, (ii) améliorer la scolarisation des filles et (iv) améliorer la gestion des ressources humaines et matérielles.

L'Enseignement Technique / la Formation Professionnelle vise (i) l'augmentation de la capacité d'accueil, (ii) l'adaptation des formations aux besoins du marché du travail, (iii) l'amélioration de la qualité et de l'équité, (iv) l'amélioration de l'efficacité externe et (v) l'amélioration de la gestion et du pilotage du sous secteur.

L'Enseignement Supérieur/ la Recherche Scientifique » qui s'inscrit dans la modernité avec comme socle l'application rigoureuse du système Licence Master Doctorat (LMD) entend arrimer ses offres de formation aux pôles de développement du Bénin. Les objectifs poursuivis sont (i) améliorer la gestion et le pilotage, (ii) améliorer la qualité et l'équité et (iii) promouvoir la recherche scientifique et technologique en tant qu'outils de développement durable.

L'Alphabétisation / la Promotion des Langues Nationales s'inscrit dans la stratégie du faire-faire et vise à (i) assurer à tous les analphabètes de 15 ans et plus un accès équitable aux programmes d'alphabétisation et d'éducation, (ii) promouvoir et valoriser les langues nationales et (iii) améliorer la gestion et le pilotage du sous secteur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes.

La gestion et le pilotage du système éducatif sont axés sur une meilleure coordination sectorielle de la mise en œuvre des stratégies et la cohérence verticale et horizontale des actions. Ils visent à assurer un pilotage et une coordination du secteur dans le respect de la mise en œuvre du Plan de développement du secteur éducatif (PDDSE). Leurs objectifs spécifiques sont (i) de coordonner le dispositif de suivi efficace des acquis et des compétences, (ii) de veiller au respect des délais dans l'élaboration et l'exécution des budgets programmes ainsi qu'à la reddition des comptes à la communauté et, (iii) d'assurer la coordination des activités du secteur et en particulier les interventions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

La population scolarisable est en accroissement continu. Les effectifs de l'enseignement primaire sont les plus importants (tableau 3). La contribution des établissements privés aux efforts de scolarisation s'affirme progressivement dans l'enseignement technique et professionnel où elle dépasse celle des établissements publics (tableau 4).

Tableau 3 : Population scolarisables 1992-2020 (Ministères en charge de l'Education, 2013)

	1992	2015	2020	Evolution 1992 - 2010 (%)	Evolution 2010 – 2020 (%)
Population totale* (en milliers)	5 142	10 177	11 668	+ 72,4	+ 31,7
Taux de croissance de la population (% annuel)		2,80	2,74		
% population rurale	64,3				
% population de sexe féminin	51,4				
Population scolarisable totale (3-18 ans) (en milliers)		4 429	4 915	+ 23,2	+ 25,4
dont population scolarisable au:					
Préscolaire (3 - 5 ans)	633	1 049	1 123	+ 49,0	+ 19,1
Primaire (6 - 11 ans)	993	1 837	2 034	+ 62,8	+ 25,8
1er cycle du secondaire (12 - 15 ans)	468	959	1 092	+ 80,2	+ 29,5
2nd cycle du secondaire (16 - 18 ans)		584	666	+ 24,4	+ 29,0
Population scolarisable en % de la population totale		43,5	42,1		
Préscolaire (3 - 5 ans)	12,3	10,3	9,6		
Primaire (6 - 11 ans)	19,3	18,0	17,4		
1er cycle du secondaire (12 - 15 ans)	9,1	9,4	9,4		
2nd cycle du secondaire (16 - 18 ans)		5,7	5,7		

** Les données de population ont été ajustées.*
Source : *INSAE, EMICoV 2006, 2010 et 2011. Données de 1992 issues du RESEN Bénin 2008*

Les meilleurs taux bruts de scolarisation sont observés à l'école primaire et dans le premier cycle secondaire (tableau 5). L'alphabétisation des adultes connait plus de succès en milieu urbain qu'en milieu rural et davantage chez les hommes que chez les femmes (tableau 6).

Le développement durable n'est possible que s'il est bien appréhendé et mieux cerné par l'ensemble des acteurs

du processus du développement. L'éducation apparaît comme l'unique canal de vulgarisation culturelle du concept pour l'engagement volontaire des populations. C'est donc à juste titre que l'Agenda 21 consacre tout son chapitre 36 afin d'instituer ou de renforcer des programmes de formation répondant aux besoins d'environnement et de développement en offrant un accès assuré aux possibilités de formation sans considération de condition sociale, de sexe, d'âge, de race ou de religion.

Point n'est donc besoin de démontrer combien l'éducation environnementale constitue un véritable moteur de l'éclosion d'une citoyenneté informée et engagée avec des aptitudes à résoudre les problèmes et à prendre des décisions éclairées par les débats démocratiques.

Cependant, au Bénin et dans les pays de la sous-région d'Afrique de l'Ouest le système d'éducation environnementale demeure encore loin des attentes suscitées par le Sommet de Rio et que le Sommet de Johannesburg a mentionnées de façon fragmentaire à travers les différents chapitres de son plan d'action.

Certes, des programmes de formation à l'environnement sont initiés dans divers établissements de l'Université d'Abomey-Calavi (FLASH, FAST, FSA, EPAC, etc.) et dans d'autres universités du Bénin et de la sous-région. Des projets de sensibilisation environnementale sont encouragés avec l'appui du privé et des ONGs dans les établissements primaires et secondaires.

Toutefois, cela n'est pas encore suffisant car passé l'instant de la sensibilisation, le naturel reprend le pas dans le quotidien des citoyens foulant aux pieds les objectifs des campagnes de sensibilisation visant la naissance d'un nouveau citoyen respectueux de l'intégrité environnementale. De plus, les programmes universitaires apparaissent très sélectifs et ciblés sur la formation des formateurs. Même si l'on s'accorde sur l'importance du long terme en matière du changement social, des initiatives de recherche d'alternatives de promotion de l'éducation environnementale s'imposent.

L'Éducation Environnementale (EE) ou Éducation Relative à l'Environnement (ERE) est une dimension commune à l'Éducation et à l'Environnement dont la mission reste jusqu'à ce jour, majeure dans la résolution de la crise environnementale. Dans ce sens, les jeunes acteurs sociaux que sont les élèves doivent apprendre à la conduire et à la répercuter dans leur vie de tous les jours.

L'éducation pour le développement durable (EDD) exige l'intégration de toutes les dimensions – sociales, environnementales, culturelles et économiques – du développement durable.

L'EDD doit mobiliser toutes les composantes de l'éducation, y compris la sensibilisation du public et la formation, en vue de l'avènement de sociétés plus durables. L'EDD n'est pas une simple forme d'éducation relative au développement durable parmi d'autres, susceptible de disparaître des programmes d'enseignement primaire et secondaire au profit de pratiques rivales. C'est un paradigme fondamental qui guide et oriente l'enseignement des matières principales, les approches pédagogiques appropriées telles que l'apprentissage basée sur les compétences et l'éducation relative au développement durable afin de contribuer à un avenir plus viable. Les formes d'éducation axées sur le développement durable contribuent à l'EDD, mais aucune ne peut s'y substituer.

L'EDD entretient une relation privilégiée avec l'éducation relative à l'environnement. Cela n'est pas surprenant étant donné que cette dernière est bien implantée dans de nombreux pays, en particulier dans leur système éducatif formel. L'existence et le développement simultanés de l'éducation relative à l'environnement et de l'EDD ont amené à s'interroger sur les rapports entre ces deux types d'éducation et ont incité certains à souhaiter qu'on les distingue et d'autres à préconiser leur convergence.

L'EDD procède de l'éducation relative à l'environnement. Les textes fondateurs sont la Déclaration de Tbilissi (pour l'éducation relative à l'environnement) et, pour l'EDD, le chapitre 36 du document Action 21 sur l'éducation, la sensibilisation du public et la formation. L'EDD entend tirer les leçons de l'éducation relative à l'environnement, et non pas simplement perpétuer cette dernière sous un autre nom. Un travail de renforcement de capacité des enseignants est souhaitable pour une maîtrise meilleure de l'outil EDD.

Tableau 4 : Les effectifs scolarisés par niveau d'études et statut, 2000-01 à 2010-11 (Ministères en charge de l'Education, 2013)

Niveaux d'enseignement	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
Maternel	18 621	19 755	20 889	22 022	27 673	31 200	39 156	68 026	74 033	97 533	109 449
Public	13 786	14 563	15 340	16 116	17 300	20 212	27 797	46 509	58 409	73 026	81 001
Privé Nombres	4 835	5 192	5 549	5 906	10 373	10 988	11 359	21 517	15 624	24 507	28 448
% du total	26,0%	26,3%	26,6%	26,8%	37,5%	35,2%	29,0%	31,6%	21,1%	25,0%	26,0%
Primaire	1 054 927	1 152 799	1 233 214	1 318 596	1 318 140	1 356 818	1 474 206	1 601 146	1 719 390	1 787 940	1 850 658
Public	970 990	1 068 862	1 165 001	1 177 016	1 163 101	1 178 501	1 290 602	1 454 814	1 519 480	1 551 995	1 580 064
Privé Nombres	83 937	83 937	68 213	141 580	155 039	178 317	183 604	146 332	199 910	235 945	270 594
% du total	8,0%	7,3%	5,5%	10,7%	11,8%	13,1%	12,5%	9,1%	11,6%	13,2%	14,6%
ESG 1	195 966	222 041	258 579	264 506	314 059	360 258	414 926	442 175	475 557	508 751	530 787
Public	171 326	196 628	204 250	220 234	259 844	316 608	365 131	385 369	410 754	434 824	446 432
Privé Nombres	24 640	25 413	54 329	44 272	54 215	43 650	49 795	56 806	64 803	73 927	84 355
% du total	12,6%	11,4%	14,4%	16,7%	17,3%	12,1%	12,0%	12,8%	13,6%	14,5%	15,9%
ESG 2	57 211	40 909	44 981	54 579	65 559	73 592	87 218	105 916	111 296	138 940	168 334
Public	31 163	34 721	37 690	45 570	53 231	60 805	71 380	86 298	86 996	108 842	131 053
Privé Nombres	6 048	6 188	7 291	8 809	10 328	12 787	15 838	19 618	24 300	30 098	37 281
% du total	16,3%	15,1%	16,2%	16,2%	16,2%	17,4%	18,2%	18,5%	21,8%	21,7%	22,1%
ESG 1 et 2	233 177	262 950	283 560	318 885	377 618	433 850	502 144	548 091	586 853	647 691	699 101
Public	202 489	231 349	241 940	265 804	313 075	377 413	436 511	471 667	497 750	543 666	577 485
Privé Nombres	30 688	31 601	41 620	53 081	64 543	56 437	65 633	76 424	89 103	104 025	121 616
% du total	13,16%	12,02%	14,68%	16,65%	17,09%	13,01%	13,07%	13,94%	15,18%	16,06%	17,40%
Sec. Tech. 1	7 967	7 938	10 153	11 091	10 896	10 032	10 259	9 677	9 261	10 043	11 241
Public	3 434	3 627	4 056	3 942	3 954	3 468	2 982	2 711	2 370	2 326	2 330
Privé Nombres	4 533	4 311	6 097	7 149	6 942	6 564	7 277	6 965	6 891	7 717	8 911
% du total	56,9%	54,3%	60,1%	64,5%	63,7%	65,4%	70,9%	72,0%	74,4%	76,8%	79,3%
Sec. Tech. 2	13 604	14 241	18 714	19 813	18 637	18 725	21 272	20 372	21 043	31 826	42 973
Public	5 864	6 507	7 476	7 042	6 763	6 473	6 183	5 708	5 385	7 371	8 908
Privé Nombres	7 740	7 734	11 238	12 771	11 874	12 252	15 089	14 664	15 658	24 455	34 065
% du total	56,9%	54,3%	60,1%	64,5%	63,7%	65,4%	70,9%	72,0%	74,4%	76,8%	79,3%
Sec. Tech. 1 et 2	21 571	22 179	28 867	30 904	29 533	28 757	31 531	30 049	30 305	41 870	54 215
Public	9 298	10 134	11 532	10 984	10 717	9 941	9 165	8 420	7 755	9 697	11 239
Privé Nombres	12 273	12 045	17 335	19 920	18 816	18 816	22 366	21 629	22 550	32 173	42 976
% du total	56,9%	54,3%	60,1%	64,5%	63,7%	65,4%	70,9%	72,0%	74,4%	76,8%	79,3%
Centre des métiers et centre de formation prof.					908	1 370	2 541	3 334	4 154	5 719	4 167
Public								935	1 044	960	871
Privé Nombres								2 399	3 090	4 759	3 296
% du total								72,0%	74,7%	83,2%	79,1%
Supérieur	31 299	38 030	44 642	46 846	49 766	58 560	67 178	60 123	75 295	102 668	95 629
Public (UAC)	23 033	26 172	30 107	30 267	30 811	36 738	42 741	38 387	48 191	67 361	62 068
Public (UP)		1 442	2 241	2 859	3 809	5 250	6 437	5 497	6 666	7 650	8 586
Privé Nombres	8 266	10 416	12 294	13 720	15 146	16 572	18 000	16 239	20 438	27 657	24 975
% du total	26,4%	27,4%	27,5%	29,3%	30,4%	28,3%	26,8%	27,0%	27,1%	26,9%	26,1%
Alphabétisation	52 185	43 053	34 714	34 714	25 272	28 513	26 494	42 494	37 719	27 622	37 796

Source : *DPP des différents ministères en charge de l'éducation (MEMP, MESFTPRIJ, MESRS, MCAAT) et extrait RESEN 2007-11*

Tableau 5 : Evolution des indicateurs de couverture, 2000-01 à 2010-11 (Ministères en charge de l'Education, 2013)

	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
TBS Maternel	2,5%	2,6%	2,7%	2,8%	3,4%	3,8%	4,6%	7,8%	8,2%	10,6%	11,6%
TBS Primaire	84,5%	90,0%	94,0%	97,8%	95,2%	95,4%	101,0 %	107,0 %	112,0 %	113,5 %	114,5 %
TBS Secondaire 1er cycle	30,7%	33,7%	35,1%	37,8%	43,6%	48,7%	54,6%	56,6%	59,4%	61,9%	62,9%
TBS Secondaire 2nd cycle	9,6%	10,2%	10,8%	12,8%	14,6%	16,5%	19,0%	22,4%	22,8%	27,7%	32,6%
ETFP											
Elèves/100.000 habitants	326	325	410	426	408	392	431	410	411	552	659
Elèves/100 élèves du secondaire général	9	8	10	10	8	7	7	6	6	7	8
Etudiants/100.000 habitants	474	558	634	646	667	762	849	738	899	1 191	1 079

Source : *DPP des différents ministères en charge de l'éducation (MEMP, MESFTPRIJ, MESRS, MCAAT), données de population de l'INSAE lissées et projetées, et quelques extraits du RESEN 2007.*

Tableau 6 : Taux d'alphabétisation des adultes (Ministères en charge de l'Education, 2013).

	Taux d'alphabétisation des adultes	Taux d'alphabétisation des 15-24 ans
Bénin	38.5	65.5
Urbain	57.9	78.2
Rural	25.6	55.6
Bénin	38.5	65.5
Homme	49.9	74.0
Femme	28.2	56.6

Source : *Données INSAE*

Ainsi, l'éducation pour le développement durable apparaît comme le processus par lequel l'enfant qui naît, acquiert des comportements, connaissances et capacités pour bâtir sa vie et jouer son rôle d'acteur de développement. Elle commence par la maison, les parents d'abord, avec en tête la mère. Mais cet aspect est souvent occulté en faveur de l'instruction qui ne fait que le compléter.

On peut constater, en observant le cadre structurel de l'éducation au Bénin, que cette dernière est éparpillée dans les prérogatives de plusieurs ministères (avec leurs exigences, besoins et problèmes respectifs). L'apprenant qui sort d'un tel système est désarticulé et désorienté par rapport aux réalités nationales et internationales.

En termes de contenu et d'approche, ce n'est que maintenant qu'il y a des tentatives de prise en compte véritables des dimensions du développement durable et de l'intégration de la responsabilisation de tous les acteurs, y compris des apprenants. Or c'est bien l'éducation qui doit aider à la compréhension et à la mise en œuvre du développement durable. Il est donc nécessaire de :

- réadapter le système éducatif aux besoins actuels,
- améliorer le cadre et l'environnement de l'éducation,
- améliorer la qualité des acteurs,
- responsabiliser tous les acteurs, y compris les apprenants,
- généraliser l'instruction pour la qualification de tous les profils d'acteurs de développement (même les ouvriers).

7. La culture au service du développement durable

Il convient de rappeler que c'est à la faveur de la montée de la question écologique et de l'intégration de la dimension environnementale au développement (pour en faire le développement durable) que la communauté internationale a été amenée à concevoir une dimension culturelle de la durabilité. D'autres dimensions ont été imaginées par la suite telles que la gouvernance et le genre. Le débat n'est pas clos, mais le caractère transversal de la culture suffirait aujourd'hui à ne pas en faire une dimension particulière plus réductrice.

En tant que dépositaire du savoir, des significations et des valeurs qui imprègnent tous les aspects de la vie des femmes et des hommes, la culture détermine la façon de vivre des êtres humains et les relations qu'ils ont les uns avec les autres aux niveaux local et mondial.

Pour tout programme de développement durable, la culture demeure un des enjeux importants. C'est dans ce domaine que chaque communauté peut trouver dans ses patrimoines immatériels des valeurs culturelles pour mobiliser et développer ses capacités humaines.

Beaucoup d'organisations de la société civile ont ainsi pris des initiatives au Bénin et dans la sous région, à travers des jeux concours et autres manifestations, pour l'implication des Acteurs Etatiques ou Non Etatiques tels que les Organisations de la Société Civile et les acteurs de la Culture dans le développement grâce à leurs projets avec le concours des partenaires techniques et financiers.

Mais l'impression générale du Béninois moyen est que le pays ne fait pas suffisamment pour exploiter les atouts de la diversité culturelle du pays au profit du développement durable.

Beaucoup reste à faire dans ce domaine.

Il est donc nécessaire de prendre en compte la culture dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement. Pour y arriver, il faut :

- prendre en compte le genre et le tourisme (Ganvié, Porte de non retour) ;

- développer les industries culturelles et sportives ;
- satisfaire les besoins en infrastructures de formation dans le domaine de la culture ;
- assurer la place des langues nationales dans le processus de développement du Bénin ;
- recentrer le système éducatif sur le civisme, l'instruction civique, les valeurs éthiques, le patriotisme,
- valoriser les sites touristiques ;
- développer des circuits nationaux de tourisme et valoriser le tourisme local ;
- développer la culture comme folklore pour apporter les devises et la culture comme fondement pour le développement (prise en compte des risques y liés) ;
- reconnaitre et valoriser la culture comme sous-bassement du développement durable,
- promouvoir la culture en considérant ses aspects non monétaires que sont les valeurs et les repères d'une part et les aspects de production d'autres parts,
- soumettre tous les ODD à une grille analyse culturelle par pays pour une meilleure adaptation et mise en œuvre.

8. Propositions d'objectifs de développement durable.

Au regard de ce qui précède, les idées qui suivent pourraient faire l'objet d'un examen élargi en vue de la formulation de propositions d'objectifs de développement durable dans la thématique de l'emploi et du travail décent, de la protection sociale, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture :

- Assurer l'accès à l'emploi et au travail décent respectueux de l'environnement à 95% de la population active d'ici à 2050,
- Assurer l'accès à un système de protection sociale équilibré à toute la population d'ici à 2050,
- Assurer l'accès à une éducation pertinente (structurée et articulée) pour le développement durable, à tous les enfants de 5 à 18 ans d'ici 2050
- Assurer l'intégration de la culture dans les politiques de développement d'ici 2030.

Conclusion

L'emploi et le travail décent pour tous, la protection sociale, la jeunesse, l'éducation et la culture, constituent le cadre social de développement des ressources humaines et de leur application au développement socio-économique des nations. Ils accueillent et entretiennent les principales activités sectorielles de développement socio-économique : sécurité alimentaire et agriculture, santé humaine, ressources en eau, industrie, etc. A ce titre, ils se retrouvent à l'avant-garde sur la voie du développement durable. Des efforts préalables devront être consentis sur cette thématique pour en impulser les composantes qui, à leur tour, contribueront à la propulsion des autres secteurs de développement.

A cet effet, il convient de saluer l'initiative heureuse de l'OIT d'appuyer le Bénin pour l'élaboration d'un Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD). Ce document a fixé les domaines prioritaires de coopération entre le Bureau International du Travail (BIT), les mandants et d'autres partenaires au développement dans le cadre des priorités de développement du Bénin, pour la période 2010-2015. Des initiatives de cette nature en faveur des pays de la sous-région ouest africaine faciliteraient à coup sûr le cheminement de ces pays sur la voie du développement durable.

NOTE TECHNIQUE

EAU ET ASSAINISSEMENT

Liste des sigles et abréviations

ABN	:	Agence du Bassin du Niger
AEP	:	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	:	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPHA	:	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AEV	:	Adduction d'Eau Villageoise
BPO	:	Budget Programme par Objectif
CEDEAO	:	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
DG Eau	:	Direction Générale de l'Eau
DGE	:	Direction Générale de l'Environnement
EAA	:	Agence Intergouvernementale panafricaine pour l'Eau et l'Assainissement pour l'Afrique
EPE	:	Equivalent Point d'Eau
FPM	:	Forage équipé de Pompe à Motricité humaine
GSF	:	Global Sanitation Fund
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PNE	:	Partenariat National de l'Eau du Bénin

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Au plan mondial, l'eau est une ressource vitale, marchande et aux challenges si importants qu'elle ne laisse personne indifférent. Elle doit être disponible en quantité suffisante et en qualité acceptable pour satisfaire les besoins des communautés. Elle subit de fortes pressions inhérentes à l'accroissement démographique, aux besoins et à l'évolution des habitudes de vie ainsi qu'aux variabilités climatiques qui ravivent les tensions en entraînant une répartition plus inégale de la ressource. Bien à la fois public, social et économique, l'eau fait l'objet d'attention particulière aussi bien de la part des autorités, des communautés, des privés que de simples citoyens.

Quant à l'assainissement de base relatif à la gestion des déchets, en vue de la sauvegarde de la santé publique, de la protection de l'environnement et de la conservation de l'esthétique, nul ne peut s'en passer sans se porter de graves préjudices.

L'accès à l'eau et à l'assainissement a été inscrit comme une priorité dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). En effet, l'accès à l'eau et à l'assainissement doit contribuer à relever de nombreux enjeux de développement tels que la réduction de la pauvreté et de la faim, l'amélioration de la santé, la promotion de l'éducation et de l'égalité des sexes...

1. Contexte général

L'Afrique de l'Ouest au Sud du Sahara y compris le Bénin comprend 18 pays ayant en partage les eaux frontalières. Elle couvre une superficie de 7 800 000 km^2 et une population totale de 290 millions d'habitants en 2005. (Source ESRI, Global GIS, WHY MAP, 2006) Selon le Global Water Partnership, le niveau des ressources en eau renouvelable en Afrique de l'Ouest est de 11 milliards de m^3 pour une disponibilité de 1300 milliards de m^3. La part de l'eau consacrée à l'irrigation en agriculture est faible. En somme, l'Afrique de l'Ouest dispose encore de ressource en eau globalement peu exploitée. Ainsi, les avantages liés à la coopération autour des fleuves frontaliers à l'exemple de l'OMVS devraient permettre à l'Afrique au sud du Sahara de répondre aux besoins d'irrigation, de production d'électricité, de navigation et d'alimentation des paisibles populations.

1.1. Situation géographique

1.1.1. Brève présentation de l'Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest est une région terrestre couvrant toute la partie Occidentale de l'Afrique subsaharienne. Elle comprend

approximativement les pays côtiers au Nord du Golfe de Guinée jusqu'au fleuve Sénégal, les pays couverts par le bassin du fleuve Niger ainsi que les pays de l'arrière-pays sahélien. L'Afrique de l'Ouest est aujourd'hui une communauté de peuples, qui tend à se reconstituer politiquement, avec notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'Afrique de l'Ouest présente une grande variété géographique et culturelle entre l'Océan Atlantique à l'Ouest et au Sud, le Sahara au Nord, et approximativement le 10e méridien à l'Est. Tandis que le fleuve Niger est généralement considéré comme la frontière septentrionale de la région, sa frontière orientale est plus floue. Certains la placent le long du Bénoué, d'autres sur une ligne reliant le mont Cameroun au lac Tchad.

Figure 1 : Carte de l'Afrique de l'Ouest
Source: ESRI, Global GIS, WHY MAP, 2006

1.1.2. Brève présentation du Bénin

La République du Bénin est située en Afrique de l'Ouest dans la zone tropicale, entre l'équateur et le tropique du Cancer. Il couvre une superficie de 114.763 km^2. Les pays limitrophes du Bénin sont : le Nigeria à l'Est, le Togo à l'Ouest, l'Océan Atlantique au Sud et les républiques du Niger et du Burkina-Faso au Nord. Avec un littoral long de 125 km, il s'étend du Nord au Sud sur une longueur d'environ 700 km et atteint une largeur de 325 km en son point le plus large dans la partie septentrionale allant de la Commune de Cobly à celle de Kalalé. La structure hiérarchique de l'administration territoriale au Bénin comprend 12 départements, 77 Communes, 534 arrondissements et 4100 villages ou quartiers de ville. La population est également caractérisée par une inégale répartition sur le territoire

Figure 2 : Les limites du Bénin
Source : Scott Frazier, 1999

national. La pluviométrie varie entre 900 et 1200 mm, alors que la température moyenne est de 27°C.

Le Bénin bénéficie d'un réseau assez important de cours d'eau permanents présentant un régime d'écoulement saisonnier avec des débits de crue pendant la saison pluvieuse de juillet à octobre, contre des débits d'étiage vers la fin du mois d'avril quasi nuls dans la plupart des cas. Ils prennent naissance, pour la plupart, dans le massif de l'Atacora et alimentent trois bassins : celui du Niger vers le Nord-Est, celui de la Volta vers le Nord-Ouest et le bassin côtier du Bénin vers le Sud. Actuellement, le pays est subdivisé en quatre (04) grands ensembles hydrographiques qui se présentent comme suit :

- l'ensemble hydrographique du Niger qui comprend le fleuve Niger (120 km), la rivière Sôta (250 km), la rivière Alibori (338 km) ;
- l'ensemble hydrographique de la Volta, constitué par la rivière Mékrou (410 km) et la rivière Pendjari (380 km) ;
- l'ensemble hydrographique de l'Ouémé-Yéwa, constitué par le fleuve Ouémé (510 km), le fleuve Okpara (200 km), le fleuve Zou (150 km), la lagune de Porto-Novo (35 km^2) et le lac Nokoué (150 km^2) ;
- l'ensemble hydrographique du Mono-Couffo qui comprend le fleuve Mono (100km), le fleuve Couffo (190 km), le lac Ahémé (78 km^2), la lagune de Ouidah (40km^2), le lac Toho (15 km^2) et la lagune de Grand-Popo (15 km^2).

Tableau 1 : Croissance démographique et besoins en eau potable (2007-2015)

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Population urbaine	3275336	3433117	3596740	3766402	3942399	4125146	4315031	4512368	4717369
Population rurale	4558408	4628637	4693577	4759172	4823567	4887017	4949760	5011808	5073147
Besoin en eau en milieu urbain (m^3)	1637668	1716559	179837	1883201	197120	2062573	2157516	2256184	2358685
Besoin en eau en milieu rural (m^3)	9116816	9253274	9387154	9518344	9647134	9774034	989952	1002362	1014629

***Source** : DG Eau (2006)*

1.2. Ressources en eau disponible

1.2.1. En Afrique de l'Ouest

1.2.1.1. Eaux de surface

Les pays Ouest-africains, y compris ceux du Sahel, ne manquent pas d'eau. Seuls deux pays (le Cap Vert et le Burkina Faso) se situent en-deçà de la norme internationale de rareté (1700 m3 d'eau douce renouvelable par an et par personne). Le Cap Vert étant en-dessous du seuil de pénurie qui est de 1000 m3 par an Source ESRI, (Global GIS, WHY MAP, 2006) (cf. figure 3).

Figure 3 : Disponibilité en eau douce renouvelable dans les pays de l'Afrique de l'ouest en 2003.

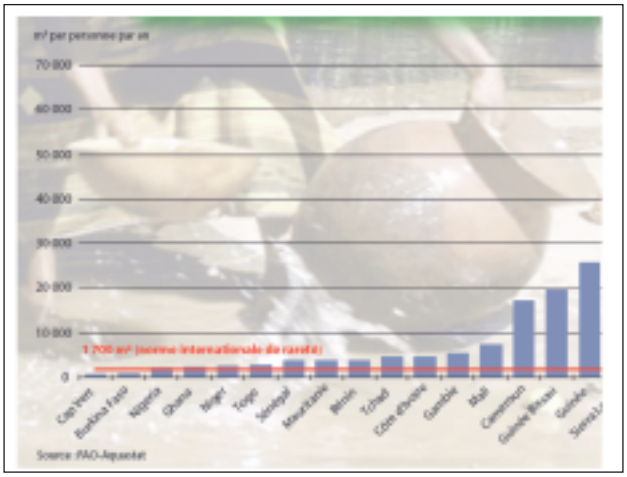

(**Source :** Global GIS, WHY MAP, 2006)

En revanche, des problèmes importants se posent en termes de disponibilité au moment et au lieu voulus. Ce problème de disponibilité se pose en très grande partie en termes régionaux car l'essentiel des ressources en eau se trouve dans des bassins fluviaux et des aquifères transfrontaliers. Les principaux cours d'eau (Niger, Sénégal, Gambie, réseau du Lac Tchad) prennent leur source dans des régions bien arrosées avant de traverser les zones sahéliennes où les déficits pluviométriques sont chroniques depuis le début des années 1970. L'Afrique de l'Ouest compte 28 bassins fluviaux transfrontaliers (cf. Figure 2 1).

Figure 4 : Cours d'eau transfrontaliers de l'Afrique de l'Ouest

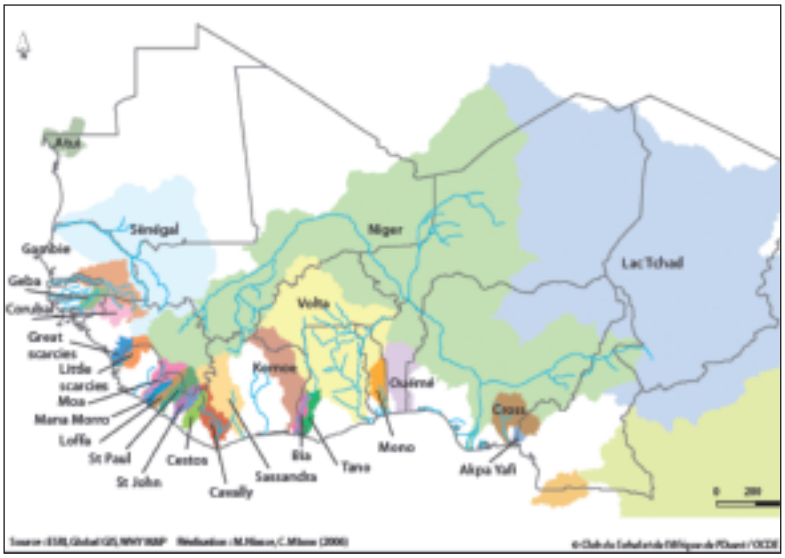

***Source** : Global GIS, WHY MAP, 2006*

Au total, les bassins transfrontaliers couvrent 71 % de la superficie totale de la région. Beaucoup de pays ont un ratio de dépendance élevé.

1.2.1.2. Eaux souterraines

Les ressources en eau souterraines se présentent sous la forme de nappes de divers types. Il s'agit d'une part des nappes superficielles qui font l'objet d'une recharge, généralement en saison des pluies, d'autre part des nappes du socle ancien et enfin des nappes profondes des bassins sédimentaires. Les réserves d'eau douce emmagasinées dans ces nappes profondes sont considérables de l'ordre de plusieurs milliers de milliards de m^3. Elles pourraient donc en théorie couvrir à elles seules les besoins de l'Afrique de l'Ouest actuels et futurs. Mais elles se trouvent à des profondeurs variables pouvant parfois atteindre mille à deux mille mètres. Il s'agit en outre souvent des ressources non renouvelables. Les bassins transfrontaliers sédimentaires sont au nombre de 11 en Afrique de l'Ouest.

1.2.2. Au Bénin

On observe ces dernières années une perturbation du cycle global de l'eau. En effet, depuis la fin des années 1960, des perturbations climatiques sont intervenues au Bénin et se sont manifestées par une réduction d'amplitude annuelle moyenne des hauteurs totales de pluies de 180 mm. On a enregistré une intensification des sécheresses pendant la même période, notamment dans les années 1970 et 1980. Toutefois, on estime que le Bénin dispose actuellement, toutes proportions gardées, d'importantes ressources en eau.

Cependant, le taux de desserte en 2012 est de 63,6% à raison de 250 habitants par point d'eau en zone rurale et de 64% pour 12 personnes par branchement en milieu urbain. En plus, le prix d'offre de l'eau est élevé et on observe une insuffisance de ressources humaines pour la réalisation des forages.

1.2.2.1. Eaux de surface

A l'exclusion des eaux du fleuve Niger, le potentiel en eau des cours d'eau du pays est globalement estimé en moyenne à 13 milliards de mètres cubes par an. L'utilisation actuelle de ces eaux est très peu significative. Elles sont destinées principalement à l'abreuvement du bétail et à l'irrigation d'environ 9.000 hectares de cultures diverses. Il pourrait se poser des difficultés dans la satisfaction des autres besoins et une allocation judicieuse des ressources en eau s'imposera dans le futur.

Dans les régions de socle, les ressources en eau de surface sont quelques fois utilisées pour l'approvisionnement en eau potable afin de suppléer aux ressources en eau souterraine, souvent difficiles d'accès.

1.2.2.2. Eaux souterraines

La capacité de recharge des eaux souterraines au Bénin est évaluée à 1,9 milliards

de mètres cubes par an en moyenne. Elles sont généralement utilisées pour l'alimentation en eau potable des villes et des campagnes. Les prélèvements annuels sont de l'ordre de 0,03 milliard de mètres cubes, ce qui représente à peine 2% de la recharge annuelle des aquifères (Livre Bleu du Bénin, 2008). Il faut souligner que cette abondance des eaux souterraines dans le pays n'est que relative, car le potentiel en eau souterraine des régions de socle ne suffira pas à couvrir les besoins à long terme. Dans ces conditions, les eaux de surface seront les derniers recours.

De même, il est à remarquer que les eaux des puits à grand diamètre sont de plus en plus de qualité douteuse. Ce qui laisse envisager dans la stratégie de l'AEP en milieu rural de prioriser les Forages équipés de Pompes à Motricité humaine (FPM) et les Adductions d'Eau Villageoise (AEV).

Au total, en matière de disponibilité d'ouvrages d'AEP au Bénin, le parc d'équipements se présente selon la figure n° 4 ci-dessous.

Figure 5 : Parc des ouvrages d'AEP en 2012

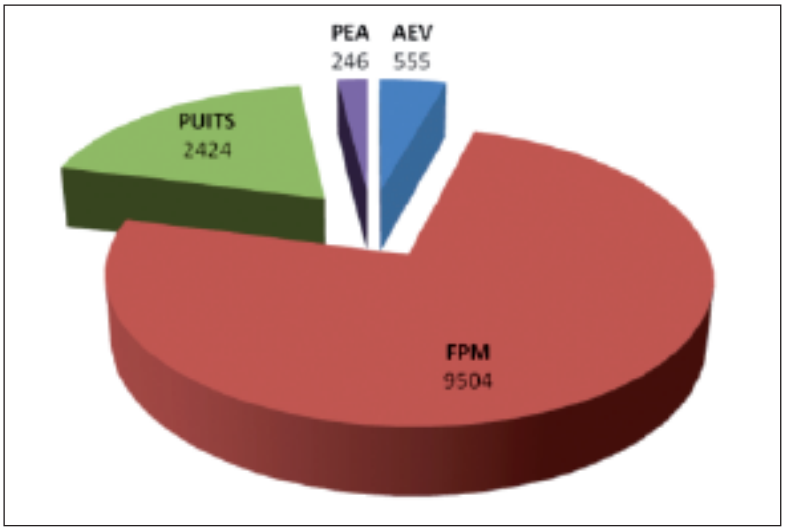

Source : *DG Eau, rapport 2012*

1.2.2.3. Bilan de la ressource

La situation ci-dessus présentée amène à penser que les ressources en eau du Bénin pourraient satisfaire globalement les besoins à long terme à condition qu'elles soient correctement maîtrisées et qualitativement préservées. Actuellement, seul un pourcentage très insignifiant des ressources connues est effectivement utilisé. Le problème de l'adéquation Ressources/ Besoins à long terme se pose donc dans le pays, non pas en terme de déficit de la ressource, mais en terme de maîtrise des ressources existantes.

2. Etat des lieux en matière d'approvisionnement en l'eau potable et d'assainissement de base

L'Afrique de l'Ouest avec ses dix-huit pays sur le plan hydrographique, recèle d'importantes quantités d'eau, et de façon réaliste, elle ne doit pas être menacée à moyen terme de manquer d'eau. Au regard de la disponibilité théorique en ressources en eau qui se chiffre en milliers de milliards de m3, la perspective d'un surcroît de consommation entre 2000 et 2020, de 11 milliards à plus de 60 milliards de m^3, (in Atlas d'intégration régionale, CEDEAO, www.atlas.ouestafrique.com), n'est pas à craindre même si l'on sait que des problèmes d'ordre stratégique, technique, socioculturel et financier se posent et se poseront immanquablement au niveau local. Les problèmes résident d'une part dans les difficultés techniques et financières, d'accès aux réserves souterraines dont l'exploitation est aujourd'hui contraignante et infime. Ils résident d'autre part, dans la variabilité climatique qui peut entraîner des baisses significatives du régime des grands fleuves.

Le Bénin n'est pas en marge de cette considération, car disposant lui aussi, d'importantes réserves d'eau qui sont estimées à 113 milliards de mètres cubes (Livre Bleu du Bénin, 2008) pour les eaux de surface, non comprises les eaux du fleuve Niger et une bonne capacité de recharge des eaux souterraines de 2 milliards de mètres cubes par an (SOGLO et al. 2010). Malgré cette importante réserve d'eau, l'accès à l'eau potable reste hypothéqué pour une large frange des populations Ouest-africaines et béninoises. L'approvisionnement en eau potable se fait dans un contexte technologique et socioéconomique qui ne permet pas l'accessibilité en eau au plus grand nombre. D'où l'impérieuse nécessité, au terme des OMD de repenser des objectifs pour un développement durable intégré.

2.1. Aperçu de la situation d'eau potable et d'assainissement en Afrique de l'Ouest

Le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement est une question de dignité. Le droit d'accès à l'eau a été reconnu comme un « droit fondamental » par les Nations Unies en 1999. Pourtant, malgré la mobilisation pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui a considérablement fait progresser l'accès à l'eau, plus de 800 millions de personnes ne bénéficient pas encore d'un accès à l'eau potable. L'ONU avait déclaré 2008 « Année internationale de l'assainissement ». Toute l'Afrique de l'Ouest avait souscrit à l'idée et les manifestations relevées ça et là témoignaient de l'importance accordée à l'évènement par les instances politiques, la société civile, les privés, le monde universitaire, etc. Cependant, la situation reste peu satisfaisante en

matière d'assainissement, sous-secteur complexe pour lequel la définition d'indicateurs clairs et concis fait encore l'objet de recherche de la part des principaux acteurs. En effet, l'assainissement se limite aujourd'hui aux installations autonomes de stockage des excrétas et aux ouvrages d'évacuation des eaux usées ménagères dans son acception la plus large. En outre, notons que les inégalités d'accès, tant pour l'eau que pour l'assainissement, concernent en premier lieu le monde rural.

2.1.1. Situation de l'accès en eau potable en Afrique de l'Ouest

Selon l'OMS/UNICEF à travers le JMP (Joint Monitoring Program) de 2010, actualisé en 2012, pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en matière d'eau potable, 215 millions de personnes doivent avoir accès à l'eau potable entre 2010 et 2015.

Dans ce cadre, l'Afrique a fourni de réels efforts et a connu une amélioration notable du taux d'accès à l'eau potable en 2010 à savoir 66% contre 56% en1990.

Toutefois pour la même période, elle a enregistré 344 millions de personnes utilisant des sources d'eau potable non améliorées en 2010 contre 279 millions en 1990.

En Afrique de l'Ouest, malgré les efforts tangibles consentis, 107 millions d'individus ont eu recours aux sources d'eau potable non améliorées en 2010.

Le nombre de personnes ayant accès à un branchement d'eau à domicile est passé de 147 millions en 1990 à 271 millions en 2010, tandis que 115 millions d'âmes puisent l'eau de surface sans traitement préalable pour leurs besoins en eau potable.

Au regard de ce qui précède, il convient de préciser que la situation est particulièrement préoccupante en Afrique subsaharienne où le taux de couverture est seulement de 58 % pour l'eau potable et 31 % pour l'assainissement. (Tableau 2)

***Tableau 2** : Accès à l'eau potable en Afrique, tendance entre 1990-2010*

Libellé	1990	2010
Population utilisant d'autres sources d'eau potable améliorées (millions)	209	407
Personnes utilisant des sources d'eau potable non améliorées (Millions)	279	344
Personnes ayant accès à un branchement d'eau à domicile (millions)	147	271
Personnes puisant l'eau de surface sans traitement préalable pour leurs besoins en eau potable (Millions)	128	115
Population utilisant une source d'eau potable améliorée (millions)	356	678

***Source :** OMS/UNICEF, JMP, 2012*

2.1.2. Situation de l'accès à l'assainissement de base

Les enjeux sont avant tout sanitaires : l'OMS estime ainsi que 4000 enfants de moins de 5 ans meurent chaque jour d'une diarrhée qui résulte d'un assainissement non satisfaisant, d'une eau polluée ou d'une hygiène insuffisante.

Au-delà des aspects sanitaires, l'assainissement répond à des enjeux environnementaux majeurs.

Aujourd'hui, plus de 80 % des eaux usées domestiques et industrielles sont rejetées dans le milieu extérieur (cours des concessions, rues, plans d'eau, caniveaux). OMS/ UNICEF(JMP), 2008

De 1990 à 2010, l'évolution de l'accès à l'assainissement, révèle selon le JMP 2012 que 222 millions de personnes en Afrique pratiquaient la défécation à l'air libre (DAL). En Afrique de l'Ouest, le progrès a été limité. La couverture a seulement augmenté de 35% en 1990 à 40% en 2010. Avec une population urbaine multipliée par deux entre 1990 et 2010, plus d'une personne sur quatre utilisent des installations sanitaires partagées ou publiques, la distinction étant faite par rapport aux installations améliorées, partagées, non améliorées et la DAL. (Figure 3).

Tableau 3 : *Accès à l'assainissement en Afrique, tendances entre 1990-2010*

Libellé	1990	2010
Population utilisant d'autres sources d'eau potable améliorées (millions)	209	407
Personnes utilisant des sources d'eau potable non améliorées (Millions)	279	344
Personnes ayant accès à un branchement d'eau à domicile (millions)	147	271
Personnes puisant l'eau de surface sans traitement préalable pour leurs besoins en eau potable (Millions)	128	115
Population utilisant une source d'eau potable améliorée (millions)	356	678

Source *: OMS/ UNICEF(JMP), 2012*

2.2. Aperçu de la situation d'eau potable et d'assainissement au Bénin

2.2.1. Cadre stratégique de gestion du secteur de l'AEPHA

Pour l'atteinte des OMD, le Bénin a pris des engagements aux plans international et national qui sont définis parmi les grandes priorités dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2007-2009). Ainsi, des actions ont été entreprises à tous les niveaux avec obligation de résultats par rapport à : i) l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, ii) l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain, iii) la gestion de la ressource eau y compris la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), iv) l'assainissement de base dans les villes et en milieu rural, v) l'assainissement des eaux usées en milieu urbain.

Chaque sous-secteur a été doté de stratégie, de textes législatifs et règlementaires à savoir : la stratégie d'AEP en milieu rural et en milieu urbain, la loi N° 2010-44 du 24/11/2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin, le Plan d'Action Nationale de Gestion des Ressource en Eau (PANGIRE), le Conseil National de l'Eau, Décret N° 2011-574 du 31/08/2011, la stratégie de l'assainissement des eaux usées en milieu urbain, la politique d'assainissement, le code d'hygiène publique, etc.). De même, une répartition claire des mandats a été définie à chaque acteur (DG Eau et services déconcentrés, SONEB, DNSP, Communes, usagers, etc.). En outre et toujours dans la perspective des OMD une nouvelle approche à savoir le Budget Programme par Objectif a été mise en œuvre.

2.2.2. Gestion de l'approvisionnement en eau potable

Afin de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Bénin s'est engagé à assurer aux populations une augmentation du taux d'accès à l'eau saine jusqu'à 67,3%, en 2015, le taux de desserte dans les zones rurales étant de 35% en 2002. Pour y parvenir, il faut alors réaliser environ 16.000 nouveaux « équivalents points d'eau » (EPE) pour fournir de l'eau potable à 4,5 millions de personnes (Livre Bleu, 2008).

En 2012, le taux de desserte est de 63,6% à raison de 250 habitants par point d'eau en zone rurale et de 64% pour 12 personnes par branchement en milieu urbain. L'atteinte de ces résultats n'est pas sans difficultés pouvant faire appel à des réflexions en vue des améliorations futures notamment dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

2.2.2.1. AEP en milieu rural et périurbain

C'est la DG Eau et ses services déconcentrés qui vont en appui aux communes étant entendu que progressivement le transfert doit leur être fait. En effet, la prérogative de gestion de fourniture de l'eau aux communautés revient aux communes selon les lois de la décentralisation.

Au titre de 2012, les prévisions et réalisations d'AEP en milieu rural et périurbain se présente comme dans le tableau 4 si dessous.

Tableau 4 *: Prévision et réalisation des ouvrages d'AEP*

		Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Sur le BPO	Nouvelle réalisation	141	124	87,9
	Report de 2011	1509	1218	80,7
Total		1650	1342	81,3
Au niveau communal		101	65	64,36
Autres acteurs (ONG et MOD)		277	220	79,42
Total		2028	1562	77,02

Source : *DG Eau, Revue sectorielle Eau et Assainissement, Gestion 2012*

Les réalisations ont conduit à un taux de desserte global à fin 2012 de 63% pour une cible de 67,3%. Par ailleurs, le taux de panne a régressé de 10% en 2011 à 9% en 2012 pour une cible de 9,6%. En dépit de ces résultats satisfaisants, on note des disparités d'un département à l'autre présentées dans la figure 4 ci-contre.

Figure 6 *: Taux de desserte 2012 par département : AEP en milieu rural*

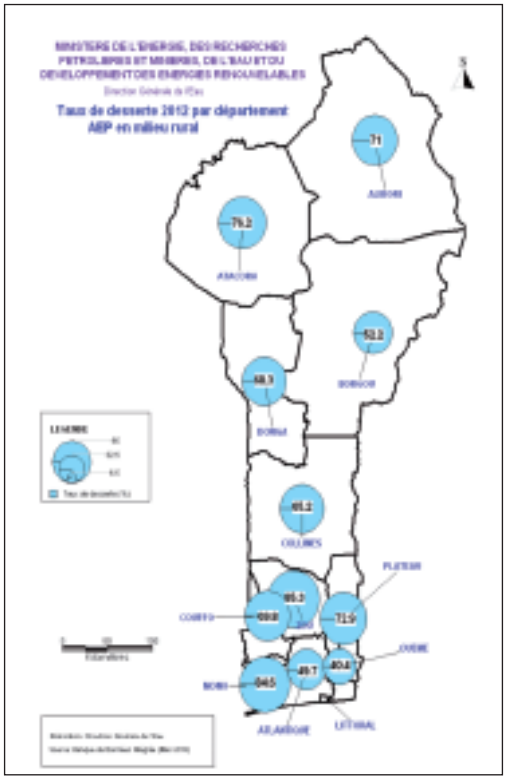

Source : *DG Eau, Revue sectorielle Eau et Assainissement, Gestion 2012*

Les réalisations ont conduit à un taux de desserte global à fin 2012 de 63% pour une cible de 67,3%. Par ailleurs, le taux de panne a régressé de 10% en 2011 à 9% en 2012 pour une cible de 9,6%. En dépit de ces résultats satisfaisants, on note des disparités d'un département à l'autre présentées dans la figure 4 ci-contre.

Pour atteindre un taux de couverture en eau potable de 67,3 % pour l'ensemble du pays à l'horizon 2015, 28.367 Equivalents Points d'Eau (EPE) sont prévus pour un financement avoisinant 173,7 milliards de francs CFA. L'engouement observé pour la mise en place du financement, l'enthousiasme des entrepreneurs à la réalisation concrètes des ouvrages sur le terrain et le sursaut patriotique des acteurs locaux à l'exploitation ont été confrontés entre autres :

A la lenteur et la lourdeur administratives tant pour le montage des dossiers de requête que pour la maîtrise des mécanismes de décaissement par les acteurs ;

- à l'inexpérience de certains maîtres d'ouvrage au niveau des communes en matière de l'approche programmatique, de BPO et de professionnalisation du sous-secteur (affermage) ;
- aux pannes des équipements d'exhaure et à l'absence des pièces de rechange;
- à la question de bonne gouvernance ;
- retard de mise en place de la contrepartie de l'Etat
- aux conflits d'intérêts ;
- aux essais géophysiques négatifs entrainant des fracturations ;
- aux problèmes de sous consommations ;
- l'éviction lente des eaux des puits ;
- à la qualité des eaux des Postes d'Eau Autonomes (PEA) privés
- A la gestion de l'intermédiation sociale transférée
- etc.

2.2.2.2. AEP en milieu urbain

Créée depuis 1960, la société d'Etat, la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), est chargée de fournir l'eau aux ménages dans les villes du Bénin. Elle installe des infrastructures d'adduction et de distribution et y raccorde les ménages. Avec un taux de desserte de 64% et 187000 abonnés en 2012 (Revue sectoriel eau et assainissement, gestion 2011), la SONEB assure la fourniture en eau potable avec quelques disparités et des difficultés se rapportant :

- à la fixation du prix de l'eau et aux tarifications prohibitives pour les plus pauvres ;
- aux coupures d'eau pouvant faire craindre des risques de contamination
- aux baisses de pression entrainant l'installation d'équipement supplémentaire pour les constructions en élévation ;
- à la gestion intelligente de la maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- Retard dans les services de distribution
- à la création d'un grand nombre de revendeurs d'eau privés détenant le monopole dans les quartiers périurbains éloignés.

2.2.2.3. Promotion de la GIRE

Un cadre National de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est progressivement en cours de mise en place. Cela se manifeste par l'élaboration et l'adoption d'importants textes législatifs et règlementaires notamment la loi portant gestion de l'eau, des textes d'application de la loi et le PANGIRE. En outre, le Conseil National de l'Eau et le Fonds National de l'Eau ont été mis en place. La mise en œuvre de la GIRE se trouve confrontée actuellement à :

- la non prise en compte de l'aspect multi sectoriel de la gestion de la ressource eau ;
- l'inondation récurrente qui crée d'importants désagréments et perte de patrimoine dans les capitales de l'Afrique de l'Ouest ;
- l'inexistence d'ouvrages et d'équipements appropriés pour l'exploitation des eaux pluviales.

2.2.3. Gestion de l'assainissement de base

Le secteur de l'hygiène et de l'assainissement au Bénin manque cruellement de normes nationales mais, dispose d'un cadre législatif et règlementaire assez bien fourni. La difficulté de définir des indicateurs acceptables par tous les acteurs de ce sous-secteur complexe, laisse toujours aux techniciens un goût d'insatisfaction.

2.2.3.1. Gestion des excrétas

Au titre de 2012, des performances indéniables ont été enregistrées par rapport aux indicateurs clés retenus au plan national en matières de gestion des excrétas.

Elles se résument comme suit selon la revue annuelle du secteur, 2012 (Figure 4) :

- Taux d'accès des ménages aux ouvrages adéquats d'évacuation des excrétas, 46% par rapport à la cible visée qui est de 51%
- Taux de couverture en ouvrages adéquats d'évacuation des excréta en milieu scolaire : 53% au lieu de la cible de 83%.

Figure 7 : *Disparité entre le milieu urbain et le milieu rural en assainissement*

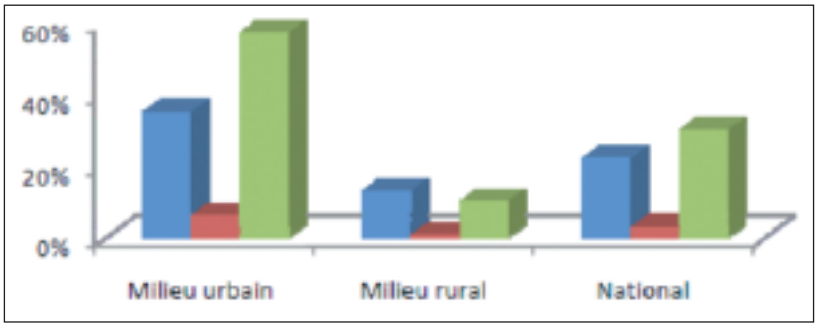

Source : *Livre Bleu Bénin, 2008*

En dépit des performances sus-citées, les disparités persistent :

- En matière d'évacuation des déchets liquides et solides entre le milieu urbain et le milieu rural
- La zone périurbaine est nettement marginalisée
- Les couches sociales les plus pauvres sont laissées pour compte du fait qu'elles ne peuvent pas honorer la modique contribution exigée
- Les habitants des zones hydro-géologiquement difficiles (zones lacustres, zones de terres noires) sont en attente car manquant d'options technologiques d'assainissement appropriées.
- Les prix prohibitifs appliqués par les structures de gestion des boues de vidange.

Très faible disponibilité des ouvrages d'assainissement de base

2.2.3.2. Gestion des déchets solides ménagers

Quant à l'évacuation des déchets solides ménagers, l'appréciation de leur gestion au titre des OMD reste difficile en l'absence d'indicateurs officiellement retenus, quoique leur gestion revête une importance capitale dans les cités du point de vue de l'esthétique, de la protection de la santé publique et la sauvegarde de l'environnement. On note une insuffisance d'organisation de la collecte et du traitement des déchets solides, une pollution du sol et des eaux ainsi qu'une accélération de la dégradation de l'environnement.

2.2.3.3. Gestion des déchets biomédicaux

Près de 4 tonnes de déchets biomédicaux sont produites chaque jour au Bénin. Il s'agit essentiellement des déchets produits en milieux hospitaliers, dans les cabinets de soins infirmiers, dentaires et vétérinaires etc. Quoique produit en faible quantité comparativement aux déchets solides ménagers, la gestion des déchets biomédicaux au niveau des formations sanitaires se trouve confrontée aux difficultés suivantes :

- Inadéquation des modes de pré-collecte, collecte, stockage, transport et élimination/ traitement des déchets biomé dicaux ;
- Insuffisance d'infrastructures et équipements adéquats de gestion sécuritaire des déchets biomédicaux ;
- Inexistence ou défaillance du système de collecte d'évacuation et de traitement des déchets biomédicaux liquides hospitaliers.

2.2.3.4. Gestions des eaux pluviales

Compte tenu de la pluviométrie abondante enregistrée annuellement, l'Etat a consenti de lourds investissements dans la réalisation des caniveaux et des collecteurs dans les villes principales et secondaires. Cependant, on assiste à des inondations récurrentes, à une insuffisance des collecteurs de drainage des eaux pluviales et à la situation d'occupation anarchique des exutoires naturels ainsi qu'à l'incivisme des populations (rejet des déchets solides, des excréta ; insécurité; camionneurs...) et à l'insuffisance de l'entretien des ouvrages de collecte.

2.2.3.5. Gestion de l'assainissement des eaux usées en milieu urbain

La gestion des eaux résiduaires incombe à la SONEB qui doit progressivement rendre fonctionnel et efficace ce sous-secteur où la cour des concessions, les rues, les caniveaux, etc., continus de servir de réceptacles. Il convient alors de mettre en œuvre les actions du business plan relatives à l'assainissement des eaux usées en milieu urbain. La banalisation des eaux usées ménagères entrainent une très faible disponibilité des ouvrages d'assainissement de base destinés à leur évacuation.

En somme, le Bénin connaît un faible taux d'évacuation des déchets solides et liquides avec une grande disparité entre les départements tel que présenté dans la Figure 6 ci-dessous :

Figure 8 *: Taux d'évacuation des déchets solides et liquides*

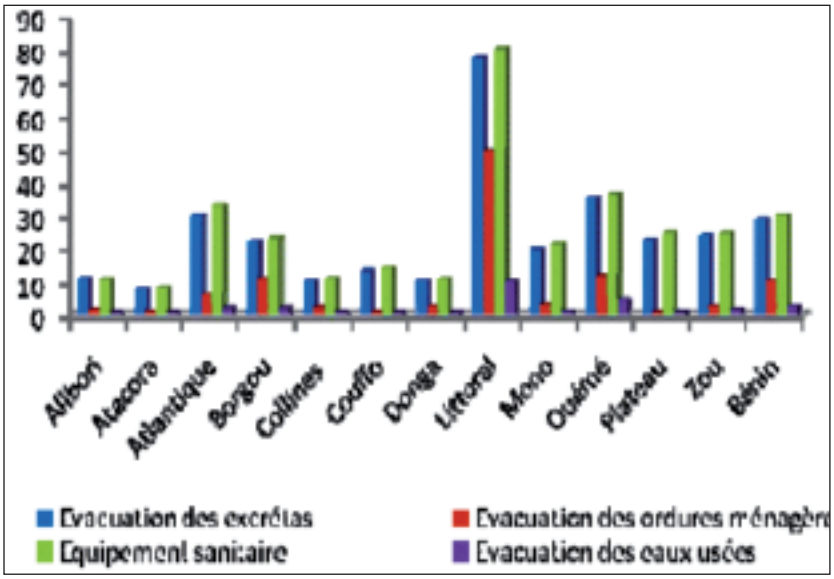

Source *: Livre Bleu Bénin, 2008*

3. Recommandations

Lors de la conférence (Rio+20) en 2012 sous l'égide de l'ONU sur le développement durable, il a été confirmé que « l'eau est un noyau capital du développement durable ». Elle est l'élément vital devenu un bien marchand de la planète. Elle est d'une grande importance pour tout le développement socio-économique. Le droit à l'eau potable et à l'assainissement est inaliénable. En conséquence, les recommandations ci-dessous peuvent être formulées.

3.1. Par rapport à l'eau

- Réaliser progressivement l'accès à l'eau potable à coût abordable pour tous ;
- Améliorer de manière significative l'exécution de la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux ;
- Protéger et contrôler de façon durable les écosystèmes, et la garantie d'une eau potable en quantité et en qualité ;
- Répondre aux catastrophes liées à l'eau, telles que les inondations et les sécheresses ;
- Réduire de manière significative la pollution de l'eau, en augmentant sa qualité par l'amélioration de son traitement ;
- Réduire les pertes d'eau ;
- Mettre en place une politique et stratégie du développement de l'eau qui permettent d'ici 2050, de prévoir un point d'eau pour 50 habitants en milieu rural et un

branchement pour 06 habitants en milieu urbain ;

- sur la base de la norme actuelle et en tenant compte d'une croissance de la demande d'environ 3% l'an, le nombre de points d'eau entre 2015 et 2025 avoisinerait 7000 pour un investissement de 56 Milliards environ en franc 2013, avec l'hypothèse que les obstacles administratifs sont levés ;
- simplifier les procédures administratives ;
- appliquer effectivement les textes fixant les délais du processus de passation des marchés ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de formation des jeunes et de renforcement des capacités ;
- Externaliser le système de distribution d'eau tant en milieu urbain qu'en milieu rural ;
- Mettre en place les dispositions institutionnelles, législatives et réglementaires ;
- Recourir aux eaux de surface en réalisant des barrages multifonctionnels (production d'énergie électrique, irrigation, envi ronnement, élevage, pêche, eau de boisson) respectueux de l'environnement ;
- Réaliser des ouvrages de retenues d'eaux pluviales ;
- Envisager à long terme des solutions durables de transformation et d'utilisation de l'eau de mer ;

3.2. Par rapport à l'assainissement

- Accroître la réalisation des ouvrages d'assainissement de base (latrines familiales et latrines publiques) ;
- sensibiliser largement la population pour les mesures d'hygiène et de respect de l'environnement ;
- Rendre opérationnel les services de gestion des eaux usées ;
- Revoir tout le système de gestion des déchets solides (tri à la source, pré-collecte, collecte et traitement) ;
- Valoriser les déchets solides à des fins énergétiques, agricoles et industrielles par recyclage ;
- Interdiction de l'usage et de l'importation des sachets plastiques ;
- Prendre une loi pour supprimer l'importation des sachets plastiques ;
- Large sensibilisation de la population ;
- Améliorer le système de gestion des déchets biomédicaux à travers la mise en place d'infrastructures et d'équipement appropriée pour une gestion écologique ;
- Renforcer les technologies alternatives de gestion des eaux pluviales (réalisation des caniveaux, des retenues d'eau, etc.) ;

3.3. Par rapport aux aspects transversaux de l'eau et de l'assainissement

Encourager une approche intégrée de l'eau et de l'assainissement visant l'amélioration des conditions de vie et de santé pour les générations présentes et futures ;

Encourager la recherche dans le domaine de l'eau et de l'assainissement au niveau local, national et régional ;

Instaurer une gestion participative inclusive autour de la gestion de l'eau et de l'assainissement surtout au niveau décisionnel ;

Veiller au changement de comportement de tous sans discrimination en allouant des ressources adéquates et durables ;

Veiller à la réalisation de la sécurité de l'eau pour tous à travers l'accès équitable et universel à l'eau de façon durable, à l'hygiène et à l'assainissement ;

Développer l'utilisation de l'eau de surface de façon intégrée et respectueuse des écosystèmes pour satisfaire les besoins ;

Développer les mécanismes de traitement des eaux usées avant leur rejet dans la nature et promouvoir leur réutilisation ;

CONCLUSION

Les acquis des OMD doivent être poursuivis. Cependant il faut réfléchir dès maintenant à une nouvelle initiative qui minimise les faiblesses et garantit aux générations présentes et futures une eau saine répondant aux normes de qualité dans un cadre d'hygiène et d'assainissement acceptable.

BIBLIOGRAPHIE

1. OMS/UNICEF, JMP, 2012, Un aperçu de la situation de l'eau potable et de l'assainissement en Afrique.
2. AFD, 2010-2012, Eau et Assainissement
3. LIVRE BLEU, 2008, L'eau, l'assainissement, la vie et le développement humain durable
4. SOGLO Y. et al , 2010, Approvisionnement en eau potable au Bénin : Problèmes et perspectives
5. COMMISSION NATIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2004, Stratégie Nationale de Développement Durable au Bénin
6. SONEB, 2012, Revue Sectorielle , Présentation du Bilan d'exécution du plan prévisionnel de développement de l'entreprise et du contrat plan état SONEB
7. .TST ISSUES BRIEF : Water and Sanitation, 2012
8. CLEGBAZA Guy, 2010, rapport pays d'analyse du secteur assainissement au Bénin
9. DG Eau, 2008, Atlas hydrographique du Bénin : Un système d'information sur l'hydrographie
10. CEDEAO-CSAO/OCDE, 2006, Les bassins fluviaux transfrontaliers
11. DHAB, 2012, Rapport d'exécution du BPO
12. DG EAU, BPO AEP-GIRE: Bilan 2012, Perspectives 2013, grandes orientations du BPO 2014-2016, Tendances 2025.

NOTE TECHNIQUE

SANTE ET DYNAMIQUE DE POPULATION

PREAMBULE

Ce texte est une synthèse de la communication présentée à l'occasion de l'atelier de préparation de la contribution du Bénin aux sessions du groupe de travail des NATIONS UNIES sur les objectifs de développement durable organisé par le « Projet d'Appui au Développement des capacités pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement » (PADC-OMD) du 15 au 17 Mai 2013 à Cotonou (Bénin)

Il sera un support précieux pour le Bénin, membre du GTO pour la proposition après 2015 des objectifs de développement durable (ODD) ambitieux, clairs, concis et facilement applicables.

INTRODUCTION

Le terme Développement durable est largement utilisé aujourd'hui. C'est un concept multidimensionnel, multisectoriel et évolutif.

Selon un repère chronologique, l'esprit du concept serait consacré depuis le sommet de Stockholm en 1972 sur l'environnement humain (''une seule Terre''), où les liens entre la croissance économique et la protection de l'environnement sont mis en exergue pour la première, notamment en ces principes 12, 13 et 14 : '' Intégrer les mesures de préservation de l'environnement dans la planification du développement'', '' Adopter une conception intégrée et coordonnée dans la planification du développement qui soit compatible avec la nécessité de préserver et d'améliorer l'environnement dans l'intérêt des populations'','' Concilier les impératifs du développement et la nécessité de préserver et d'améliorer l'environnement'' [1].

La conférence suggère un plan d'action contre le sous-développement fondé sur un transfert significatif de ressources techniques et financières en faveur des pays sous-développés. Un nouveau concept naît : l'éco-développement fondé sur l'utilisation judicieuse des ressources humaines et naturelles à l'échelle locale et régionale. Il prône la recherche d'harmonie entre l'homme et la nature, entre les objectifs économiques et sociaux du développement et une gestion écologique prudente des ressources et du milieu.

Dans les années 80, suite à l'élaboration par l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) de la stratégie mondiale de conservation, le concept de développement durable émerge. Il met l'accent sur la nécessité d'une conservation des ressources naturelles et de leur biodiversité, comme base de développement pour éviter que ce dernier soit destructeur, et fait aussi référence aux générations futures auxquelles il faut laisser un patrimoine naturel suffisant.

Mais, c'est la Commission Brundtland, instaurée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1983 et chargée d'effectuer un rapport sur l'environnement et le Développement, un rapport publié en 1987 (''Our Common'',''Notre Avenir à Nous''), qui a consacré clairement le concept de développement Durable comme étant « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Cette définition est reprise par la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le Développement de Rio de Janéïro en 1992. Il y est souligné le fait que le développement et l'environnement forment un seul enjeu et recommandé en conséquence une politique qui permette d'assurer à tout être

[1] *Principes de la Déclaration de Stockholm*

humain son développement adéquat, tout en protégeant en même temps l'écosystème et les espèces en voie de disparition. Il s'agit, en outre de programmer un modèle de société plus égalitaire, réduisant les niveaux de consommation inutile, disposant de techniques de cultures non toxiques, qui encourage l'adoption de sources d'énergies alternatives aux énergies fossiles et qui débouche sur une série de mesures qui exigent des décisions d'ordre politique et économique, etc.

La commission mondiale sur l'environnement et le développement dit ceci :
« Le Développement Durable est un processus dans le quel l'exploitation des ressources, le choix des investissements et l'orientation du développement technologique et du changement institutionnel sont compatibles aussi bien avec les besoins présents que futurs »

Du fait de la pauvreté monétaire et la recherche d'une survie sociale et économique, l'homme, exerce des actions sur l'environnement et de ce fait, nous vivons la menace de la couche d'ozone, la sécheresse, l'érosion, la disparition des espèces naturelles, la famine, les maladies de toutes sortes, avec comme conséquences, la pauvreté, l'inégalité, l'injustice et l'insécurité autant de maux qui ont malheureusement pris d'ampleur ces derniers temps. Il n'est de richesse que d'hommes dit-on. Mais c'est ce même homme qui est tout aussi au centre des bonnes pratiques que des mauvaises. Dans un contexte lié à l'environnement, On peut admettre que l'accroissement de la pression démographique sur les ressources naturelles limitées, dans un contexte de faible niveau technologique, entraîne une dégradation de l'environnement avec un fort impact sur la santé des populations. Dans cette optique, on peut faire l'hypothèse que les questions de santé et de dynamique de population peuvent s'influencer mutuellement avec des corollaires qu'il convient d'identifier et de maîtriser à court, moyen et long terme. Ce qui incite à une analyse de la situation, objet de la présente communication.

Enfin, les objets des divers chapitres s'emboîtant logiquement les uns dans les autres, nous avons structuré notre communication comme suit :

Après le résumé et la présente introduction, ***le chapitre 1*** *présente les objectifs, l'approche et la méthodologie de la mission*

Le chapitre 2 *fait un diagnostic clair et précis de la situation sanitaire et démographique au Bénin et en Afrique de l'Ouest ;*

Le chapitre 3 *identifie, à partir du diagnostic approfondi, les principaux défis, les enjeux qui découlent du lien entre (i) : dynamique de population et croissance économique, en tant que facteurs importants de développement durable ; (ii) : les tendances démographiques actuelles et les programmes de développement dans la sous-région et dans le monde, la vision et les objectifs liés à la question de santé et dynamique de population au Bénin et en Afrique de l'Ouest, en faisant ressortir la relation analytique avec le développement durable.*

CHAPITRE 1 : OBJECTIFS, APPROCHE ET METHODOLOGIE DE LA MISSION

1.1. Objectifs de la mission

1.1.1. Objectif principal

☞ Disposer d'une analyse succincte à la fois des questions de santé et de dynamique de population au Bénin et en Afrique de l'Ouest.

1.1.2. Objectifs spécifiques

☞ procéder à un état des lieux clair et précis, au Bénin et en Afrique de l'Ouest, de la question ;

☞ identifier, à partir d'un diagnostic approfondi, les principaux défis, la vision et les objectifs liés à la question de santé et dynamique de population au Bénin et en Afrique de l'Ouest, en faisant ressortir la relation analytique avec le développement durable ;

☞ identifier les enjeux qui découlent du lien entre (i) : dynamique de population et croissance économique, en tant que facteurs importants de développement durable ; (ii) : les tendances démographiques actuelles et les programmes de développement dans la sous-région et dans le monde ;

☞ formuler des priorités et des propositions d'objectifs pouvant être soumises à la réflexion du Groupe de travail des Nations Unies sur les objectifs de développement durable et traduisant la spécificité du Bénin des pays de l'Afrique de l'Ouest.

1.2. Approche (conception technique)

- Une démarche de réalisation axée sur la participation traduite par des échanges avec d'autres spécialistes de la question ;
- Ciblage et assemblage des documents techniques référentiels ;
- Choix des déterminants significatifs en matière de santé en lien avec la dynamique de population ;
- Analyse et appropriation des variables de la dynamique démographique et d'organisation du système de Santé au bénin et en Afrique de l'Ouest.

1.3. Processus méthodologique

La mission s'est déroulée en neuf étapes essentielles à savoir :

- La mise en route de la mission, réalisée sous le leadership du Directeur de Cabinet du Premier Ministre et du Directeur du CEPED ;
- Revue et analyse documentaire : l'exploitation de l'ensemble des documents disponibles a permis de constituer une première base d'enseignements dont l'approfondissement a favorisé l'accomplissement sans faille des tâches. L'analyse a été qualitative et quantitative. Au point de vue qualitatif, elle a abordé la description, la compréhension et

l'interprétation des données qualitatives issues de la recherche documentaire. Au point de vue quantitatif, elle a rassemblé les informations sous forme de données absolues et sous forme d'indicateurs en adéquation avec les déterminants importants de la dynamique démographique ;

- entretiens individuels et de groupe avec les principaux acteurs ;
- traitement, l'analyse et l'interprétation des données ;
- rédaction du projet de note technique ;
- présentation de ladite note au cours de l'atelier de réflexion stratégique sur la formulation des objectifs de développement durable
- animation des débats techniques au cours de cet atelier ;
- finalisation de la note technique après la prise en compte des amendements des participants à l'atelier ;
- Remise du rapport final.

CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC EN MATIERE DE SANTE ET DYNAMIQUE DE POPULATION AU BENIN ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

2.1. Diagnostic du Bénin en matière de santé et de dynamique de la population

2.1.1. Dynamique démographique

Le Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest, au Sud du Sahara, dont la superficie est de 114 763 Km², situé dans le Golfe de Guinée, avec deux saisons de pluie (grande saison entre mai et juillet, et petite saison en septembre-octobre) et deux saisons sèches (la grande saison sèche entre février et avril et la petite saison sèche en novembre-mi décembre). Plusieurs fleuves (Ouémé, Zou, Mono, Couffo) et lagunes (Nokoué) irriguent le pays. En 2010, la crue de la plupart d'entre eux a occasionné des inondations.

Le territoire béninois est découpé en 12 départements subdivisés en 77 communes dont trois communes à statuts particuliers. Chaque commune est subdivisée en Arrondissements, eux-mêmes divisés en villages ou quartiers de ville. En effet, on dénombre à ce jour 546 arrondissements et 3747 villages/ quartiers de ville.

Il n'est de richesse que d'hommes dit-on. En vertu de ce principe, le Bénin a réalisé successivement les recensements Généraux de la Population et de l'Habitation de l'année 1979, 1992 et de 2002. Ainsi au plan démographique, la population du Bénin connaît une croissance élevée. En effet, de 3,33 millions d'habitants en 1979, elle est passée à 4,92 millions en 1992 puis à 6,77 millions en 2002, avec un taux de croissance intercensitaire de 2,84 entre

1979 et 1992 et de 3,25 entre 1992 à 2002 selon le RGPH3.

La population du Bénin, à partir des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2002, est estimée[2] à 8 517 338 habitants en 2009, 8 778 648 en 2010 et 8 989 896 habitants en 2011. Elle se répartit entre 49% d'hommes et 51% de femmes. Près de 48% de cette population a par ailleurs moins de 16 ans, 50 % entre 15 et 64 ans et 3 % seulement 65 ans ou plus. L'espérance de vie à la naissance est de 59,2 ans pour l'ensemble du pays avec 57,18 ans pour le sexe masculin et 61, 25 ans pour le sexe féminin.

Cette population aura atteint 9,2 millions en 2012 (année de réalisation du prochain Recensement de la Population et de l'Habitation), 12,9 millions d'habitants en 2025 (Fin du programme Alafia) et 18,5 millions habitants en 2042. Le graphique ci-dessous traduit cette dynamique démographique constatée.

Graphique 1 : Perspectives démographiques du Bénin

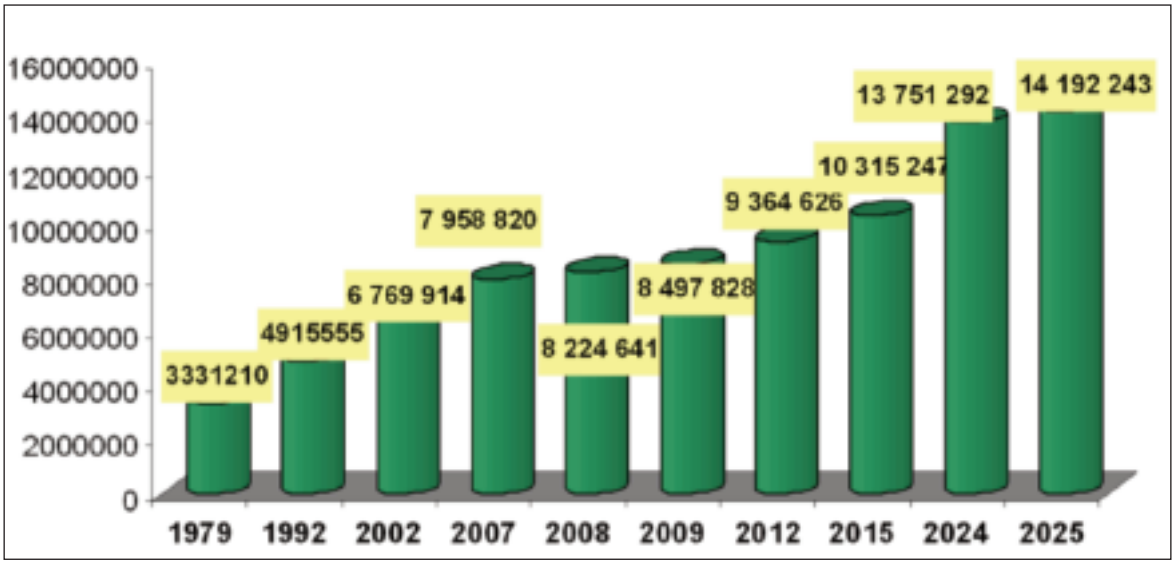

L'analyse de la structure par sexe et par âge observée au cours du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de Février 2002 réalisé par l'INSAE, fait ressortir les constats ci-après : i) une base élargie de la pyramide des âges, caractéristique des populations jeunes à forte fécondité ; ii) une pyramide en expansion laissant présager un potentiel d'accroissement rapide ; iii) une population jeune, 46,8% de celle-ci a moins de 15 ans et plus de 50 % a moins de 16 ans. La population

[2] *Les valeurs estimées de la population proviennent de la projection INSAE*

des potentiellement actifs (15-49 ans) s'est accrue régulièrement passant de 43,9 % en 1979 à 47,7% en 2002 tout en passant par 45,7 % en 1992 et la population des personnes âgées (60 ans) diminuent régulièrement de 7,2 % en 1979 à 6,0 en 1992 et 5,5 % en 2002. Les hommes y sont plus jeunes que les femmes. C'est une population à dominance féminine et rurale. Le rapport de masculinité est de 94,2 hommes pour 100 femmes, et 61,1% vivent en milieu rural.

En rapportant la population recensée de 6 769 914 habitants à la superficie de 114 763 km², il se dégage une densité de 59 habitants au kilomètre carré. Avec le niveau de cet indicateur, le Bénin se classe parmi les pays moyennement peuplés dans la région ouest-africaine. Les différents départements ne connaissent pas la même concentration de population. Ainsi pour les départements situés dans le bassin méridional à savoir l'Atlantique, le Couffo, le Littoral, le Mono, l'Ouémé, le Plateau et le Zou, la densité de population est largement supérieure à celle du niveau national. Les quatre départements de la partie septentrionale (Alibori, Borgou, Atacora et Donga) couvrent près des trois quarts de la superficie du pays mais abritent 31,7 pour cent de la population. Il en résulte que la pression démographique varie beaucoup à l'intérieur des départements et au niveau des 77 communes.

La variation des densités se présente comme suit : Alibori : 7 à 35 habitants/km² ; Atacora : 17 à 59 habitants/km² ; Donga : 13 à 58 habitants/km² ; Borgou : 18 à 340 habitants/km² ; Collines : 30 à 55 habitants/km² ; Zou : 39 à 552 habitants/km² ; Plateau : 57 à 296 habitants/km² ; Mono : 140 à 350 habitants/km² ; Couffo : 128 à 508 habitants/km² ; Atlantique : 112 à 571 habitants/km² ; Ouémé : 119 à 4471 habitants/km² ; Littoral : 8292 habitants/km².

D'après le RGPH3, on assiste à l'émergence de petites et moyennes agglomérations. On distingue trois types de villes et leur classification se présente comme suit : villes de grande taille de 100 000 habitants ou plus (4) ; villes de taille moyenne qui abritent 20 000 à 100 000 habitants (33) et villes de petite taille constituées d'arrondissements de 10 000 à 20 000 habitants (27). Le Bénin compte donc 64 villes en 2002 contre 51 en 1992. Les effectifs de citadins ont augmenté tant en valeur absolue qu'en valeur relative. L'effectif de la population des milieux urbains s'élève à 2 630 133 habitants en 2002 contre 1 756 197 habitants en 1992. Le taux d'urbanisation passe de 35,7% en 1992 à 38,9% en 2002. Ceci traduit bien le dynamisme du phénomène urbain au Bénin. Tout au long du temps, le Bénin a été essentiellement rural. Les dix dernières années ont été marquées par un lent développement des centres urbains et la concentration de population dans certaines zones urbaines.

Cette situation a entraîné des mutations du fait de la croissance rapide de ces zones. L'effectif de la population totale du milieu urbain a été multiplié par 1,52 par rapport à 1992. Cette population urbaine passerait à 45,8 % en 2012 et 56,2 % en 2025 pour atteindre 69,1% en 2042. Il en résulte une accentuation de la baisse du poids de la population rurale (de 61,% en 2002 à 30,89% en 2042) comme le montre le tableau ci-dessous

Tableau N°1 : Structure de la population

Tranche d'âge	Pourcentage de la population			
	2012	2015	2025	2042
0-4ans	16	15,7	14,7	11,6
5-14 ans	27	26	25	22
15-49 ans	48	49	49,5	52,6
15-64ans	54	56	57	61,7
65 ans et +	2,8	2,8	3	4,8
Pourcentage urbain	46	48	56	69
Pourcentage rural	54	51	44	31

***Source** : Projection INSAE, Octobre 2003*

L'urbanisation est peut-être la solution de l'avenir, le seul moyen de gérer convenablement la forte augmentation de la population. Les villes ne sont pas mauvaises en soi, sinon les gens ne continueraient pas à y affluer. Le problème vient de ce que les autorités, les urbanistes et la société dans son ensemble n'ont pas réussi à suivre le rythme de la demande et à réduire les pressions exercées par le nombre croissant de personnes qui font appel aux services et à l'infrastructure des milieux urbains. Le département du Littoral (Cotonou) est le plus grand bénéficiaire de l'exode des populations de nos campagnes en raison de l'attraction que Cotonou, la Capitale économique du Bénin exerce sur les populations des autres départements, par ses infrastructures socio-économiques, culturelles et administratives. Il abrite 62,7% de personnes d'âges actifs (15-59 ans).

Cette population urbaine surtout générée par le contraste urbain-rural, posera certainement des problèmes de personnel à notre agriculture à forte intensité de main-d'œuvre. Il faudrait dès lors envisager une modernisation des techniques de production agricole et un aménagement du territoire fondés sur la promotion d'un développement global, équilibré et durable des différentes régions du Bénin.

2.1.2. Situation des adolescents et jeunes

La proportion des adolescents(e)s et jeunes de la tranche d'âge de 10 à 24 ans est de 33,03% de la population totale en 2010. Ce qui constitue au Bénin une donne importante pour toutes les politiques et stratégies de développement.

Cette tranche de la population se trouve confrontée à d'importants problèmes de santé sexuelle et de la reproduction notamment :

- la prolifération des IST/VIH/sida ;
- l'utilisation de la contraception dans un contexte de rapports sexuels non protégés ;
- la fréquence des grossesses non désirées causes d'avortements provoqués, complications à l'accouchement voire décès ou fistules et d'abandon de la scolarité et de l'apprentissage.
- l'utilisation de sources non fiables d'information en santé des adolescents et jeunes ;
- le commerce sexuel du fait de la dégradation des mœurs et de la situation économique.

Une telle situation affecte dans une grande mesure les indicateurs nationaux en SRAJ/VIH qui sont encore faibles eu égard aux moyens actuellement mis en œuvre. Ces indicateurs sont notamment :

- une prévalence contraceptive améliorée selon l'EDS 2011-2012 de 7,9% au niveau national ;
- une précocité des rapports sexuels, avant l'âge de 15 ans (13,12 % des filles ont déjà eu des rapports sexuels contre 12,9 % des garçons selon l'EDSBIII.)
- la prévalence des IST est élevée chez les adolescents et les jeunes. 50 % des nouveaux cas d'infection au VIH sont enregistrés chez les jeunes avec une incidence plus élevée chez les filles que chez les garçons (4 filles pour un garçon) dans la tranche de 20 à 24 ans.

Selon l'enquête de surveillance de deuxième génération des IST/VIH/sida, la prévalence des IST est deux fois plus élevée chez les jeunes en milieu urbain que chez les jeunes en milieu rural (2,3 % contre 0,3 %). Dans le monde scolaire, la même enquête a révélé que les jeunes universitaires sont les plus touchés (5,1 %) suivi des jeunes du premier cycle (1,7 %) et ceux du second cycle (1,6 %). Les rapports sexuels des jeunes souvent occasionnels et non protégés engendrent entre autres conséquences les grossesses non désirées ; (93 %)1 des grossesses non désirées chez les adolescentes et jeunes à Cotonou aboutissent souvent à des avortements provoqués réalisés dans des conditions précaires. Les

adolescentes contribuent pour (21 %) à la fécondité totale c'est-à-dire qu'une (01) grossesse sur cinq (05) est du fait d'une adolescente.

Face à l'ampleur des problèmes de SRAJ, plusieurs initiatives se développent tant au niveau des structures publiques qu'au niveau des Organisations de la Société Civile (OCS). Malheureusement, ces initiatives ne sont pas suffisamment coordonnées pour induire les changements qualitatifs souhaités. De plus, l'implication des réseaux et associations de jeunes reste encore faible.

2.1.3. Déterminants clés de la dynamique démographique

L'analyse de la dynamique de la population, montre que trois facteurs expliquent l'évolution de la situation à savoir : la fécondité, la mortalité et les migrations.

L'indice Synthétique de fécondité : 4,9 enfts/femmes. Ce niveau de fécondité est caractérisé par :

- Sa précocité : au moins une adolescente (15-19 ans) sur cinq a déjà commencé sa vie féconde. Cette proportion atteint les 50% dans des localités du Borgou-Alibori. En moyenne à 18.6 ans les femmes entrent en 1ère union ;
- Le faible taux de prévalence contraceptive : 7,9%(données EDS 2011-2012)
- Les Besoins non satisfaits de PF : 32%. (données EDS 2011-2012)
- Le faible niveau d'instruction des femmes.
- Le faible accès des femmes aux facteurs de production.
- Contribution des Ado & jeunes (15-24 ans) à la fécondité: 21,5%
- Contribution des jeunes à la Mortalité Maternelle : 1 cas sur 5 décès maternel

En ce qui concerne la mortalité, on peut retenir brièvement

- Taux de mortalité infantile : 67 pour mille
- Taux de mortalité maternelle : 397 pour 100.000 naissances vivantes, soit une femme qui décède des suites d'accouchement toutes les 6 heures
- 32 décès pour 1.000 nouveau-nés

Le taux de mortalité globale est évalué à 17 pour mille en 2002 et celui de natalité de 41 pour mille au cours de la même période

***NB** : La PF est une stratégie pour réduire la Mortalité Maternelle (Les pays qui ont réussi à réduire le taux de mortalité maternelle sont ceux qui ont une prévalence contraceptive 30 %)*

Au plan migratoire on note :

- Entre 1979 et 1992 un taux net de migration de -0,34% (plus de sortis que d'entrée de béninois) ;

- Entre 1992 et 2002, ce taux est de 0,36% (moins de sortis que d'entrées de béninois dans la période)

Ce mouvement migratoire différencié selon le département, fait constater que le département de l'Atlantique et du Littoral (Cotonou) accueillent 41,3% de l'ensemble des migrants, soit plus de 4 migrants sur 10 ; de Cotonou, part en terme de volume, un effectif très important d'émigrants (24,7%) soit environ un migrant sur 4. Cette ville est la première zone d'émigration du pays et la deuxième en matière d'immigration. Quatre départements sont attractifs : les départements de l'Atlantique, du Borgou, de l'Ouémé et des Collines. Tous les autres départements ont un solde négatif. La situation favorable de l'Atlantique s'explique en partie par le dynamisme d'Abomey-Calavi qui s'étend à la banlieue de Cotonou. Le département du Borgou est favorisé par l'implantation de nouvelles usines d'égrenage et le développement de la production agricole notamment du coton.

L'examen de l'intensité des migrations à partir des chefs lieux de département révèle le rôle de pôle régional que jouent les villes de Parakou et de Cotonou. Ainsi, l'intensité des migrations est la plus forte entre Parakou et Natitingou au nord et entre Abomey, Porto-Novo, Lokossa et Cotonou au Sud. En d'autres termes Cotonou reste la destination privilégiée pour les chefs-lieux au Sud et Parakou pour Natitingou au Nord. Natitingou et Abomey sont des villes de fortes émigrations vers des destinations assez variées de part l'importance de l'intensité des échanges avec un nombre élevé de départements.

Les causes de ces mouvements migratoires varient d'une région à une autre. Elles concernent entre autres :

- le changement climatique ayant pour corollaire la rareté des pluies et des inondations ;
- la faible fertilité des terres ;
- la non disponibilité des terres due à la situation foncière, notamment dans le sud-bénin ;
- le manque de moyen pour la location des terres ;
- la vente des terres fertiles à des étrangers, phénomène rencontré dans certaines communes ;
- le phénomène de transhumance trans frontalier qui est national mais très présent dans la plupart des communes du zou ;
- la faible mécanisation et d'organisation de l'agriculture ;
- la faible intégration entre le secteur primaire et secondaire ;
- le chômage local ;
- le manque d'infrastructures communales (électrification, centres de santé, points d'eau, etc.) ;
- etc.

Bref la quête d'une meilleure condition de vie reste la cause fondamentale de ces mouvements de migration des jeunes.

De l'analyse de l'impact des migrations sur la croissance urbaine au Bénin, il ressort que l'exode rural, demeure le déterminant fondamental de la croissance urbaine. Les perspectives proches relatives au développement urbain sont celles de l'émergence de grosses agglomérations contrôlées par des métropoles régionales :

- Au sud, l'agglomération Sèmè-Kpodji-Cotonou-Godomey Abomey-Calavi-Ouidah : métropole, Cotonou.
- A l'est, l'agglomération Porto-Novo-Adjarra-Akpro-Missérété-Avrankou-Sèmè-Kpodji, contrôlée par Porto-Novo.
- Au centre, l'agglomération, Abomey-Bohicon-Zogbodomey et leurs écarts, vaste conurbation.
- Au nord, l'agglomération de Parakou et ses écarts.

A côté de ces agglomérations en gestation, on peut circonscrire des pôles de développement : Malanville, Kandi, Banikoara, Natitingou, Djougou Péhunco Kouandé, Kérou, N'Dali, Nikki, Kalalè, Tchaourou, Savalou, Dassa-Zoumè, Glazoué, Azovè, Lokossa, Comé, Pobè, Kétou.

Les mouvements migratoires internes des Zones rurales vers les grandes villes entrainent :

- une précarité de vie et de santé
- des comportements déviants tels que la prostitution, les grossesses non désirées avec comme corollaire les avortements provoqués
- une pression importante sur les ressources et services de santé déjà insuffisants en milieu urbain
- La faible fréquentation des services de santé mis en place à grands frais en milieu rural

2.1.4. Croissance économique

Mise en perspective à partir du début des années 90, la situation économique du Bénin montre un profil plutôt erratique. Entre 2000 et 2012, la variation du Produit Intérieur Brut atteint 3 8 % en moyenne annuelle, avant de se détériorer progressivement pour tomber à 2,1% en 2010 et passer en dessous du croît démographique. A partir de 2006, la croissance repart à la hausse pour atteindre à nouveau 5% en 2008. La crise mondiale et les difficultés intérieures persistantes (notamment au niveau du Coton, de l'Energie, du Port et de la Gestion des Finances publiques) aidant, elle retombe brutalement à 2,7% en 2009, à 2 % en 2010, 2,5 % en 2011 et 3,7 % en 2012.

Tableau N° 2 *: Evolution du taux de croissance du PIB*

Années	Taux de croissance du PIB (%)	Taux de croissance du PIB (%) Afrique de l'Ouest
2000	4,9	4
2001	6,2	6,5
2002	4,4	13,3
2003	3,9	7,1
2004	3,1	8
2005	2,9	5,9
2006	3,8	5,3
2007	4,6	5,6
2008	5	5,7
2009	2,7	5,6
2010	2,1	6,7
2011	2,5	5,9
2012	3,7	6,8

Source : *Département de la Statistique de la BAD, Avril 2011*

Ce taux de croissance économique actuel (2,5 en 2011 et 3,7% en 2012) demeure encore insuffisant pour faire face aux besoins fondamentaux de la population béninoise, dont le taux d'accroissement intercensitaire est de 3,25%. Comme relevé dans le rapport d'évaluation de la République du Bénin dans le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), cette situation s'explique en partie par les problèmes de la gouvernance, notamment dans les domaines économique (corruption, impunité, gestion inefficiente des ressources publiques, faiblesses dans la coordination des interventions des partenaires...) et politique (faible qualité de la participation, lenteur dans la mise en œuvre du processus de décentralisation, manquements dans la reddition des comptes, pléthore des partis politiques, faiblesse du système électoral...). A ces raisons s'ajoutent la faible diversification et le manque de compétitivité de l'économie. A cet égard, le Gouvernement est déterminé à accélérer les réformes afin de diversifier l'économie et de relever le taux de croissance à 7,5%, à l'horizon 2015 afin de maîtriser les variables vecteurs de la pauvreté au Bénin.

2.1.5. Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

La plupart des évaluations récentes sur les OMD (en particulier le Bilan commun de pays – Bénin 2007, Troisième rapport alternatif de Social Watch (2007) sur les OMD et le rapport du FMI sur le Bénin de juin 2007) présentent un tableau mitigé, notant la lenteur des progrès accomplis ces dernières années, et estimant que le Bénin

n'atteindra sans doute pas certaines cibles.

Selon le bilan commun de pays (Bénin 2007), le coût total de la réalisation des cibles des OMD entre 2007 et 2015 dans les huit secteurs retenus en priorité par le Bénin (agriculture, lutte contre la faim, égalité entre les sexes, éducation, santé, énergie, eau et assainissement, environnement et transports) est estimé à 13 milliards de dollars, soit une dépense moyenne annuelle par habitant de 160 dollars au cours de cette période.

Couvrir les besoins financiers correspondant à la réalisation des OMD supposerait de multiplier par trois les dépenses publiques au cours la période. Or, la capacité d'absorption de l'aide par le Bénin est limitée : en 2006, le taux global d'exécution des dépenses d'équipement budgétisées ne dépassait pas 61,3 %, et cela touche spécialement les ministères plus directement concernés par les OMD, comme l'agriculture, l'équipement, l'éducation, la santé et l'eau.

'' Cependant, l'analyse détaillée des tendances, au niveau des OMD, montre que, pour certaines cibles, le pays est en bonne voie et que, si les efforts sont maintenus, la probabilité de les atteindre en 2015 est forte. C'est le cas notamment, des cibles relatives à l'accès universel à l'enseignement primaire, à la réduction du taux de mortalité infantile et infanto-juvénile et à l'accès à l'eau potable. Toutefois, il demeure encore des inégalités selon le sexe, le milieu de résidence, la région et les catégories socio-économiques'' (DSCRP3, version finalisée).

2.1.6. Les engagements internationaux du Bénin

Le Bénin est membre de plusieurs organisations sous-régionales, continentales et internationales : l'Union Monétaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), la Communauté Economiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Unité Africaine (UA), l'Organisation des Nations Unies (ONU), le groupe des pays ACP et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dont il a signé ou ratifié les accords et ou conventions.

2.1.7. Développement humain

Le rapport mondial sur le développement humain 2010 classe le Bénin parmi les pays à faible niveau de développement humain. L'indice de développement humain atteignait 0,435 (le maximum est 1), ce qui correspond au 134ème rang sur 169 pays classés. L'indicateur a connu une croissance sensible depuis 2000 (0,386). Les inégalités sont toutefois fortes, et l'IDH ajusté aux inégalités n'est que de 0,282. L'indice de Gini, qui mesure les inégalités, est de 38,6 (un indice de 0 illustrerait une égalité parfaite des revenus, alors que 100 correspond à l'inégalité la plus forte). L'IDH du Ghana (0,467) est plus élevé que celui du Bénin, alors que ceux du Togo (0,428), du Nigéria (0,423), de la Côte d'Ivoire (0,397), du Burkina Faso (0,305) et du

Niger (0,261[3]) sont plus faibles.

Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2011, le Bénin figure parmi les Pays à développement humain faible 4 et est classé 167ème en 2011 contre 161ème en 2006 et 163ème en 2007, malgré les récents efforts dans les domaines de la santé, de l'éducation et les soutiens apportés aux couches vulnérables en matière économique.

Les données relatives aux OMD montrent que plus de la moitié des Béninois n'ont pas accès à des sources d'eau potable et deux tiers d'entre eux ne disposent pas de latrines ou de toilettes. La situation du marché du travail est caractérisée par un niveau important de sous-emploi dans la mesure où 95% de la population active employée occupe un emploi précaire dans le secteur informel, les jeunes constituant la frange la plus importante touchée par ce sous-emploi.

2.1.8. Profil de la pauvreté au Bénin

La pauvreté monétaire touche environ un tiers des Béninois, et elle aurait eu tendance à s'accroître au cours des dernières années. L'incidence de la pauvreté monétaire était de 35 % en 2009, contre 33 % en 2007. On note toutefois que ce taux était de 37 % en 2006[4] La pauvreté n'est pas également répartie dans l'espace : elle est essentiellement rurale (38 % contre 30 % en milieu urbain[5]), et quatre départements sur douze montrent des taux d'incidence supérieurs à 40 % [6] (Couffo, Mono, Zou et Collines). Les cibles en matière de lutte contre la pauvreté se situent donc prioritairement en milieu rural, parmi les agriculteurs.

Quant à la pauvreté non monétaire, elle est en baisse mais de manière moins prononcée. L'incidence de pauvreté non monétaire a baissé de 1,5 point passant de 41,1% en 2006 à 39,7% en 2007. L'écart de pauvreté s'est aussi réduit, passant de 11,4% du seuil de pauvreté en 2006 à 9,4% en 2007. Il en est de même de l'indice de sévérité de la pauvreté. Ainsi, le recul de la pauvreté monétaire sur la période 2006-2007 va de pair avec celle de la pauvreté non monétaire fondée sur les conditions de vie et le patrimoine des ménages.

En ce qui concerne la pauvreté d'existence[7] qui est une composante de la pauvreté non monétaire, elle touche 40,3% de la population en 2006 contre 43% en 2002. En milieu rural, le phénomène touche 3 fois plus d'individus qu'en milieu urbain. L'incidence de pauvreté y est de 53,8% contre 18,4%. On note aussi que

[3] *Toutes les données relatives à l'IDH sont tirées du Rapport sur le Développement Humain 2010, édition du 20ème anniversaire du RDH.*
[4] *Sources : SCRP 3, 2011.*
[5] *Idem*
[6] *Ibid.*
[7] *Les données chiffrées expliquant la pauvreté d'existence sont pour la plupart tirées des résultats de l'EMICOV de l'INSAE en 2006*

l'écart de pauvreté y représente 45,8% du seuil de pauvreté contre 43,7% en milieu urbain avec des inégalités plus fortes parmi les pauvres du milieu rural. Il s'ensuit que le milieu rural constitue une cible privilégiée lorsqu'on se fixe comme objectif de réduire significativement l'écart de pauvreté. L'analyse de la pauvreté d'existence étant fondée sur le patrimoine et les conditions de vie des ménages, elle fait généralement ressortir le caractère rural de la pauvreté d'existence et masque les réalités du phénomène en milieu urbain. Ceci implique sur le plan géographique l'influence du milieu de résidence. Ainsi les départements à fort taux d'urbanisation auront des incidences de pauvreté d'existence faible. C'est le cas du Littoral, de l'Ouémé et de l'Atlantique. En revanche, l'Atacora, le Mono, le Couffo et l'Alibori affichent des taux de pauvreté relativement plus élevés : l'incidence de pauvreté est de 71,5% dans l'Atacora ; ce qui représente 2,7 fois celle de l'Ouémé, 1,5 fois celle du Couffo, 1,3 fois celle de l'Alibori et 1,2 fois celle du Mono. En général, la pauvreté d'existence augmente avec la taille des ménages. Les ménages de 5 à 7 personnes affichent une incidence de pauvreté 1,07 fois plus élevée que celle des ménages de taille réduite. On note cependant qu'il y plus d'inégalité parmi les ménages pauvres de taille inférieure à 5 en comparaison à leur homologue de taille plus élevée. L'effet du sexe du chef de ménage est moins marqué sur la pauvreté d'existence en 2006 ; les ménages dirigés par les femmes comptent moins de pauvres que ceux dirigés par les hommes : l'incidence de pauvreté non monétaire est de 40,7% dans les ménages dirigés par les hommes contre 38,7% dans ceux dirigés par les femmes. Dans ceux-ci le phénomène est plus intense et plus sévère : l'intensité de pauvreté (P1/P0) y représente 46,8% du seuil de pauvreté contre 45,2% dans les ménages dirigés par les hommes. Quant à la sévérité, elle y est 1,01 fois plus élevée en comparaison à celle des ménages dirigés par les hommes. D'une façon générale, la détention d'un stock de capital humain important procure à l'individu des capacités pouvant contribuer à l'amélioration de son niveau de vie [Sen, 1987]. Dans cette perspective, on observe que la pauvreté d'existence diminue avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Ainsi, les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction comptent 1,98 fois plus de pauvres que dans ceux dont le chef n'a que le niveau du primaire. Ce rapport est de 6,02 lorsqu'il s'agit des ménages dont le chef est du niveau secondaire et de 134,5 pour le niveau supérieur. Ces grands écarts traduisent la corrélation positive entre le niveau d'instruction et le niveau de vie.

2.2. Impact de la dynamique sur la demande sociale

Demande sociale : secteur santé

- Le Bénin a défini en 2002 comme normes et standards :
  - Un Hôpital de zone pour 200.000 habitants

- 1 Centre de Santé de Commune par Commune
- 1 Centre de Santé d'Arrondissement (CSA) par Arrondissement

• Suivant ces normes, le Bénin devrait disposer dès 2003 de :
- 546 Centres de Santé d'Arrondissement (CSA)
- 77 Centres de Santé de Communes (CSC)
- 34 Zones sanitaires

• Personnel de santé requis dès 2002 : 34 pédiatres, 34 gynécologues, 34 chirurgiens, 305 Infirmiers Diplômés d'Etat ou Infirmiers/Infirmières Brevetés, 68 Infirmiers Instrumentalistes et 68 Infirmiers respectivement en Ophtalmologie et en Anesthésie, etc.

• Problème majeur : forte pression démographique sur l'offre de services de santé, en effet :

Evolution des besoins en d'hôpitaux de zones sanitaires de 2002 à 2030 au Bénin

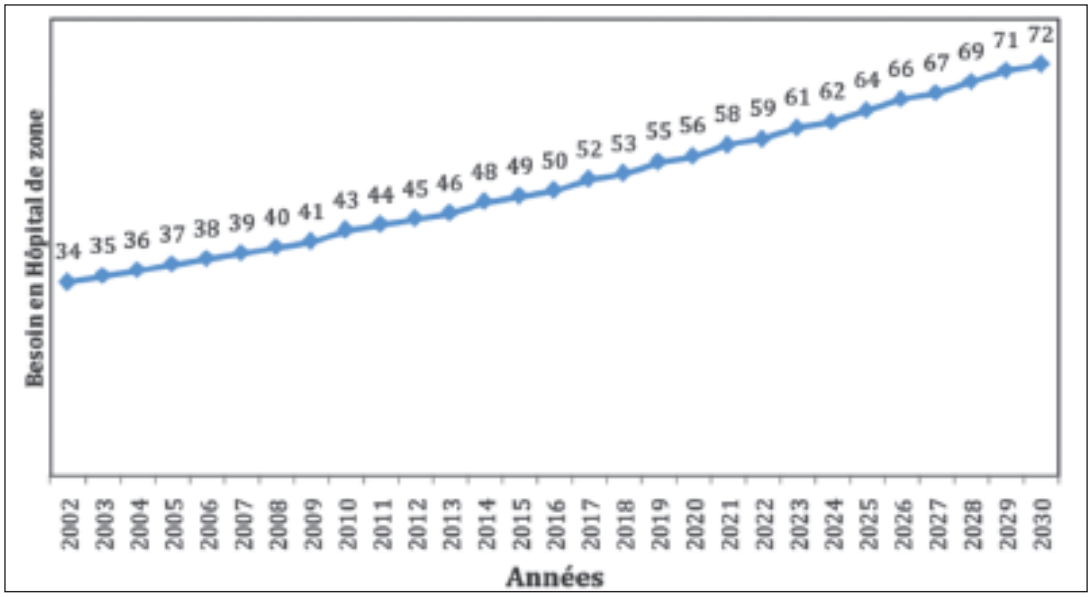

Demande sociale : secteur éducation

• En ce qui concerne la qualité de l'enseignement primaire, on observe actuellement :
- Un taux de redoublement de 10 %
- Un taux d'abandon de 6.6 %
- 62% des enseignants sont contractuels
- 44% sont qualifiés dans le public

• Du fait d'une scolarisation tardive et des redoublements dans le cycle primaire, la population scolarisable fait référence à la population âgée de 6-14 ans, contrairement aux normes internationales qui considèrent la tranche d'âge 6-11 ans.

- Quel est l'impact de la dynamique démographique sur l'éducation ?

Demande sociale : secteur éducation

Année de projection	Elèves de 6-14 ans	Nombre de salles nécessaires pour contenir 50 élèves/classe	Besoins supplémentaires en salles entre l'année (A) et l'année (A+1)	Nombre de modules
2010	1 471 019	29 420	1 556	259
2011	1 548 796	30 976	1 704	284
2012	1 634 008	32 680	2 151	358
2013	1 741 549	34 831	2 296	383
2014	1 856 350	37 127	2 513	419
2015	1 981 982	39 640	2 589	432

Selon la SCRP3, il faudra avec cette dynamique démographique :

- 22 000 nouveaux enseignants au primaire entre 2007 et 2015, soit 3 000 enseignants par an
- En matière d'investissement : construction de nouvelles salles de classes et réhabilitation des salles en mauvais état (environ 46,2% des salles de classe sont en mauvais état)

2. 3. Diagnostic sommaire de la situation en matière de santé et dynamique de la population Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest forme l'un des grands sous-ensembles spatiaux du continent africain : comme le souligne R.POURTIER[8] , elle « présente une combinaison originale de facteurs qui fonde une incontestable identité régionale ». Ici, nous aborderons cette région en tant qu'entité géopolitique, c'est-à-dire comme un groupe d'Etats qui constituent une « puissance régionale » dont le périmètre géographique et politique correspond à la CEDEAO3 [9].

L'Afrique de l'Ouest au sens géographique comprend 14 États, mais on s'accorde généralement à ce que l'ouest africain soit constitué de deux sous-ensembles : l'Afrique extrême occidentale et le Golfe de Guinée.

[8] *Pourtier R., 2003 – La régionalisation en Afrique de l'ouest : Approches spatiales. Réunion du groupe d'orientation des politiques, Paris, 29-31 octobre, p 5.*
[9] *Dans notre communication, l'Afrique de l'Ouest comprend les 15 pays de la CEDEAO plus la Mauritanie et le Tchad, cela pour des raisons institutionnelles.*

A l'instar du Bénin, ce vaste espace régional connaît aussi une dynamique démographique qui porte attention. En effet, entre 1960 et 2010, la population totale de l'Afrique de l'Ouest1 est passée de 88 millions d'habitants à plus de 289 millions d'habitants. En 2012, elle devrait passer le cap de 300 millions. Si on considère l'Afrique de l'Ouest comme un « seul pays », en termes de population, elle serait le quatrième plus grand pays du monde derrière la Chine, l'Inde et les USA.

La croissance démographique moyenne est de 2,23% avec un pic de 2,7% dans les années 80. À ce rythme, l'Afrique de l'Ouest aura plus d'habitants que les États-Unis d'Amérique avant 2020.

Les taux de croissance élevés des dernières décennies sont la manifestation que la région est dans la première phase d'une transition démographique. Une transition démographique pour l'essentiel caractérisée par une réduction de la mortalité et le maintien d'un taux de natalité élevés. Ce phénomène est également accompagné d'une redistribution spatiale de la population, une dynamique de peuplement qui a profondément marqué la trajectoire économique, sociale et politique de la région.

L'urbanisation est l'une des manifestations les plus spectaculaires de la dynamique du peuplement et, partant, la redistribution de la population. En Afrique subsaharienne, la vitesse d'urbanisation a été deux à trois fois supérieure à celle qu'a connue l'Angleterre au plus fort de sa révolution industrielle. En deux décennies on y a observé, en accéléré, ce que les pays à urbanisation plus ancienne ont connu en plus d'un siècle (Bricas, 2008). Sur la période 1960-2010, la population urbaine a été multipliée presque par 10, passant de 12 millions à plus de 117 millions, pendant que la population totale a été multipliée par 5. Le rythme avec lequel cette urbanisation s'est fait est encore plus spectaculaire. Selon Allen et al (2011), dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest les taux d'urbanisation moyens sont passés de 12% à 41 % entre 1960 et 2010.

Selon la source de Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO), la population agricole est passée de 74 millions en 1960 à 145 millions en 2010 avec un taux de croissance annuel moyen de 1,4%. Sur cette même période, la population non agricole est passée de 16 millions à 145 millions avec une croissance moyenne de 4,7% par an. On voit très bien que la population non agricole a crû plus vite que la population agricole. Par extrapolation, on pourrait dire que le nombre de consommateurs a également crû plus vite que le nombre de producteurs agricoles de denrée alimentaire, ce qui ne manquerait pas d'avoir des conséquences sur la demande et la production des denrées alimentaires.

Ces constats rejoignent les constats de Cour (1995) selon lesquels « ...l'image traditionnelle d'une Afrique essentiellement

rurale n'est plus conforme à la réalité et s'en écartera de plus en plus.».

La population est aussi très jeune : 43 % de moins de 15 ans ; la pyramide des âges est parfois bousculée par des conflits meurtriers.

A l'instar du Bénin, les principaux déterminants de cette dynamique démographique de l'Afrique de l'Ouest, restent aussi : la mortalité, les migrations et la fécondité.

- un taux élevé de mortalité infantile (95,8 pour mille) et un taux élevé de morbidité infantile (160,7 pour mille).
- La région connaît encore une forte incidence de maladies endémiques, tels que le paludisme, le choléra, la fièvre typhoïde et la tuberculose.
- Le VIH/SIDA représente également un lourd fardeau, en particulier pour les jeunes et la population en âge de travailler.
- De plus, 63,6 % de la population de la CEDEAO n'avait pas d´accès à l'eau potable en 2008.
- En ce qui concerne l'éducation, plus de 45 % de la population adulte est illettrée, contre 39 % en Afrique subsaharienne. Au rythme actuel, la majorité des pays de la CEDEAO risquent de ne pas réaliser l'OMD de l'éducation universelle pour les filles et les garçons d'ici 2015.

Le contexte international et régional de la migration en Afrique de l'Ouest

Le contexte international

- Les Africains migrent peu en dehors de leur continent. Ainsi, en l'an 2000, moins d'une personne sur 100, née au sud du Sahara et âgée d'au moins 25 ans, résidait dans un pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) ; c'est trois fois moins que pour la population née en Afrique du Nord et 13 fois moins que pour celle née en Amérique centrale (Beauchemin et Lessault, 2009).
- Dans onze pays ouest-africains sur quinze, plus de 50 % des ressortissants émigrés sont sur le continent africain. Le Cap-Vert et le Liberia sont les deux pays qui ont le plus fort taux de ressortissants émigrés en dehors de l'Afrique, respectivement en Europe et aux États-Unis (PNUD, 2009b). En outre, les réfugiés eux-mêmes migrent peu en dehors du continent.
- L'Europe est la principale destination pour la minorité d'Africains qui quittent leur continent.

Le contexte régional

- L'Afrique de l'Ouest est la première région d'accueil des migrations en Afrique.
- Les migrations ouest-africaines sont effectivement largement plus nombreuses au sein de la région que vers l'extérieur.

- Selon des calculs réalisés à partir des recensements de la population, la région abriterait 7,5 millions de migrants, originaires pour la plupart d'un autre pays ouest-africain, soit près de 3 % de la population régionale. Ce taux, en hausse depuis 1990, est supérieur à la moyenne africaine (2 %) et surpasse largement celui de l'Union Européenne qui est de 0,5 %. (CSAO-OCDE, 2008).
- Dans ce contexte, la circulation migratoire entre les États membres de la CEDEAO constitue l'un des enjeux du processus de régionalisation.

Cette reconfiguration incroyablement rapide du peuplement a des incidences considérables sur la géographie économique, agricole, les comportements sociaux et alimentaires de la région ouest-africaine. En effet, parce que bien souvent l'urbanisation s'accompagne d'une amélioration des conditions de vie, on constate une hausse de la demande alimentaire par habitant. Cela témoigne donc de l'ampleur des défis passés et surtout à venir.

2.3. 1. Impact de cette dynamique démographique Ouest africaine sur la demande sociale

- le secteur éducation, et santé deviendront aussi préoccupant que dans le cas du Bénin.

LE CHAPITRE 3 : LES PRINCIPAUX DEFIS, ENJEUX, LA VISION ET LES OBJECTIFS LIES A LA QUESTION DE SANTE ET DYNAMIQUE DE POPULATION AU BENIN ET EN AFRIQUE DE L'OUEST.

3.1 Problèmes majeurs découlant du diagnostic pour le Bénin et l'Afrique de l'Ouest

Pays ou Région	Problème majeurs
Bénin	• Croissance démographique galopante • Demande sociale très forte surtout dans le domaine de santé et de l'éducation • Croissance économique très erratique • forte pression démographique sur l'offre de services de santé • inadéquation entre la croissance accélérée et les modalités de gestion des villes ; • pression démographique sur l'environnement
Afrique de l'Ouest	La même problématique est observée avec une ascendance dans certains pays comme la Côte d'Ivoire, le Nigéria, etc.

3.2 Principaux défis

Ils se répartissent selon les principaux axes ci-après :

☞ Equité et Accès Universel aux Services de Santé

- Accès universel aux soins et services de santé Maternelle y compris Santé Sexuelle des Adolescents et des Jeunes
- Protection Sociale pour tous (Sécurité Sociale ; Assurance Sociale-mutuelle de santé : Enfants, Jeunes, femmes, femmes, 3è âge / Secteur formel, Secteur informel)
- Accélération de la réduction de la mor talité maternelle
- Alliance nationale et régionale pour la réduction de la MM y compris la santé sexuelle des adolescents et jeunes
- Approche de Financement Basé sur les Résultats
- Sécurisation des ressources financières nationales, locales pour la réduction de la Mortalité Maternelle

☞ Mutualisation des efforts

- Le partage des Bonnes Pratiques dans tous les pays
- Les Pools d'excellence national et sous régional (Ecoles de formation ; Professionnels de Santé qualifiés; Technologies en santé)

☞ Renforcement des Systèmes de Santé pour une couverture universelle

- Promotion des Soins de Santé Primaire
- Accélération de la production des RH qualifiées en santé
- Accréditation
  - Des écoles de formations
  - Des Formations Sanitaires
  - Des professionnels de la santé formés
- Collaboration entre les secteurs public et privé

☞ Pression démographique et enjeux environnementaux

- Conflits et problème de sécurité
- Aménagement des espaces urbains et péri-urbains (création des zones d'habitation viabilisées séparées de zones industrielles et commerciales)
- Création des pôles de développement pour sédentariser les populations (centres commerciaux ; industriels ; formation ; recherche ; infrastructures routières et fluviales ; infrastructures sociocommu nautaires....)

3.3 Les enjeux

- L'équilibre entre la croissance démographique et croissance économique ;
- La maitrise de la croissance démographique ;
- La stratégie génératrice d'une croissance économique durable
- La promotion de l'accessibilité des populations à des soins de santé de qualité
- La prise en charge progressive du financement de la santé

- Une alliance nationale et régionale pour la réduction du taux mortalité maternelle et la SRAJ
- L'appropriation par les nations de l'approche FBR (Financement Basé sur les Résultats)

3.4. La vision

Elle se fonde au plan béninois sur la vision axée sur le scénario Alafia stipulée comme suit :

Faire du Bénin en 2025 « un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement national et régional et de bien-être social.

Pour l'Afrique de l'Ouest : La vision 2020 de la CEDEAO, peut servir de socle.

La vision stipule la « création d´une région sans frontières, où les populations vivent, dans la paix, la cohésion et la prospérité grâce à une bonne gouvernance, et où elles ont la possibilité d'accéder aux énormes ressources qui s'y trouvent et d'en tirer profit grâce à la création d'opportunités de développement durable et de préservation de l'environnement »

Ainsi en se basant sur deux visions, la vision du Bénin en synergie avec la thématique de Santé et dynamique de la population pourrait formulée comme suit :

Faire du Bénin, un pays à un système sanitaire organisé avec un taux nul de mortalité maternelle et une situation des adolescents et jeunes maîtrisée, une jeunesse bien éduquée, soutenu par une croissance économique à deux chiffres permettant un équilibre avec la croissance démographique, d'ici 2050.

3.5. Esquisse d'objectifs a prendre en compte dans la formulation des objectifs de développement durable selon les principaux domaines lies à la sante et dynamique démographique

Domaine 1 : EQUILIBRE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET CROISSANCE ECONOMIQUE

Assurer une meilleure Collecte et utilisation des données démographiques pour les programmations sectorielles et leur mise en œuvre

1. Veiller à l'appropriation de la l'approche Gestion sur les résultats (programmation/ Planification basée sur l'évidence et budgétisation axée sur les résultats)
2. Aménager les espaces urbains et péri-urbains
3. Créer des pôles de développement
4. Assurer la gouvernance territoriale (Prévenir et gérer les conflits et problèmes sécuritaires .....)

Domaine 2 : EQUITÉ ET ACCÈS UNIVERSEL DES SERVICES DE SANTÉ

5. Assurer l'accès universel aux soins et services de santé maternelle y compris Santé Sexuelle des Adolescents et des Jeunes

6. Créer une alliance nationale et régionale pour la réduction de la MM et la santé des adolescents et jeunes

7. Renforcer les Système de Santé pour une couverture universelle des soins

8. Accélérer la production des RH qualifiées en santé

9. Assurer l'Accréditation
   a. Des écoles de formations
   b. Des Formations Sanitaires
   c. Des professionnels de la santé formés

10. Renforcer la Collaboration entre les secteurs public et privé y compris la collaboration entre la médecine moderne et la médecine traditionnelle

11. Promouvoir l'approche de Financement Basé sur les Résultats

12. Assurer la Protection Sociale pour tous (Sécurité Sociale ; Assurance Sociale : Enfants, Jeunes, femmes, 3è âge / Secteur formel, Secteur informel)

13. Systématiser la sécurisation des ressources financières et humaines nationales suffisantes pour la santé.

Domaine 3 : MUTUALISATION DES EFFORTS (Dans la sous région)

14. Institutionnaliser le partage des Bonnes Pratiques dans tous les pays

15. Renforcer les Pools d'excellence (Ecoles de formation ; Professionnels de Santé qualifiés ; Technologies en santé)

CONCLUSION

- *Un enchaînement d'impacts positifs peut découler d'une population mieux éduquée, en bonne santé avec moins d'enfants à charge ;*
- *Les stratégies et politiques de développement doivent tenir compte des avantages que représentent le dividende démographique ;*
- *Investir dans la jeunesse.*
- *Alliance nationale et régionale pour un développement économique durable*
- *Mutualisation des forces à travers les grands ensembles économiques (UEMOA, CEDEAO, ...) pour la promotion d'une accessibilité des populations aux soins de santé de qualité axé sur un financement autonome des Etats et sur le Résultat*

BIBLIOGRAPHIE

1) Commissariat National des Ressources Humaines et de la Population, Déclaration de Politique de Population de la République du Bénin, ATARED/CPPS du 02 Mai 1996, Bénin.

2) Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, Synthèse des Analyses, Direction des Etudes Démographiques Cotonou, Décembre 2003.

3) Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (NLTPS-BENIN 2025), Bénin 2025 : ALAFIA (Stratégies de développement du Bénin à long terme), PRCIG-NLTPS-BEN/96/001 Août 2000.

4) Programme de DESS en Développement Local et Gestion de Projet (Dr Yves B. QUENUM), Documentation : Historique de la Prise en Compte de l'Environnement dans la Gestion des Entreprises (support 11), 2001-2002.

5) Conseil National de la Statistique (CNS), Premier Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, Cotonou juillet 2003.

6) Programme d'Actions Prioritaires de la SCRP 2007-2009, Avril 2007.

7) Programme de DESS en Développement Local et Gestion de Projet : Prof. Gauthier BIAOU, Dr. Yves B. QUENUM, Dr Félix C. BIAOU), SYLLABUS Module : Economie et Gestion de l'Environnement, 2001-2002.

8) Système des Nations Unies Bénin, Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin 2004-2008 Consolider la Démocratie, Mai 2003.

9) Système des Nations Unies Bénin, Bilan Commun de Pays Consolider la Démocratie, Janvier 2002.

10) Système des Nations Unies Bénin, Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin (UNDAF 2009-2013.

11) Banque Africaine de Développement (Fonds Africain de Développement), Documents de Stratégie d'Intégration Régionale pour l'Afrique de 'Ouest 2011-2015, Mars 2011.

12) Finances et Développement, Assurer son Avenir : Agir vite pour atteindre les objectifs de Développement pour le Millénaire, Décembre 2003.

13) AFRICAPOLIS, Dynamiques de l'urbanisation ouest africaine 19950-2020.

14) Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, Analyse des résultats Tome 1 : Répartition spatiale, Structure par sexe et âge et Migration de la Population au Bénin, Direction des Etudes Démographiques Cotonou Octobre 2003.

15) Commission Nationale des Ressources Humaines et de la Population, Conférence Inter nationale sur la Population et le Développement CIPD CAIRE 15ans déjà Rapport National du Bénin, Octobre 2009.

16) MPDEPP-CAG, Questions de Population et Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015) : Problématique et approche d'intégration, UNFPA Mars 2010.

17) UNFPA, Rapport : Population et Stratégies de Réduction de la Pauvreté 2007-2009, Cotonou Mai 2007.

18) Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015), Mars 2011.

19) Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, Analyse des résultats Tome 6 : Projections Démographiques et Etude prospective de la Demande Sociale au Bénin, Direction des Etudes Démographiques Cotonou Octobre 2003.

20) Banque Mondiale 2000, Le Développement au seuil du XXIe siècle : Rapport sur le développement dans le monde, 1999-2000 résumé.

21) Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, Troisième recensement général de la population et de l'habitation Février 2002, quelques résultats, Cotonou juillet 2003.

22) MPDEPP-CAG, Suivi de la mise en œuvre du Programme d'Actions en faveur des Pays les Moins Avancés pour la décennie 2001-2010, Rapport National du Bénin Edition 2008, Juillet 2009.

23) GBOKO Kouamé Casimir, Urbanisation en Afrique de l'Ouest et ses implications pour l'Agriculture et l'Alimentation : une analyse rétrospective de 1960 à 2010, mémoire de recherche pour l'obtention du Master Recherche 2 Agriculture, Alimentation et Développement Durable, Université de Montpellier1, Montpellier SupAgro, 28 septembre.

24) UNFPA, Analyse de Situation Complémentaire pour l'élaboration du 7ème Programme de Coopération Bénin-UNFPA, Rapport final, Mars 2008.

25) Ministère de la Faille, de la Protection Sociale et de la Solidarité (MFPSS), Les Actes du Symposium sous régional sur Genre, Droits Humains et Culture : Quels nouveaux défis pour la promotion de l'égalité et de l'équité entre les hommes et femmes d'ici à 2015 ?, Cotonou du 21 au 24 novembre 2005.

26) Dr. Penda NDIAYE, CST-Dakar, Conférence Africaine de Consensus sur les SONU 26-30 juin 2006, Niamey-NIGER, Sécurisation des produits de santé de la reproduction (SPSR), UNFPA.

27) Primature, Premier atelier de préparation de la contribution du Bénin aux sessions du groupe de travail des Nations Unies sur les objectifs de développement durable, Termes de références, Mai 2013.

28) AXE POEMS – Population, Migrations et Santé

NOTE TECHNIQUE

SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITION ; AGRICULTURE DURABLE ; SECHERESSE ET DESERTIFICATION ET DEGRADATION DES SOLS

Liste des sigles et abréviations

AFD	:	Agence Française de Développement
AGVSAN	:	Analyse Globale de la Vulnérabilité de la sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CePED	:	Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable
EMICoV	:	Enquête Modulaire Intégrée sure les Conditions de Vie des Ménages
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FNUAP	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSD	:	Orientations Stratégiques de Développement
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PNB	:	Produit National Brut
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSRSA	:	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
RGPH3	:	Recensement Général de la Population de l'Habitation
SCA	:	Score de Consommation Alimentaire
SCRP	:	Stratégies de Croissance de Réduction de la Pauvreté

0. INTRODUCTION

L'Afrique est un continent jeune d'un milliard d'habitants, disposant d'un capital naturel abritant 40% de la biodiversité mondiale, 20% des réserves forestières et plus de la moitié du potentiel énergétique du monde, à travers le solaire, l'éolienne et l'hydraulique. Malgré ces atouts, la vulnérabilité du Continent et plus précisément celle de l'Afrique de l'ouest, tient essentiellement à la fragilité de son économie peu diversifiée, à la dépendance de ses ressources naturelles et à la non maitrise des prix du marché international. Toutes ces situations constituent des menaces à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; à l'agriculture durable ayant pour corollaire, la sécheresse, la désertification, la dégradation des sols. A ces problèmes s'ajoutent les effets néfastes des changements climatiques.

La production et la consommation de biens et de services constituent de ce fait les causes majeures de l'insécurité alimentaire, la dégradation de notre environnement et du changement climatique. Basés sur un schéma linéaire qui épuise nos ressources naturelles, les modes de production et de consommation du Bénin ne sont pas durables et ne contribuent pas de ce fait à réduire significativement la pauvreté pour un développement humain durable. Or, dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations, tant en milieu urbain que rural, le document portant « Orientations Stratégiques de Développement (OSD) du Bénin 2011-2016 prévoit l'éradication de la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015. Cette philosophie s'inscrit également dans la mise en œuvre de la vision de développement contenue dans Bénin 2025 Alafia. Par ailleurs, dans le souci de procéder à l'opérationnalisation de l'ensemble de ces documents sur le court terme, le Bénin s'est doté du document portant « Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) 2011-2015 ». Il découle de l'ensemble de ces documents que l'objectif du Gouvernement est d'atteindre un taux de croissance élevé en vue de réduire durablement la pauvreté par la lutte contre la faim et la réduction de l'insécurité alimentaire.

Malgré ces efforts consentis, l'insécurité alimentaire mesurée par le score[1] de consommation alimentaire du PAM, s'est aggravée au Bénin entre 2008 et 2010. Elle touche particulièrement les ménages dirigés par les femmes et les populations rurales. Selon l'analyse globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN)

[1]*Le Score de Consommation Alimentaire (SCA) est un indicateur composite (standardisé du PAM) calculé pour refléter à la fois la diversité alimentaire, la fréquence ainsi que le rapport nutritionnel relatif des produits et groupes alimentaires consommés par un ménage(Cf. AGVSAN, pages 69 à 72 pour plus de détails).*

conduite en novembre et décembre 2008 par le Système des Nations Unies en collaboration avec l'INSAE, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire est de 972 000, soit 12,0% des ménages. Selon les mêmes sources, 1.048.000 personnes (13,2% des ménages) sont en risque d'insécurité alimentaire. En 2010, la situation s'est considérablement détériorée (EMICOV, 2010). La proportion de ménages en insécurité alimentaire a presque triplé pour se situer à 33,6% et ceux à risque s'est accru à 21,6%.

Ainsi plus du tiers des ménages béninois sont touchés par l'insécurité alimentaire et un peu plus d'un ménage sur cinq est en risque d'insécurité alimentaire. Cette situation reflète celle de la sous région où la sous-alimentation en Afrique subsaharienne demeure très élevée et touche 28% de la population (SOFI 2010).

C'est dire que les différentes dispositions, n'ont pas pour autant empêcher le Bénin de connaitre la sécurité alimentaire car il a succombé aux différentes crises alimentaires et financières qui se sont succédé depuis plus de deux décennies et dont celle qui s'est récemment illustrée en 2006-2007 par la flambée du prix des matières premières agricoles.

Du fait, les modes de production n'ont connu de changements notoires et l'on continue d'assister aux conséquences néfastes des effets des changements climatiques tels la baisse des débits des rivières (notamment ceux d'étiage liés au déversement des nappes), la baisse du niveau des nappes phréatiques avec comme corollaire le tarissement des sources et la dégradation du couvert végétal par suite de mortalité des ligneux.

La non prise en compte réelle des modes de production et de consommation durable tel que recommandé par la déclaration de Rio de 1992, puis ensuite au sommet de Johannesburg dix ans plus tard tant sur le plan stratégique qu'opérationnel constitue entre autres les raisons d'une telle situation.

C'est pour cette raison que lors de la dernière Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue du 20 au 22 juin 2012 (Rio+20) et qui s'inscrit dans la continuité du Sommet de Rio de 1992, « Les experts ont réaffirmé que la sécurité alimentaire et nutritionnelle est un droit fondamental de l'homme et qu'elle constitue aujourd'hui pour l'Afrique de l'Ouest un défi central de gouvernance économique. Ils précisent qu' en dépit des actions diverses menées, tant aux niveaux national, régional et global, bien d'indicateurs économiques révèlent que l'Afrique de l'Ouest reste vulnérable aux crises alimentaires » (GBETOENONMON, A., 2012). Ils considèrent que l'élimination de la

pauvreté est le plus grand défi auquel le monde doit faire face aujourd'hui et par conséquent un préalable indispensable au Développement Durable.

Le Développement Durable doit être une priorité pour l'Afrique, en l'occurrence l'Afrique de l'Ouest et particulièrement le Bénin. La formulation de ses Objectifs constitue une opportunité unique de repenser les modèles de développement. Il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et aux problèmes qui y sont associés selon des stratégies intégrées, coordonnées et cohérentes à tous les niveaux. Le terme des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) étant fixé pour 2015, le Sommet Rio+20 a mis en place un Groupe de travail Ouvert (GTO) chargé de proposer pour la période après 2015 des Objectifs de Développement Durable (ODD) ambitieux, clairs, concis et facilement applicables. Ce Groupe de travail de 30 membres, dont le Bénin et le Ghana font partis, doit présenter son Rapport au cours de la 68ième Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2014 au plus tard.

Le Bénin et le Ghana étant le porte voix de l'Afrique de l'Ouest au sein de ce Groupe de travail, il importe qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour une préparation de qualité qui puissent prendre en compte non seulement la vision des Autorités nationales, les contributions de l'Administration publique et de la société civile béninoises mais également les points de vue des Etats membres de la CEDEAO ainsi que des organisations sous-régionales telles que la CEDEAO et l'UEMOA.

La préparation d'une contribution de qualité du Bénin à la formulation des Objectifs de Développement Durable passe notamment par l'organisation d'ateliers thématiques permettant de mieux aborder les questions inscrites au programme de travail du Groupe de Travail Ouvert, pour lesquelles un débat général est prévu de mai 2013 à février 2014. Trois ateliers seront thématiques seront organisés à cet effet. Le premier atelier, prévu les 15, 16 et 17 mai 2013 au Palais des Congrès de Cotonou, prendra les thèmes inscrits aux sessions de mai et de juin 2013 du Groupe de travail ouvert.

Chacun des thèmes de l'atelier doit faire l'objet d'une note technique synthétique élaborée par un ou plusieurs spécialistes. Les réflexions contenues dans cette note technique seront approfondies au cours de l'atelier en vue de la formulation de propositions pertinentes.

C'est dans ce cadre que la présente communication intitulée : « Sécurité alimentaire et nutrition ; agriculture durable ; sécheresse et désertification ; dégradation des sols », est initiée.

1. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet de disposer d'une analyse succincte des effets sur le développement durable, au Bénin et en Afrique de l'Ouest si possible, des situations et des comportements relatifs aux domaines de sécurité alimentaire et de nutrition ; d'agriculture durable ; de sécheresse et de désertification ; de dégradation des sols au Bénin et en Afrique de l'Ouest.

De façon spécifique, il s'agit de :

- procéder à un état des lieux clair et précis, au Bénin et en Afrique de l'Ouest, de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture durable ; de sécheresse et de désertification ; de dégradation des sols ;
- identifier, à partir d'un diagnostic approfondi, les principaux défis et enjeux, la vision et les objectifs liés à ces questions au Bénin et en Afrique de l'Ouest, en faisant ressortir la relation analytique avec le développement durable ;
- formuler des priorités et des propositions d'objectifs pouvant être soumises à la réflexion du Groupe de travail des Nations Unies sur les objectifs de développement durable et traduisant la spécificité du Bénin des pays de l'Afrique de l'Ouest.

2. MÉTHODOLOGIE

L'élaboration de la présente note s'est étendue sur 10 jours à partir du 10 mai jusqu'au 19 mai 2013. Elle a suivi une méthodologie comprenant les points suivants :

- Recherche documentaire
- Entretiens individuels et de groupes
- Traitement, analyse et interprétation des données
- Rédaction de l'avant projet de la note technique qui présenté aux experts lors d'un atelier de préparation de la contribution du Bénin aux ODD
- Atelier de préparation de la contribution du Bénin aux ODD (au cours duquel des experts de différentes structures aussi bien étatiques que non gouvernementales ont évalué et apporté des modifications d'amélioration à la note)
- Finalisation de la note technique en tenant compte des résultats de l'atelier de préparation de la contribution du Bénin aux ODD

3. RAPPEL DES DÉFINITIONS DES CONCEPTS

Pour la meilleure compréhension de la présente note, il convient de rappeler quelques définitions fondamentales couramment utilisées :

- Sécurité alimentaire : Selon la FAO, la Sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont à tout moment et en tout lieu, sur le territoire national, accès à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins nutritionnels selon leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active (Sommet Mondial de l'Alimentation, 1996).

- Sécurité nutritionnelle : la quantité et la combinaison appropriée d'apports tels que nourriture, les services de nutrition et de santé, ainsi que le temps requis pour assurer à tout moment, une vie active et saine pour tous. La sécurité alimentaire est une condition mais non suffisante pour assurer la sécurité nutritionnelle. L'insécurité nutritionnelle se définit comme le manque d'accès à une alimentation équilibrée.

- Agriculture durable : Un système de production agricole qui vise à assurer une production pérenne de nourriture, de bois et de fibres en respectant des limites écologiques, économiques et sociales qui assurent la maintenance dans le temps de cette production. (Sommet de la terre, Rio1992).

- Sécheresse : Episode de manque d'eau +/- long mais suffisant pour que les sols et la flore soient affectés. Ce phénomène peut être cyclique ou bien exceptionnel et peut affecter une zone localisée comme un sous-continent entier.

- Désertification : Selon la Convention des NU sur la lutte contre la désertification, la désertification se définit comme la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines. La désertification est un processus dynamique qui s'observe dans les écosystèmes secs fragiles.

- Dégradation des sols : Perte d'éléments nutritifs nécessaires à la productivité optimale des plantes. Cette perte se fait de plusieurs manières: prélèvement par la plante, érosion des sols, surpâturage, acidification des sols, etc.

- Développement durable : un mode de développement qui concilie « la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social » (cf. art. 6 de la Charte de l'Environnement) et « qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (cf. art. L. 110-1 du Code de l'Environnement).

4. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITION ; AGRICULTURE DURABLE ; SÉCHERESSE ET DÉSERTIFICATION ; DÉGRADATION DES SOLS : CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUELLE

L'insécurité alimentaire désigne la situation des populations qui sont en deçà du seuil requis pour s'alimenter à partir de leur propre production et/ou de leur revenu annuel et qui sont obligées de consommer leurs épargnes, parfois vendre leurs moyens de production ou solliciter la solidarité. L'insécurité alimentaire est liée à la notion générique de faim qui peut se manifester de diverses manières à savoir : la famine, la malnutrition et la sous-alimentation (AZOULAY et DILLON, 1993, GOLAY, 2011).

Considérée pendant longtemps comme une question d'adéquation entre l'offre et la demande alimentaire, les politiques pour atteindre la sécurité alimentaire se résumaient à augmenter la production agricole ou à ralentir l'accroissement démographique. Cette conception a profondément évolué et ceci depuis la Conférence mondiale de l'alimentation de 1996. En effet, Selon le Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA) de 1996, la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. De part cette définition retenue, la sécurité alimentaire repose sur quatre piliers à savoir :

• **Accessibilité :** l'accès, autrement dit la capacité de produire sa propre alimentation ou de l'acheter, et donc de disposer d'un pouvoir d'achat suffisant pour le faire ;

• **Disponibilité :** la disponibilité, qui reste un problème dans les zones où la production alimentaire est insuffisante pour couvrir les besoins et qui interroge sur la capacité de charge de la planète pour nourrir une population croissante et de plus en plus gourmande ;

• **Utilisation :** la qualité de l'alimentation, des points de vue tant nutritionnel, sanitaire, sensoriel que socio-culturel : la sécurité alimentaire (food security) intègre ainsi la sécurité sanitaire ou la salubrité des aliments (food safety) ;

• **Stabilité :** la régularité, à la fois, des disponibilités, des moyens d'accès à l'alimentation et de sa qualité : ce quatrième pilier intègre donc la question de la nécessaire stabilité des prix et des revenus des populations vulnérables.

La malnutrition est définie comme la condition pathologique provoquée par la carence en l'un ou plusieurs des nutriments essentiels que le corps ne peut pas produire et qui sont nécessaires à la survie de l'individu, à sa croissance et sa reproduction,

ainsi qu'à sa capacité de travailler, apprendre et occuper une fonction sociale (BERG, 1973 cité par AZOULAY et DILLON, 1993). Ainsi définie, la malnutrition ne prend pas en compte la suralimentation plus fréquente dans les classes aisées mais seulement la sous-alimentation qui est plus fréquente chez les pauvres et qui se caractérise par un déficit en calories et en micronutriments (GOLAY, 2011).

Mais cette sécurité alimentaire et nutrition ne peut être garantie qu'à travers une agriculture durable et une maitrise des phénomènes naturels tels la sécheresse, les inondations, la désertification et la dégradation des sols. En effet, l'agriculture durable est celle qui vise une amélioration dans la soutenabilité du processus du développement, en créant plus de richesses pérennes et d'emplois par unité de production, sur une base plus équitable. Pour y arriver, elle est respectueuse de certains principes, dont : (i) la conservation du sol ; (ii) la conservation des ressources en eau (iii) la conservation des ressources génétiques et de la biodiversité (iv) l'aménagement durable des pâturages naturels (v) la lutte contre la désertification.

C'est dire que la dégradation des sols définit comme «toute forme de détérioration du potentiel naturel des sols qui altère l'intégrité de l'écosystème soit en réduisant sa productivité écologiquement durable, soit en amoindrissant sa richesse biologique originelle et sa capacité de récupération » (FEM, 2010) constitue également une menace pour l'agriculture durable. Il en est de même pour la sécheresse et la désertification.

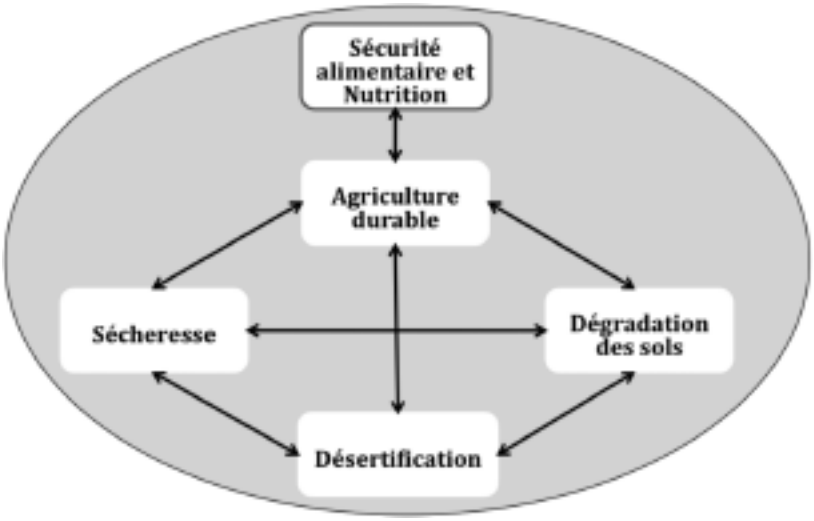

Figure 1 : Interrelations entre la sécurité alimentaire, l'agriculture durable, la dégradation des sols, la désertification et la sécheresse

Au regard des différentes interrelations existantes entre la sécurité alimentaire, l'agriculture durable, la dégradation des sols, la désertification et la sécheresse, il est important de définir un objectif de sécurité alimentaire et nutritionnelle durable basée sur un développement agricole durable tout en tenant compte des contraintes de lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse. En effet, le document final du Sommet Rio+20 souligne que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse sont des défis planétaires qui continuent de poser de sérieuses difficultés pour le développement durable de tous les pays, notamment des pays en développement, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et de l'Afrique ?

Bien que la sécurité alimentaire et nutritionnelle ne soit qu'uniquement liée à l'OMD1 et OMD4, elle reste également intimement liée, directement ou indirectement, à tous les OMD et constitue une condition indispensable pour l'atteinte de tous les objectifs.

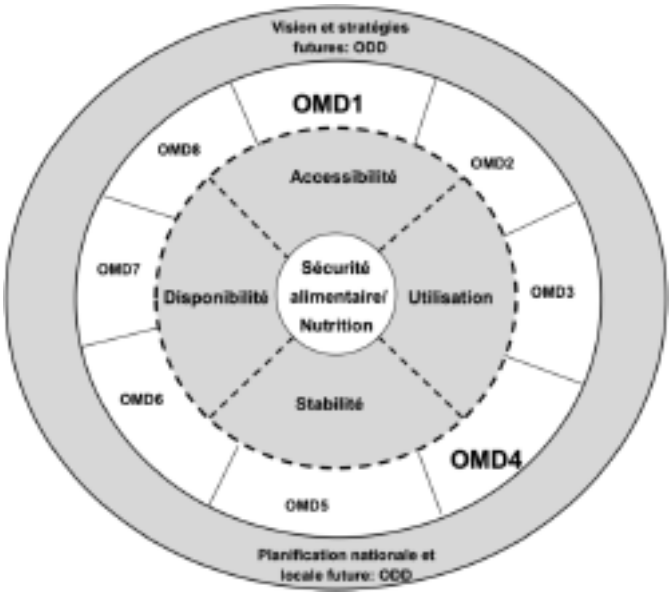

Fig. 2 : Place de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'atteinte des OMD

La sécurité alimentaire et nutritionnelle reste également une condition indispensable pour le développement durable. Il est important et nécessaire de renforcer sa placer central dans la définition des Objectifs de Développement Durable.

5. ETAT DES LIEUX DE LA SITUATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION, DE L'AGRICULTURE DURABLE ; DE SÉCHERESSE ET DE DÉSERTIFICATION ; DE DÉGRADATION DES SOLS AU BÉNIN ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Malgré les potentialités agricoles, l'Afrique de l'Ouest et en l'occurrence le Bénin n'a pas encore atteint sa sécurité alimentaire et nutritionnelle. La faible productivité agricole des systèmes de production végétale et animale peu performants est en grande partie à la base de cette situation. De plus, des périodes de grande sécheresse, notamment dans le Sahel, et des périodes de grandes inondations, en particulier dans les pays côtiers ne font que amplifier l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Les implications du changement climatique entraînent à leur tour des effets néfastes à la production agricole. Tout cela fait de l'insécurité alimentaire, une tendance lourde dans la zone de l'Afrique de l'Ouest et nécessite par conséquent de mesures appropriées pour endiguer durablement l'insécurité alimentaire.

5.1. Sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et au Bénin

Afrique de l'Ouest

A l'instar des autres régions du monde, l'Afrique de l'Ouest a subi sans grandes capacités de réponses, diverses formes de crise alimentaire : des crises alimentaires temporaires, des crises alimentaires persistantes ou chroniques et des crises alimentaires cycliques ou répétitives.

Les plus récentes sont celles de 2007 à 2010 et l'actuelle crise de déficit de récolte céréalière dans le Sahel. L'une des manifestations tangibles de chacune de ces crises est la hausse généralisée des prix des produits alimentaires avec en corollaire des difficultés d'accès aux denrées de grande consommation (riz, blé, sucre, lait, soja, maïs, etc.).

En réponse à cette situation, des actions structurelles ont été menées aussi bien au niveau régional qu'au niveau national pour accroître les capacités d'offre locale et réduire la dépendance vis-à-vis du marché. Des efforts techniques et financiers sont déployés par diverses organisations communautaires, spécialisées ou non gouvernementales (CEDEAO, UEMOA avec la BCEAO et la BOAD, le CILSS, le Club du Sahel, Oxfam, etc.) pour réduire la pénibilité des populations et assurer la sécurité alimentaire avec des approches qui furent malheureusement loin de s'inscrire dans une stratégie globale et cohérente de politique économique. En 2012, la région du de l'Afrique de l'Ouest comme celle du Sahel et du Centre sont à nouveau confrontées à la crise alimentaire. Les mauvaises conditions météorologiques y ont entraîné une forte chute de la production céréalière et

fourragère (plus de 26% de baisse) avec des répercussions certaines sur les pays côtiers. La baisse de la production céréalière par pays varie de 9% à 56% par rapport à 2010.

Les baisses les plus importantes sont enregistrées en Gambie (56%), au Tchad (49%), au Sénégal (36%), au Niger (31%), en Mauritanie (34%) et au Burkina Faso (20%). Cette situation, ajoutée à l'augmentation des prix des produits alimentaires sur le marché mondial et aux conflits armés, se traduit par une forte insécurité alimentaire et une malnutrition accrue dans divers pays, notamment au Niger, au Tchad, en Mauritanie, au Mali et au Burkina Faso. Les pays de la région sont contraints d'avoir un recours plus important aux importations de céréales dans un contexte où les prix sur le marché international sont élevés.

Une analyse du nombre de personnes sous-alimentées en Afrique subsaharienne (ASS)1 révèle un degré élevé de sous-alimentation et une augmentation en nombre absolu d'environ 20% entre 1990-1992 et 2000-2002 (FAO, SOFI 2004)[1], période au cours de laquelle le nombre estimé total de personnes atteintes dans la région est passé de 170,4 millions à 203,5 millions. Pendant la même période, un recul était enregistré au niveau mondial : de 823,8 millions de cas à 814,4 millions, la majeure partie de cette diminution se produisant en Asie (de 569,2 à 519 millions).

Le type d'insécurité alimentaire observé en Afrique de l'Ouest est une combinaison de phénomènes chroniques généralisés, dus à une pauvreté persistante ou structurelle, et d'épisodes transitoires liés à une situation d'urgence lors de tensions extrêmes causées par des catastrophes naturelles, des crises économiques ou des conflits. Depuis 1998, on recense chaque année une vingtaine de crises alimentaires en Afrique, une nette augmentation par rapport aux années 1990. En 2003-2004, sur les 35 pays du monde confrontés à une crise alimentaire grave ayant nécessité une assistance internationale, 24 se trouvaient en Afrique subsaharienne. La même situation d'insécurité alimentaire est observée au Bénin où le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire est de 972 000, soit 12,0% des ménages (PNUD, 2010). Selon les mêmes sources, 1.048.000 personnes (13,2% des ménages) sont en risque d'insécurité alimentaire.

De ce qui précède, l'agriculture telle que pratiquée dans les pays ouest africain semble n'est pas durable. Toute situation qui est confirmée par littérature consultée dans le cadre de ce travail. La situation au Bénin n'est pas guère reluisante.

Bénin

Le Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest couvrant une superficie de 115 762 km². Sa population, estimée à 8.053.690

[1]

Premier atelier de préparation de la contribution du Bénin aux sessions du groupe de travail des Nations Unies sur les Objectifs de Développement Durable.

habitants en 2007, connaît une croissance moyenne annuelle de 3,25%. Près de 48% de cette population a moins de 16 ans et l'espérance de vie à la naissance est de 56,9 ans. Depuis 1991, le Bénin a enregistré des progrès sur le plan macro-économique, caractérisés par une croissance économique de 5% en moyenne sur la période 1991-2002. Mais entre 2003 et 2005, cette croissance a dépassé à peine 3% par an, en raison de causes exogènes et endogènes (coton, énergie, port, gestion des finances publiques...).

Le Bénin constitue un paradoxe économique. Il dispose d'une position géographique avantageuse (proximité du Nigeria, appartenance à l'UEMOA, trait d'Union entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale francophone) et de ressources importantes pour développer une économie diversifiée et prospère, mais évolue depuis 1960 avec une croissance faible et insuffisante pour relever de façon significative le niveau de vie de la population. Le tournant pris au début des années 90, vers une gestion plus rigoureuse de l'économie, a permis d'inscrire le Bénin dans une phase de croissance positive et stable, mais encore insuffisante. La croissance des années 90 a juste permis de rattraper le déclin du pays dans les années 80. L'économie est fragile, s'appuyant sur un secteur cotonnier en crise, du fait d'une réforme mal gérée et sur un port, qui constitue plus un entrepôt favorisant les réexportations vers le Nigeria qu'une véritable plateforme commerciale.

Tout en étant le premier réservoir d'emplois, le secteur agricole constitue également la principale source de création des richesses économiques nationales. Plus de 60% des actifs masculins et 35,9% des actifs féminins réellement occupés exercent une profession agricole (INSAE, 2002)[2]. Par ailleurs, la contribution du secteur agricole au PIB a évolué de 34% en 1995 à 32,6% (30,20%) en 2005 puis à 29,89% en 2008, soit en moyenne un taux de 33,3% sur la période 1995-2005 et de 31,5% sur la période 2005-2008. La production végétale y est prépondérante et intervient en moyenne pour 24,1% tandis que les productions animale et halieutique ont contribué en moyenne respectivement pour 5,9% et 4,2% sur la période 1995-2005.

Le récent rapport diagnostic du secteur agricole au Bénin (MAEP, 2008)[3], montre que ledit secteur est dominé par de petites exploitations agricoles. En 1992, ont été recensées 408.020 exploitations agricoles dont 370.338 sont dirigées par un homme et 37.682 par une femme. Le nombre d'exploitations existant aujourd'hui est estimé à environ 550.000, réparties sur huit zones agro écologiques (PSRSA, 2011). Elles sont constituées en majorité de petites exploitations familiales paysannes, orientées vers la polyculture associée souvent au petit élevage (volailles, petits

[2] *Selon les résultats du RGPH de 2002 (INSAE)*
[3] *Synthèse réalisée sous l'égide du MAEP, dans le cadre de la formulation du Programme national d'Investissement Agricole (PNIA/ECOWAP/PDDAA) – Août 2008*

ruminants ou porcins). La superficie moyenne des exploitations paysannes est estimée à 1,7 ha sur laquelle vivent en moyenne 7 personnes. Environ 34% des exploitations couvrent moins de 1 hectare. Seulement 5% des exploitations dans le sud et 20% dans le nord du Bénin couvrent plus de 5 ha. Sur les 11 millions d'ha de surface brute disponible, un peu moins de 60% sont aptes à l'agriculture.

Malgré la prédominance de l'agriculture paysanne familiale, on remarque de plus en plus de nos jours, quelques initiatives d'implantation de fermes modernes par des promoteurs privés, avec plus d'investissements en capitaux dans le foncier, les plantations pérennes (palmier à huile, anacardier et fruitiers comme les agrumes et manguiers) et l'élevage intensif de volaille principalement. La structure de ces investissements implique l'implantation de ces fermes à la fois en zones périurbaine et rurale. Mais ces initiatives sont encore peu nombreuses en raison surtout de la non maîtrise de l'eau, de l'étroitesse du marché local, et de l'absence d'une politique de financement adaptée aux caractéristiques de l'activité agricole.

En plus de la production végétale, le Bénin possède également une façade maritime d'environ 125 km et deux complexes fluvio-lagunaires : celui du sud constitué par les fleuves Ouémé, Mono et Couffo, et celui du nord constitué par le bassin du fleuve Niger avec ses affluents. La principale activité demeure la pêche artisanale (maritime et lagunaire) et quelques activités de pisciculture (acadja, trous à poissons et des techniques de pisciculture modernes au stade de vulgarisation).

Trois systèmes de production animale sont pratiqués : (i) le système pastoral extensif (gros bétail et petits ruminants) localisé au nord et un peu au centre et dans le Plateau, (ii) l'élevage périurbain (volailles, petits ruminants, lapins) et (iii) l'élevage sédentaire des petits effectifs de 3 à 10 bovins associés à des petits ruminants. Le système-agro pastoral est plus développé dans le nord du Bénin avec l'utilisation de la culture attelée et la récupération du fumier au profit de la fertilité des terres. La principale source d'énergie domestique reste le bois de chauffe et le charbon de bois. On estime actuellement à environ 100.000 ha par an le rythme de dégradation du couvert végétal national.

Le système foncier rural est marqué par un dualisme où coexistent le régime foncier de droit moderne et le régime de droit coutumier (plus prépondérant). Ce dualisme ne permet pas de résoudre les problèmes d'insécurité foncière qui se posent aux exploitants agricoles et constitue un handicap

[4] *MDR/DAPS (1993) : Bénin agricultural census 1992, main results, Cotonou*

de taille à l'intensification agricole. Il s'en suit :

- le morcellement de plus en plus accentué des terres avec pour conséquence la disparition progressive des terres de production agricole et des aires de pâturages ;
- la non disponibilité des terres et les difficultés d'accès à la terre aussi bien pour les promoteurs de grandes exploitations agricoles que pour les petites et moyennes exploitations ;
- la thésaurisation des terres agricoles à travers la constitution par endroits de réserves foncières individuelles très peu valorisées.

Un nouveau régime foncier moderne est en cours d'expérimentation avec l'introduction (encore marginale) du plan foncier rural (PFR) inscrit dans la nouvelle loi portant régime foncier rural adoptée en 2007. Mais cette loi bien que considérée aujourd'hui comme un préalable à la promotion et à la sécurisation des investissements dans le secteur agricole, n'est pas encore en vigueur du fait de l'absence de textes d'application.

Au nombre des atouts naturels dont le Bénin dispose pour accroître la production agricole, il est noté ce qui suit (PSRSA, 2011) :

- au plan physique, seulement 17% (soit environ 1.375.000 ha) de la superficie agricole utile sont annuellement cultivés, avec 60% consacrés aux principales cultures vivrières. De même sur 60.000 hectares de bas fonds disponibles, 7.000 hectares seulement (soit 11%) sont exploités. Il existe 1.500 hectares de périmètres aménagés en exploitation partielle et 20.000 hectares de berges de fleuve qui peuvent être mis en valeur ;
- au plan hydrologique, le Bénin est doté d'un vaste réseau hydrographique comprenant 2.000 ha de fleuves, 1.900 ha de lacs et un système lagunaire de plus de 2.800 ha.

Malgré ces atouts importants, l'agriculture béninoise doit faire face à des contraintes d'ordre :

- **naturel :** elle reste tributaire des aléas climatiques ;

- **structurel :** les disparités régionales sont très marquées au niveau de la répartition des terres cultivables. De même le mode de gestion de ces terres, caractérisé par une exploitation minière, entraîne une réduction drastique de leur fertilité ;

- **économique :** le revenu agricole demeure faible et varie de 100 à 300 dollars US par ménage rural. En conséquence, les exploitations agricoles sont peu capitalistiques, par manque d'investissements en général et dans l'amélioration de la

fertilité des sols en particulier. De plus, la facture alimentaire du pays représente une part importante des sorties de devises (entre 60 et 100 milliards de FCFA de 2002 à 2005), essentiellement pour le riz, la volaille, le poisson et les produits laitiers ; et liées aux limites des politiques et stratégies agricoles : inexistence de loi d'orientation agricole, inadéquation de la fiscalité sur les entreprises agricoles et absence de mesures incitatives pour l'entreprenariat agricole, inorganisation de la chaîne d'approvisionnement en intrants agricoles, (hors sous secteur cotonnier), inadaptation du système de crédit et de financement agricoles, absence d'un système d'assurance pour gérer les risques du secteur agricole.

Une évaluation de l'état des lieux de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par rapport aux OMD1 et OMD4 montre que celle-ci ne pourra pas être atteinte en 2015.

Tabl. 2 : *Evaluation des OMD spécifiques à la sécurité alimentaire et nutritionnelle*

OMD	CIBLES EN 2015	INDICATEUR	REALISATION EN 2011	COMMENTAIRE
OMD 1: Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1$ /jour	Proportion de la population disposant d'au moins d'1$/ jour en parité du pouvoir d'achat	53,9	Au regard des tendances actuelles, les cibles des OMD 1 et 4 ne seront pas atteintes d'ici à 2015.
		Incidence de la pauvreté	36,2	
		Part du quintile le plus pauvre de la population nationale	6,1	
	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5ans	21,3	
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Réduire de 2/3, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	70 pour 1.000	

La problématique du développement du secteur agricole met ainsi en relief trois défis majeurs portant sur (i) la couverture des besoins alimentaires, (ii) l'accroissement des revenus et (iii) l'amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural. Ces trois défis, comme indiqué dans le PSRSA, confèrent au secteur agricole le double rôle de l'accélération de la croissance économique et de la contribution à la réduction de la pauvreté.

En 2008, le Bénin faisait partie de rares pays africains où la sécurité alimentaire et nutritionnelle était assurée pour au moins 88% de la population. Toujours pour la même année, il ressort d'une étude conduite sur tout le territoire du Bénin que sur tout l'échantillon 92% des personnes interviewées prenaient le petit-déjeuner, 89% le déjeuner, 22% le goûter et 84 % le dîner. Ces chiffres, quoique rassurant, interpellent sur la qualité des repas. Par ailleurs, il existe certaines disparités entre les départements et même à l'intérieur d'un même département. Pour ce qui concerne les mets il est encourageant de noter qu'aucune différence significative entre le milieu urbain et le milieu rural n'avait pas été constatée quant au nombre de repas pris quotidiennement. L'étude a également permis de constater une évolution des habitudes alimentaires dans certaines régions du Bénin. Cette évolution justifie en partie les changements des systèmes de production agricole. Cependant, les derniers rapports indiquent qu'entre 2008 et 2010 la sécurité alimentaire s'est détériorée passant de 12,0% à 33,6% de personnes en insécurité alimentaire respectivement en 2008 et 2010 (UNDP, 2011) alors que ce taux était de 28% en 2010 pour toute l'Afrique subsaharienne (DEMBELE, N. N. et STAATZ, J.M. (2010).

5.2. Agriculture durable ; sécheresse et désertification ; dégradation des sols

La majorité des crises est liée à des catastrophes naturelles, première cause devant les conflits armés et les troubles politiques. Par exemple, les sécheresses et les inondations sont intervenues dans près de 80 pour cent des cas observés dans le monde en 2002 (FAO, SOFI 2003).

2008 : *92% de la population interviewée prenait le petit-déjeuner, 89% le déjeuner, 22% le goûter et 84% le dîner. Seulement 12% de la population était en insécurité alimentaire.*

2010 : *33,6% de la population se trouvait en insécurité alimentaire (vraisemblablement suite aux fortes inondations)*

La problématique de l'insécurité alimentaire relève de la conjonction de plusieurs facteurs. L'analyse de la situation alimentaire par département effectuée dans le cadre de l'AGVSAN par le Système des Nations Unies au Bénin permet de retenir quatre grands groupes de facteurs que sont la sécheresse et les inondations, la hausse des prix des produits alimentaires et la croissance démographique et l'exode rural. Ces trois facteurs sont respectivement qui sont respectivement liés au contexte géographique, économique et démographique. Il s'agit des risques environnementaux que sont la sécheresse et les inondations, la hausse des prix des produits alimentaires et la croissance démographique.

6. DIAGNOSTICS

Sans pour autant se passer de l'importance de la stabilité et de l'utilisation des aliments, l'analyse faite de la problématique de la sécurité alimentaire et de la Nutrition à travers la littérature se concentre particulièrement à celle de la disponibilité ainsi qu'à celle de l'accès aux aliments. Concernant particulièrement la stabilité des aliments, il est à noter en passant qu'au cours de chaque année des périodes de soudure existent. Au cours de ces périodes qui précédent les récoltes, des pénuries alimentaires sont enregistrées même pour les cultures pour lesquelles la population produit suffisamment. En effet, suite aux difficultés de stockage et de transformation ainsi qu'aux besoins de revenus monétaires, une partie de la production est vendue souvent même à un prix peu rémunérateur. Quant à l'utilisation des aliments, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle peut surgir alors que les aliments ne manquent pas. C'est plutôt à cause de l'ignorance sur l'importance de certains aliments dans l'alimentation humaine ou tout simplement à cause des aspects culturels.

6.1. Sécurité alimentaire au Bénin et en Afrique de l'Ouest

Au Bénin et de façon générale en Afrique de l'Ouest, les besoins en aliments de la population ne sont que partiellement couverts par les productions propres. Celles-ci sont tributaires des aléas climatiques. La dépendance aux importations, particulièrement pour le riz, la viande et les produits de pêche est très importante. Avec la hausse des prix des denrées alimentaires, la population éprouve des difficultés à accéder aux aliments.

6.1.1. Disponibilité des aliments

La disponibilité des denrées alimentaires reposent particulièrement sur la production et les importations. Avec la demande croissante des produits agricoles, non seulement la production animale et végétale augmentent significativement mais également les importations connaissent une augmentation importante. La question que l'on peut se pose est de savoir si l'augmentation de la production agricole est le résultat de l'intensification agricole à travers l'utilisation de nouvelles technologies plus performantes notamment les semences améliorées, l'application des engrais minéraux et organiques, la maîtrise de l'irrigation etc..

Production agricole extensive

Bien que la production agricole du Bénin augmente significativement d'une année à l'autre, il est important de constater que pour la majeure partie des cultures, cette augmentation est principalement occasionnée par l'extension des superficies cultivées. Suite à la pression démographique croissante qui s'exerce sur les ressources en terre, cette extension se fait malheureusement au détriment des formations naturelles, des

jachères de longue durée et des pâturages. Au sud du Bénin, la densité démographique y est très forte et atteint 300 habitants au km² dans certaines communes. L'extension des superficies agricoles s'y fait au détriment des jachères. Au centre du Bénin, la densité de la population est encore faible mais l'extension des superficies agricoles y est beaucoup plus forte que dans le reste du pays. Cela est particulièrement dû au taux d'accroissement démographique atteignant 6% et amplifié par la migration de la population en provenance des régions dégradées de l'Atacora. Cette extension est à la base d'une forte déforestation (2-.3%).

Pour le nord du Bénin où la densité démographique est également faible, l'extension des superficies agricoles se fait particulièrement au détriment des pâturages et des formations naturelles. Ces systèmes de production extensifs permettent d'augmenter la production pour le moment mais contribuent également à la dégradation des ressources en eau et en terres. Malgré l'augmentation des productions des différentes spéculations (tabl. 1), le Ministre en charge de l'agriculture (M. Sabaï Katé) précise que les besoins de la population ne sont couverts qu'à 52%, 34% et 62% respectivement pour la viande, le lait et les œufs.

Tableau 3 : Productions des différentes spéculations en tonnes au Bénin

Speculations	2011-2012	2012-2013	Accroissement (%)
Céréales	1544230	1650776	6,9
Tubercules	6431673	6479493	0,7
Légumineuses	184132	199648	8,4
Viande totale	61646	63277	2,6
œufs	10664	11551	8,3
Lait	101959	104576	2,6
Production halieutique	38702	40363	4,3

Source : *Tableau réalisé à partir des informations disponibles sur http://french.peopledaily.com.cn/96852/8230121.html [13.05.2013]*

Dans un proche avenir, l'augmentation de la production agricole par l'extension des superficies agricoles est confrontée à la raréfaction des terres (insuffisance de nouvelles terres à défricher) suite à la pression démographique croissante sur les terres. Si les mesures d'amélioration de la productivité agricole ne sont pas prises, la production agricole ne pourra plus augmenter. « A tout cela s'ajoute le mouvement des populations des zones rurales vers les villes avec pour conséquence immédiate, la diminution de la population active des villages agricoles au profit des villes ». (GBETOENONMON, A., 2012).

Les systèmes d'élevage demeurent extensifs avec des productivités faibles (MULINDABIGWI, V. 2006) alors que la demande en productions agricoles et animales ne cesse d'augmenter (GRUBER, I. 2008) . La productivité laitière se situe autour de 0,8 et 1,6 l de lait par vache et par jour respectivement en saison sèche et en saison pluvieuse (CeRPA Atacora-Donga, 2007 ; Bierschenk, T. et Forster, R. 2004) . Bien que l'agriculture et l'élevage bovin soient deux activités séparées et exercées par des groupes ethniques différents, les systèmes d'échanges, de distribution et de vente permettent encore à cette population, indistinctement de l'activité, d'accéder aux produits agricoles et d'élevage.

Productivité agricole à potentialités énormes

A part le maïs, le riz, l'ananas et le coton dont la productivité connaît une augmentation remarquable, les autres cultures telles sont l'igname, le manioc, la patate douce, le sorgho, l'arachide, le niébé, le voandzou, l'anacardier, le manguier ont des rendements stagnants.

Depuis la libéralisation de la commercialisation des intrants agricoles au Bénin, l'intensification des cultures (par ex. maïs, riz) autres que le coton devient une réalité. Ces cultures bénéficient d'un apport en engrais minéraux mais l'association de la fertilisation organique fait encore défaut. Dans les zones cotonnières du nord du Bénin, l'intensification agricole se traduit par une utilisation massive des engrais minéraux (entre autres les engrais azotés accélérant l'épuisement du stock en matière organique du sol) sans aucun apport significatif de matière organique. Pourtant, c'est une zone à grand potentiel de production du fumier compte tenu de l'importance de son élevage bovin. Mais l'élevage y étant encore extensif, il faut environ 20 ha de parcours (pâturages) pour entretenir par la fumure organique un hectare de terres cultivées. A la longue ce système de production risque d'appauvrir les sols et réduire leur capacité de rétention de l'eau si les mesures adéquates ne sont pas prises. En outre, les nappes phréatiques étant très sensibles aux effets de l'intensification agricole et plus particulièrement à l'utilisation des produits chimiques (engrais minéraux, pesticides, herbicides,....), la qualité de l'eau risque aussi d'être détériorée. L'introduction de la mécanisation agricole en cours au Bénin traduit une volonté politique de moderniser l'agriculture. Mais cette mécanisation doit être minutieusement étudiée afin d'éviter des conséquences irréversibles sur la structure

L'Afrique de l'Ouest dispose d'un grand potentiel de production du riz pour réduire sa dépendance aux importations (10 millions de tonnes/an). Par ex. en 2009 :
- *Bénin : 322.000 ha (8% exploité)*
- *Mali : 2.200.000 ha (20% exploité)*
- *Sénégal : 400.000 ha (60% exploité)*

des sols et sur la gestion de l'eau au niveau des parcelles.

Importations des denrées alimentaires

Même si le Bénin a une autosuffisance pour certaines spéculations comme le manioc, l'igname, le maïs et le niébé et assimilé, il reste fortement dépendant des importations du riz, de la viande et des produits de la pêche (MAEP, 2010).. Cette dépendance est très prononcée pour l'importation du riz et c'est le cas général pour toute l'Afrique de l'Ouest « L'instabilité des cours mondiaux des produits de premières nécessités et la hausse tendancielle des prix et des dynamiques de productions diverses constituent un risque majeur pour les pays les plus vulnérables comme ceux de l'Afrique de l'Ouest qui sont devenus de plus en plus dépendants des importations de riz. En effet, les pays de la sous-région importent chaque année environ 10 millions de tonnes » (Ministère de l'Agriculture du Mali, 2009). Le gouvernement du Bénin ainsi que l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont identifié le riz comme une filière prioritaire. Bien que la production du riz soit en progression, elle ne couvre au niveau national que 10 à 15 % (22,1% selon MAEP, 2010) des besoins effectifs en riz (WARDA, 2010) . Même le Mali qui est le principal producteur de riz (1.950.810 tonnes en 2009) dans toute la zone de l'Afrique de l'Ouest dépend à 45% de l'importation pour couvrir les besoins en riz de sa population (Ministère de l'Agriculture, 2009) . Dans la zone de l'UEMOA cette progression de la production du riz était également observée au Mali et en Côte d'Ivoire alors qu'au Sénégal, Niger et Burkina Faso la production était relativement stagnante (FUPRO, 2006). Toutefois, les conflits armés qu'ont connu la Côte d'ivoire et le Mali ont impacté négativement la production du riz. Le Bénin dispose d'un grand potentiel pour accroître sa production en riz et ainsi réduire sa dépendance aux importations. Sur un potentiel d'irrigation de 322.000 ha seulement 8% était exploité en 2006 (FUPRO, 2006) . Le recours aux importations des produits halieutiques au Bénin est justifié par la baisse continuelle des productions du pays due particulièrement à la dégradation des écosystèmes aquatiques due particulièrement à la surexploitation et à l'ensablement des cours et plans d'eau.

6.1.2. Accès au revenu et au marché

Parmi les menaces inventoriées par la population figurent la baisse des prix de vente des produits agricoles, du bétail et des produits d'élevage (INSAE, 2010). Cette baisse des prix se situe généralement pendant la période correspondant à la récolte. Or, après cette période de récolte les prix augmentent de façon vertigineuse alors que la population ne dispose pas de capital. Faute de techniques de stockages ou de transformation des productions agricoles ou animales, la population vend moins cher et achète très cher les denrées alimentaires. Ceci les appauvrit davantage. L'exemple le plus frappant est celui la

production de tomates dans le Département du Mono où le rapport des prix à la récolte par rapport aux prix pendant la période de soudure est de 0,02 soit 2% du prix pendant la période de soudure.

Ce problème n'est cependant pas spécifique au Bénin mais il se rencontre également dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, le niveau élevé des prix alimentaires et la perturbation des marchés au niveau mondial tendent à s'inscrire dans la durée avec des répercussions sur les prix à la consommation dans la plupart des pays de la région ouest africaine. Au Bénin, une hausse généralisée des prix des denrées alimentaires est observée depuis 2008 (MAEP, 2010) et est récemment renforcée par la hausse du prix du carburant. Des experts ouest africains reconnaissent que la flambée des prix des denrées alimentaires sur les marchés, l'émergence des biocarburants et le développement des industries extractives dans certains pays de la région imposent des ajustements profonds dans l'appréhension de la problématique de la sécurité alimentaire (GBETOENONMON, A., 2012) . Les boutiques témoins sur tout le territoire national financées par le gouvernement du Bénin à travers son Office National d' Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) permettent à la population d'accéder au marché des denrées alimentaires. Toutefois, il faut reconnaître que c'est à la limite de ses capacités financières que le gouvernement supporte encore ces boutiques.

La flambée des prix appauvrit la population et la met en insécurité alimentaire. Faute de techniques de stockages et de transformation des productions agricoles et animales, elle vend moins cher et achète très cher les denrées alimentaires. Par ex. le prix de la tomate au sud du Bénin peut passer de 2% à 100% respectivement à la récolte et pendant la période de soudure.

7. MENACES DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET SOLUTIONS POSSIBLES

Dans la plupart des pays dont les systèmes de production agricoles sont majoritairement tributaires des conditions climatiques, tel est le cas des pays d'Afrique de l'Ouest, parmi les menaces de la sécurité alimentaire et de la nutrition figurent la dégradation et la raréfaction des terres ainsi que la désertification et la sécheresse. Dans le cas de la présente note technique un accent particulier est mis sur la désertification et la sécheresse.

7.1.1. Désertification

Selon la Convention des Nations Unies sur la désertification en son chapitre 12 de l'Agenda 21, article 1) le terme désertification désigne la dégradation des terres dans les zones arides, semi arides et

subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines. La dégradation des terres quant à elle est définie comme étant la réduction ou la disparition de la productivité biologique ou économique. Ces phénomènes se manifestent sur une grande partie des pays de l'Afrique de l'Ouest avec comme conséquence la destruction des écosystèmes entrainant ainsi des menaces à la sécurité alimentaires.

Du faite du fort taux de désertification associé à la pression démographique, certaines essences forestières telles que le karité, le néré et la baobab qui jouent un important rôle économique, environnemental, alimentaire et nutritionnel connaissent une forte diminution. Les premiers victimes de cette situation sont particulièrement les femmes qui font la transformation des produits de karité, de néré et de baobab. De plus, ces essences sont des arbres agroforestiers qui normalement s'associent bien aux cultures et contribuent à l'amélioration de la fertilité des terres et à la gestion de l'eau au niveau des champs. Il en va de soi que le diminution de ces arbres impacteront négativement la production agricole et par conséquent la sécurite alimentaire.

7.1.2. Sécheresse

Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat prévoit un climat plus chaud pour l'Afrique, un dessèchement pour l'Afrique de l'Ouest subtropicale et une tendance incertaine des précipitations pour l'Afrique de l'Ouest tropicale. Il est très probable qu'un changement climatique anthropogène, en combinaison avec une dégradation des sols et une migration, aura un impact sur l'hydro-climat avec un affaiblissement du cycle hydrologique en Afrique de l'Ouest tropicale et subtropicale. On s'attend pour conséquence une diminution de la disponibilité en eau douce alors qu'une augmentation de la demande en eau ne cesse de croître. Dans l'optique de faire face à cette situation et particulièrement à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, l'aménagement et l'exploitation des bas-fonds ainsi que l'irrigation sont autant de mesures que les pays devraient prioriser. Le Bénin compte un grand nombre de petits ouvrages hydro-agricoles éparpillés sur tout le territoire national mais ces ouvrages ne sont pas suffisamment utilisés pour l'amélioration de la production agricole.

La responsabilité des gouvernements pour garantir la sécurité alimentaire et la nutrition de leurs populations respectives se situe à plusieurs niveaux. La mise en place des programmes de réduction de la pauvreté et de façon générale d'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement fait partie de ces efforts. Concernant particulièrement la sécurité alimentaire et la nutrition, il est important de citer la déclaration de Maputo en 2003 sur le PDDAA (Programme Détaillé de Dévelop-

pement de l'Agriculture Africain) [5] . Dans cette déclaration un cachet particulier avait été mis sur la gestion de l'eau. Les pays africains s'étaient engagés à investir au moins 10% de leur budget national au développement agricole et d'atteindre un taux de croissance agricole annuel de 6%. Les principaux piliers [6] du PDDAA restent : (1) Gestion des terres et des eaux ; (2) Accès aux marchés ; (3) Approvisionnement alimentaire ; (4) Recherche agricole. La mise en application effective de cette déclaration a connu et connaît encore une lenteur qui ne se justifie que par un manque de volonté politique ou manque de vision de certains gouvernements. Sur un total de 54 pays africains en 2011, seulement 25 avaient déjà signé les accords avec le PDDAA, 18 avaient élaboré des plans d'investissement et 12 avaient organisé le business meeting. Sur dix pays au total qui allouaient 10% de leur budget à l'agriculture cinq sont de l'Afrique de l'Ouest à savoir : Burkina Faso, Ghana, Guinée, Mali et Niger (BENIN, S., 2011 cité par MULINDABIGWI, V., 2012). Si le Bénin a également en 2012 alloué 13% de son budget à l'agriculture, il serait important d'analyser, si effectivement ce financement a constitué durablement à développer ce secteur afin d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population.

Dégâts causés par les inondations au Bénin en 2010 : 46 morts, pertes matérielles s'élevant à 260,5 millions de dollars US, soit environ 9,4 % du budget.

7.1.3. Inondations

Des inondations récurrentes que connaissent la majorité des pays de l'Afrique de l'Ouest constituent à leur tour une menace pour la sécurité alimentaire dans la région. Elles détruisent non seulement les cultures et le bétail mais aussi les infrastructures indispensables à la sécurité de subsistance des ménages. En 2010 les dégâts causés par les inondations au Bénin étaient de 46 pertes de vie humaines et des pertes matérielles s'élevant à 260,5 millions de dollars US correspondant à environ 9,4% du budget national de 2010.

La fréquence et l'intensité des inondations risquent d'augmenter dans l'avenir compte tenu de la variabilité saisonnière des précipitations et de l'occupation inadéquate des terres. La pression démographique occasionne des changements dans l'occupation des sols qui favorisent des ruissellements au détriment de l'infiltration alors que les études montrent aussi que la variabilité saisonnière des précipitations caractérisée entre autres par des pluies de

[5] *CAADP : Comprehensive Africa Agriculture Development Programm*
[6] *(1) extending area under sustainable land management and reliable water control systems, (2) improving rural infrastructure and trade related capacities for market access, (3) increasing food supply and reducing hunger, (4) agriculture research, technology dissemination and adoption*

fortes intensités augmentera. Selon les experts, l'agriculture au Bénin est vulnérable au changement climatique dans toutes les zones agro-écologiques confondues mais avec plus d'acuité au niveau dans l'extrême Nord Bénin et dans la zone des pêcheries au sud (MEHU, 2011) . Ce sont également ces zones qui subissent des inondations très dévastatrices pour les agriculteurs et les éleveurs.

7.1.4. Conflits

L'analyse de la complexité de la sécurité alimentaire et de la nutrition nécessite une attention particulière des décideurs, chercheurs et autres intervenants dans ce domaine. Alors que le Bénin est connu d'être un pays paisible et démocratique dans la région et sur le continent africain, la population relève les conflits et la violence au niveau des ménages comme une des principales menaces pour la sécurité alimentaire et la nutrition (MDAEP et PNUD, 2011) . Par ailleurs des conflits autour des ressources en eau et en terres existent entre les agriculteurs et les éleveurs particulièrement pendant la saison sèche au cours de laquelle les ressources en eau et en pâturages deviennent très limitées. Avec l'augmentation de la pression démographique sur les terres, la raréfaction et la dégradation des terres s'accentuent et entrainent des conflits autour de l'accès et de l'utilisation des ressources en terres et en eau. La cohabitation persistante du droit foncier moderne et du droit foncier coutumier ne facilite pas dans certains cas la résolution rapide des conflits. Toutefois, des efforts ont été entrepris par les gouvernements afin de garantir le droit d'accès et d'utilisation des ressources en terres et en eau. C'est ainsi qu'au Bénin une loi sur l'eau a été voté en 2010 et une autre foncière en 2013. De plus, le Plan Foncier Rural (PFR) a permis d'enregistrer partiellement les propriétés foncières. Toutes ces mesures contribueront sans aucun doute à la sécurisation de l'accès et à l'utilisation des ressources en eau et en terres et par conséquent à limiter les conflits. Au-delà des conflits généralisés que l'on retrouve dans chacun des pays de l'Afrique de l'Ouest, les crises armées récentes au Mali et en Côte d'Ivoire sont des situations qui ont favorisé l'émergence des crises alimentaires en Afrique de l'Ouest (GBETOENONMON, A., 2012). Il va de soi que la concrétisation des textes régissant l'accès à l'eau et à la terre ainsi que la résolution des conflits armés contribueront à faciliter des investissements en agriculture pour la promotion de la productivité agricole. Cependant, des subventions agricoles des pays industrialisés

Des subventions agricoles des pays développés (ex. 40% du budget total de l'Union Européenne) favorisent l'exportation des denrées alimentaires au détriment de la production agricole en Afrique de l'Ouest en particulier. Elles sont en conflit avec toute politique de développement agricole dans la région.

atteignant 34% pour le cas de l'Union Européenne favorisent l'exportation des denrées alimentaires vers l'Afrique au détriment de la production agricole en Afrique et entrent par conséquent en conflit avec toute politique de développement agricole.

7.1.5. Achat des terres au détriment de petits exploitants

L'achat des terres au détriment de petites exploitations agricoles risque de mettre une grande partie de la population non seulement en insécurité alimentaire et nutritionnelle mais également sociale. Au Bénin *« en majorité les organisations et syndicats de paysans pensent que ce phénomène qu'il soit l'œuvre d'investisseurs locaux ou étrangers risque d'entraîner la disparition de la classe paysanne productive et la naissance d'un prolétariat agricole précarisé, à travers l'expulsion à termes des producteurs et communautés de leurs terres. Ces acteurs considèrent que ces investissements étrangers et béninois visent à produire des bénéfices financiers pour leurs auteurs sans que cela ne profite ni aux paysans ni au pays »* (GBAGUIDI, L. 2010) . Concernant l'Afrique de l'Ouest, *« les acquisitions de terres ont connu une augmentation sans précédent à la suite de la flambée des prix alimentaires de 2007-2008, donnant lieu à un débat passionné sur la vulnérabilité des paysans aux processus de la mondialisation. Les grands contrats fonciers transnationaux représentent en effet la partie émergée de dynamiques plus profondes traversant les sociétés de la région, et du monde plus globalement. Ils amènent dans leur sillage des opportunités mais aussi des risques, notamment pour la sécurité humaine des populations déjà fragilisées par la pauvreté et le sous-développement »* (HELLENDORFF, B., 2012) .

8. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX, DES ENJEUX ET DES PRIORITÉS

Intitulé	Etat des lieux (Bénin/Afr. Ouest)	Défis et enjeux >>>Dév. durable	Priorités et propositions d'objectifs
Agriculture durable pour la sécurité alimentaire/nutrition	Au regard des tendances actuelles, les cibles des OMD 1 et 4 relatifs à l'élimination de la faim et de la mortalité des enfants de moins de 5 ans ne seront pas atteintes d'ici à 2015. - Autosuffisance pour certaines cultures mais pas pour toute la période de l'année - Dépendance des importations pour couvrir les besoins de la population (surtout le riz) - Difficultés d'accès aux aliments à cause de la flambée des prix, - Evolution tendant vers une insécurité alimentaire de la population - Faibles productivités agricoles	***Couverture des besoins alimentaire et nutritionnel de la population :*** le secteur agricole doit assurer la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels sans cesse croissants des populations (13 millions d'habitants d'ici à 2015). De façon spécifique, il s'agira de mettre l'accent sur: - L'amélioration de la productivité à travers les itinéraires techniques, les semences de variétés améliorées - L'amélioration de l'alimentation et de la santé animale - L'accès aux intrants et aux technologies performantes, en tenant compte du genre - L'accès au foncier en particulier pour les femmes - Les activités post récoltes des produits agricoles ***Amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole et rural :*** pour assurer l'accroissement des revenus des	- Rendre compétitif la production nationale vis-à-vis du marché mondiale et encourager la consommation de la production locale, - Promouvoir des investissements publics et privés pour : - L'agro-industrie (transformation et stockage) et le marketing, - La mécanisation de l'agriculture,, - Les infrastructures routières - Les cultures maraîchères en zones rurales et urbaines en vue d'améliorer la qualité nutritionnelle des aliments, - Les aménagements hydro-agricoles et urbains à but multiple (agriculture, élevage, pisciculture, ...) - Poursuivre la mise en application de la déclaration de Maputo (au moins 10% du budget national pour l'agriculture, 6% de croissance annuelle en agriculture), - Promouvoir et capitaliser la contribution des femmes et des jeunes au développement de l'agriculture - Renforcer le capital humain de la

Intitulé	Etat des lieux (Bénin/Afr. Ouest)	Défis et enjeux >>>Dév. durable	Priorités et propositions d'objectifs
		producteurs agricoles, la satisfaction des besoins non alimentaires (soins de santé, éducation et autres), ainsi que la contribution du secteur à la croissance de l'économie nationale. De façon spécifique: - Mécanisation de l'agriculture - Amélioration de l'accès au marché - Transformation et conservation/stockage des produits agricoles - Développement des infrastructures routières - Organisation des acteurs par filière/chaînes de valeurs - Amélioration de la qualité de production et respect des normes ***Amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural*** par la création des conditions requises dans les différentes zones agro-écologiques du Bénin permettant de rendre l'agriculture attrayante, d'améliorer les conditions d'emploi et d'existence en milieu rural et de stabiliser les forces vives notamment les jeunes et les femmes. De façon spécifique:	recherche agricole et scientifique ainsi que les infrastructures et équipements de recherche, - Promouvoir les partenariats entre les communes, les universités et centres de recherche afin que les objectifs de la recherche soient adaptés aux réalités locales, - Promouvoir les échanges entres les différentes régions d'un même pays et entre les pays-mêmes de la sous-région, - Réhabiliter les écosystèmes (lacs, cours d'eau, terres, ...) dégradés, préserver les espaces protégés et gérer au mieux les espaces en cours d'exploitation, - Renforcer les opérations de plantation d'arbres à but multiple, - Coupler l'agriculture à l'élevage dans les zones rurales et développer l'agriculture urbaine, - Promouvoir l'application des engrais minéraux combinés aux engrais organiques, - Investir dans les dispositifs de lutte contre l'érosion, les incendies des plantations et éradiquer l'écobuage et les feux de brousse, - Lutter contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse (voir parties suivantes), - Intégrer les questions de l'adaptation

Intitulé	Etat des lieux (Bénin/Afr. Ouest)	Défis et enjeux >>>Dév. durable	Priorités et propositions d'objectifs
		- Accès au crédit et aux facteurs de production aux femmes et aux jeunes - Aménagement hydro agricole et pastorale - Réhabilitation des plans d'eau - Gestion optimale des questions de transhumance	aux changements climatiques dans les politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de lutte contre la pauvreté en milieu rural, - Réduire la dépendance des populations vis-à-vis du bois-énergie en vue de sauvegarder les ressources ligneuses, - Responsabiliser les collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques alimentaires et nutritionnelles et impliquer les communautés de base, - Promouvoir le mode d'élevage intensif pour soutenir l'industrie de la viande, du lait et des œufs, - Transformer la transhumance en élevage intensif au Bénin et dans la sous-région pour augmenter la production de la viande et du lait tout en réduisant les émissions du méthane.
Sécheresse	- La variabilité saisonnière des précipitations caractérisées entre autres par les sécheresses deviennent de plus en plus fréquente - Grandes pertes agricoles et animales prononcées au Nord du Bénin et dans les pays du Sahel - La fréquence et l'intensité des sécheresses tendent à s'accentuer. t	Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de raréfaction des terres et de menace de sécheresse.	- Promouvoir la petite/grande irrigation ; - Reboisement et Agroforesterie (surtout avec la karité, le néré, le baobab) particulièrement dans les zones très vulnérables à la sécheresse, - Promouvoir la transformation des productions de karité, néré et baobab - Développer un système d'alerte rapide pour des régions très

Intitulé	Etat des lieux (Bénin/Afr. Ouest)	Défis et enjeux >>>Dév. durable	Priorités et propositions d'objectifs
			concernées par les sécheresses, - Promouvoir les cultures et les systèmes de productions endogènes résistantes à la sécheresse et adaptés à la raréfaction des terres.
Désertification	- La pression démographique à travers la déforestation accélérer le processus de la désertification, - Certains systèmes de production agricoles (la culture du coton) concourent également à la désertification, - Diminution des rendements et de la production agricole et animale, - Migrations des populations surtout les éleveurs suite à la raréfaction de ressources en eau et en pâturages.	Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de désertification	- Promotion de l'agroforesterie et du reboisement (voir sécheresse) - Promotion des systèmes de production agricole performants et préservant les ressources en eau et en terres.
Dégradation des sols	- Surexploitation des terres ; - Surpâturage ; - Déforestation ; - Diminutions des rendements - Disparition de certaines cultures importantes dans la sécurité alimentaires (Fonio) pourtant adaptées aux zones arides, - Erosion des sols	Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de dégradation des sols. - Pression démographique croissante sur les terres, - Difficultés d'intensification de l'élevage bovin alors que l'élevage extensif est ancré dans la culture, - Difficultés d'introduction d'un système de production du coton préservant les ressources en eau, en terres et en ligneux, , - Lacunes dans l'application des textes juridiques sur les ressources en eau, terres et forêts	- Conserver les ressources en terres ; - Conserver les ressources en eau ; - Conserver les ressources génétiques ; - Conserver la biodiversité, - Aménager et exploiter de façon durable les pâturages - Veiller à ce que la capacité de charge des pâturages ne soit pas dépassée - Promouvoir les cultures fourragères - Lutter contre la désertification (voir désertification) - Vulgarisation et application des textes juridiques sur la gestion et l'exploitation des ressources en eau, terres et forêts

9. VISION DU BÉNIN EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE/ NUTRITIONNELLE

A l'horizon 2050, la sécurité alimentaire et nutritionnelle est assurée pour tous à travers une agriculture compétitive, un capital social efficace, une gestion durable du patrimoine foncier et des écosystèmes.

NB : le capital est défini comme le capital humain et le capital institutionnel (lois, coutumes et les organismes) ainsi que les interactions entre communautés

10. CONCLUSION

La réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle reste le plus grand défis à relever dans les stratégies de développement en Afrique de l'Ouest. En effet, dans cette région de l'Afrique où une frange importante de la population est sous-alimentée, les perspectives d'évolution ne sont guère reluisantes. La pauvreté à l'échelle des pays, des ménages et d'individus constituent la principale contrainte liée aux différentes composantes de la sécurité alimentaire qui sont la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité et l'utilisation des aliments.

Pour stimuler la croissance économique qui doit permettre la forte production et la création d'emplois en vue de la réalisation de la sécurité alimentaire, il est important d'œuvrer à la croissance de la productivité agricole. Toutefois, cette croissance de la productivité agricole, pour être efficace doit tenir compte des principes de l'agriculture durable qui sont la conservation des ressources en terres et en eau, la conservation des ressources génétiques et de la biodiversité, l'aménagement et l'utilisation durables des pâturages ainsi que la lutte contre la désertification. Cependant l'achèvement d'une telle agriculture durable nécessite des investissements qui à leur tour exigent des préalables à savoir la stabilité politique et les conditions favorables d'entreprenariat à l'intérieur des pays et dans toute la région ouest africaine.

Après une analyse de l'état des lieux et des enjeux existant, une série de recommandations à l'endroit des membres du Groupe de Travail Ouvert (GTO) chargés de proposer des Objectifs de Développement Durable (ODD) a été faite.

11. RECOMMANDATIONS

Au regard de l'état des lieux et de l'analyse situationnelle faite sur la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest et au Bénin, des recommandations ci-dessous peuvent être formulées. Ces recommandations rejoignent celles de retenues lors de la table ronde sur l'initiative de FES (Friedrich-Ebert Stiftung) avec la collaboration de l'ONG Oxfam et de la Plate-forme des Organisations de la société Civile en Afrique de l'Ouest (POSCAO) :

- « œuvrer à la révision et à la mise en application des protocoles de la CEDEAO sur la protection sociale afin d'y intégrer les préoccupations de vulnérabilité liées à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- proposer des alternatives aux politiques de stabilisation macroéconomique souvent imposées par la BM, le FMI et les autres agences bilatérales qui exposent les petits producteurs aux chocs et autres vulnérabilités graves ;
- doter la CEDEAO d'une politique commerciale commune en cohérence avec l'option de souveraineté alimentaire et enclencher le processus de son adhésion à l'OMC en tant que membre à part entière ;
- veiller lors de la mise en place du TEC et des mesures de sauvegarde à renforcer et à améliorer la gouvernance économique de la sécurité alimentaire;
- améliorer le respect des engagements et mettre en place des instruments et mécanismes d'efficacité des investissements agricoles contribuant à la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.
- renforcer le rôle et les interventions des agences de coordination nationale et régionale en suivi-évaluation de la mise en œuvre des différents instruments d'investissement agricole et agro-industriel pour la prévention et la gestion des crises alimentaires en Afrique de l'Ouest ».

12. BIBLIOGRAPHIE

Bierschenk, T. et Forster, R. (2004): L'organisation sociale des Peuls dans l'est de l'Atacora (République du Bénin, communes de Kouandé, Péhonco et Kérou)

CeRPA Atacora-Donga (2007) : Etude socio-économique pour la mise en place d'un centre de formation d'affinage et de vente de fromage peuhles dans la commune Péhunco, République du Bénin

DEMBELE, N. N. et STAATZ, J.M. (2010). Sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest: Enjeux et éléments stratégiques pour sa réalisation, FAO, P. 26

Fédération des Unions des Producteurs du Bénin (FUPRO) (2006). Etude sur les instruments de régulation des importations commerciales de riz au Bénin ; Rapport final, Cotonou, P. 84

GBAGUIDI, L. (2010). Achat/accaparement des terres en Afrique : Opportunités ou menaces ? Cas du Bénin en Afrique de l'Ouest ; Agrivet Partners, Cotonou/Bénin

GBETOENONMON, A. (2012). Les crises alimentaires en Afrique de l'Ouest. Une conséquence des politiques économiques, Friedrich-Ebert Stiftung, Cotonou, p. 13

GRUBER, I. (2008): The impact of socio-economic development and climate change on livestock management in Benin. Dissertation, University of Bonn.

HELLENDORFF, B. (2012). Acquisitions de terres en Afrique de l'Ouest. Etat des lieux, moteurs et enjeux pour la sécurité ; GRIP, Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité ; Note d'Analyse ; Bruxelles
http://french.peopledaily.com.cn/96852/8230121.html [13.05.2013]

MDAEP et PNUD (2011). Rapport national sur le développement humain 2010-2011. Sécurité alimentaire et développement humain au Bénin, Cotonou, p. 208

Ministère de l'Agriculture (2009). Stratégie nationale de développement de la riziculture, Bamako/Mali, P. 29

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) (2010). Rapport analyse de l'insécurité alimentaire et des inégalités d'accès à l'alimentation au Bénin, Cotonou, p. 27

Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme-MEHU (2011). Deuxième communication nationale de la République du Bénin sur les Changements Climatiques, Cotonou, P. 168

MULINDABIGWI, V. (2012). La gestion de l'eau, un potentiel pour assurer la sécurité alimentaire en Afrique, SOWAS, Entebbe/Ouganda, Novembre 2012

WARDA (2010). Impact de l'importation du riz sur la compétitivité et le rentabilité de la production au Bénin ; http://www.warda.org/workshop/RicePolicy/Adegbola/Adegbola.Benin.Paper.pdf [12.05.2013]

[1] DEMBELE, N. N. et STAATZ, J.M. (2010). Sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest: Enjeux et éléments stratégiques pour sa réalisation, FAO, P. 26

[2] http://french.peopledaily.com.cn/96852/8230121.html [13.05.2013]

[3] MULINDABIGWI, V. (2005): Influence des systemes agraires sur l'utilisation des terroirs, la sequestration du carbone et la securite alimentaire dans le bassin versant de l'Oueme superieur au Benin; Cuvillier Göttingen, 253 p

[4] GRUBER, I. (2008): The impact of socio-economic development and climate change on livestock management in Benin. Dissertation, University of Bonn.

[5] CeRPA Atacora-Donga (2007) : Etude socio-économique pour la mise en place d'un centre de formation d'affinage et de vente de fromage peuhles dans la commune Péhunco, République du Bénin

[6] Bierschenk, T. et Forster, R. (2004): L'organisation sociale des Peuls dans l'est de l'Atacora (République du Bénin, communes de Kouandé, Péhonco et Kérou)

[7] WARDA (2010). Impact de l'importation du riz sur la compétitivité et le rentabilité de la production au Bénin ; http://www.warda.org/workshop/RicePolicy/Adegbola/Adegbola.Benin.Paper.pdf [12.05.2013]

[8] Ministère de l'Agriculture (2009). Stratégie nationale de développement de la riziculture, Bamako/Mali, P. 29

[9] Fédération des Unions des Producteurs du Bénin (FUPRO) (2006). Etude sur les instruments de régulation des importations commerciales de riz au Bénin ; Rapport final, Cotonou, P. 84

[10] Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) (2010). Rapport analyse de l'insécurité alimentaire et des inégalités d'accès à l'alimentation au Bénin, Cotonou, p. 27

[11] GBETOENONMON, A. (2012). Les crises alimentaires en Afrique de l'Ouest. Une conséquence des politiques économiques, Friedrich-Ebert Stiftung, Cotonou, p. 13

[12] MULINDABIGWI, V. (2012). La gestion de l'eau, un potentiel pour assurer la sécurité alimentaire en Afrique, SOWAS, Entebbe/Ouganda, Novembre 2012

[13] Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme-MEHU (2011). Deuxième communication nationale de la République du Bénin sur les Changements Climatiques, Cotonou, P. 168

[14] MDAEP et PNUD (2011). Rapport national sur le développement humain 2010-2011. Sécurité alimentaire et développement humain au Bénin, Cotonou, p. 208

[15] GBAGUIDI, L. (2010). Achat/accaparement des terres en Afrique : Opportunités ou menaces ? Cas du Bénin en Afrique de l'Ouest ; Agrivet Partners, Cotonou/Bénin

[16] HELLENDORFF, B. (2012). Acquisitions de terres en Afrique de l'Ouest. Etat des lieux, moteurs et enjeux pour la sécurité ; GRIP, Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité ; Note d'Analyse ; Bruxelles